

**Sommaire chronologique**

Décision B.No n°2012-04 DS Dépense du 28 février 2012 Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Basse-Normandie au sein de la direction régionale en matière d'opérations de dépense.....	2
Décision Paca n°2012-06 DS Agences du 22 mars 2012 Délégation de signature du directeur régional par intérim de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur au sein des agences.....	3
Décision Paca n°2012-07 DS IPR du 22 mars 2012 Délégation de signature du directeur régional par intérim de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n°12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage et cotisations Ags irrécouvrables .....	19
Instruction n°2012-67 du 4 avril 2012 Service civique : impact sur la gestion de la liste, l'indemnisation et les aides .....	37
Décision F.Co n°2012-09 DS IPR du 5 avril 2012 Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Franche-Comté à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n°12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage et cotisations Ags irrécouvrables .....	52
Décision Br n°2012-33 DS Agences du 12 avril 2012 Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Bretagne au sein des agences.	59
Décision Br n°2012-34 DS IPR du 12 avril 2012 Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Bretagne à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n°12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage et cotisations Ags irrécouvrables .....	67

**Décision B.No n°2012-04 DS Dépense du 28 février 2012**

**Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Basse-Normandie au sein de la direction régionale en matière d'opérations de dépense**

Le directeur régional de Pôle emploi Basse-Normandie,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-6, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu la délibération n°2010/44 du 9 juillet 2010 du conseil d'administration de Pôle emploi relative à la signature des opérations de dépense,

Décide :

**Article I – Bon à payer d'une opération de dépense, émission d'un chèque et autorisation de prélèvement**

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Basse-Normandie, le bon à payer d'une opération de dépense et l'émission d'un chèque dans les conditions prévues par la délibération susvisée n°2010/44 du 9 juillet 2010, à l'exclusion de toute autre opération de mise en règlement, ainsi que les autorisations de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale :

- monsieur Jean-Luc Recher, directeur régional adjoint,
- madame Annie Martin-Vitart, directrice administrative et financière,
- madame Nathalie Rott, directrice des ressources humaines,
- madame Maryse Lanchon, chef de cabinet et relations institutionnelles et partenaires sociaux,
- madame Brigitte Morfin, directrice support aux opérations,
- monsieur Olivier Langlois, responsable communication.

**Article II – Bon à payer d'une opération de dépense**

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Basse-Normandie, le bon à payer d'une opération de dépense dans les conditions prévues par la délibération susvisée n°2010/44 du 9 juillet 2010 :

- monsieur Yvon Lamache, chef de service aux demandeurs d'emploi et actifs,
- monsieur Arnaud Ecolasse, chef de service aux entreprises,
- monsieur Vincent Laigneau, responsable de la plateforme régionale de production,
- monsieur Thierry de Moliner, chef de service support,
- monsieur Jean-Luc Petipas, chef de service pilotage de la performance et amélioration continue,
- monsieur Jean-Louis Meingan, chef de service logistique.

**Article III – Date d'application**

La présente décision est d'application immédiate.

**Article IV – Abrogation**

La décision B.No n°2011-29 DS Dépense en date du 1er décembre 2011 est abrogée.

**Article V – Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Caen, le 28 février 2012.

Bruno Poirier,  
directeur régional  
de Pôle emploi Basse-Normandie

**Décision Paca n°2012-06 DS Agences du 22 mars 2012**  
**Délégation de signature du directeur régional par intérim de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur au sein des agences**

Le directeur régional par intérim de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-4 à R. 5312-6, R. 5312-19 et R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la loi n°2008-1425 du 27 décembre 2008, notamment l'article 124 relatif au contrat de transition professionnelle,

Vu l'ordonnance n°2006-433 du 13 avril 2006 relative à l'expérimentation du contrat de transition professionnel et le décret d'application n°2006-440 du 14 avril 2006,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Décide :

**Article I – Placement et service des prestations**

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article IV à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- sans préjudice des dispositions des articles R. 5411-18, R. 5412-1 et R. 5412-8 du code du travail, procéder aux inscriptions sur la liste des demandeurs d'emploi, la tenir à jour et assurer le suivi et le contrôle de la recherche d'emploi des demandeurs d'emploi dans les conditions prévues au titre I<sup>er</sup> du livre IV de la cinquième partie du code du travail,
- prendre les décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail,
- signer les bons de déplacement et autres bons d'aide à la mobilité,
- prendre les décisions relatives au bénéfice des allocations, primes et aides mentionnées à l'article L. 5312-1, 4°) du code du travail, ainsi qu'à toute autre allocation, prime ou aide versée par Pôle emploi, (y compris les décisions accordant la convention de reclassement personnalisée ou le contrat de sécurisation professionnelle, et celles en suspendant ou en interrompant le bénéfice), et en demander le remboursement lorsqu'elles ont été indûment versées, à l'exception des décisions portant sur l'ouverture du droit à allocations des salariés expatriés ou relatives au bénéfice des accords de cessation d'activité des travailleurs salariés (CATS), des allocations équivalent retraite complémentaire (AERc) et des allocations versées au titre de la cessation d'activité anticipée des marins pêcheurs et du commerce,
- statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

**Article II – Ordre de service, acte, correspondance, congés, autorisations d'absence et plaintes**

Délégation permanente de signature est également donnée aux personnes désignées à l'article IV à l'effet de, au nom du directeur régional par intérim de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur, et dans la limite de leurs attributions :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de l'agence, ainsi que les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la région,

- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,
- porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

### **Article III – Conventions locales de partenariat**

Délégation de signature est également donnée aux personnes désignées à l'article IV de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional par intérim de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public local de l'emploi ainsi que :

- 1°) les conventions conclues dans le cadre des accords cadre nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie locale, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou sur la gestion des ressources humaines de Pôle emploi,
- 2°) les accords dont la direction de l'agence a pris l'initiative, à l'exception de ceux entraînant un impact financier ou politique ou sur le système d'information ou la gestion des ressources humaines de Pôle emploi.

### **Article IV – Délégués permanents**

Bénéficient des délégations mentionnées aux articles I, II et III, à titre permanent :

- monsieur Rémy Pélegrin, directeur de pôle emploi Briançon
- monsieur Franck Couriol, directeur de pôle emploi Digne
- monsieur Claude Dimitropoulos, directeur de pôle emploi Gap
- monsieur Jean-Marie Bellon, directeur de pôle emploi Manosque
- monsieur Jean-Marie Poutz, directeur de pôle emploi Antibes
- monsieur Jean-Claude Morisseau, directeur de pôle emploi Cagnes Villeneuve
- madame Arlette Villani, directrice de pôle emploi Cannes Mandelieu
- monsieur Jean-Claude Héral, directeur de pôle emploi Cannes Maria
- monsieur Serge Griffa, directeur par intérim de l'agence spécialisée du Cannet
- monsieur Noël Bruzzo, directeur de pôle emploi Grasse
- monsieur Jean-Michel Audren, directeur de pôle emploi Le Cannet
- madame Claire Chalandon, directrice de pôle emploi Menton
- madame Frédérique Héral, directrice de pôle emploi Nice Centre
- monsieur Jean-Marc Mario, directeur de pôle emploi Nice Est
- monsieur Olivier Destenay, directeur de pôle emploi Nice La Plaine
- monsieur Didier Mongrolle, directeur de pôle emploi Nice Nord
- monsieur Gildas Brieau, directeur de pôle emploi Nice Trinité
- monsieur Olivier Destenay, directeur de pôle emploi Nice Vallées
- monsieur Serge Griffa, directeur de l'agence spécialisée de Nice
- madame Agnès Simond, directrice de pôle emploi Vallauris Sophia
- madame Raphaële Fleurot-Marie, directrice de pôle emploi Aix Club Hippique
- monsieur Philippe Commençais, directeur de pôle emploi Aix Thumine
- monsieur Robert Caracena, directeur de pôle emploi Aix Pérouse
- monsieur Robert Valenti, directeur par intérim de l'agence spécialisée Aix en Provence
- madame Anne Chabrier, directrice de pôle emploi Arles
- madame Aude Métral, directrice de pôle emploi Aubagne
- madame Elisabeth Brovedan-Muller, directrice de l'agence spécialisée Etang de Berre
- madame Pascale Ronat, directrice pôle emploi Châteaurenard
- monsieur Didier Geneteaud, directeur de pôle emploi Gardanne
- monsieur Eric Amato, directeur de pôle emploi Istres
- monsieur Joseph-David Hazan, directeur de pôle emploi La Ciotat
- monsieur Ambroise Gagneuil, directeur de pôle emploi Marignane
- madame Geneviève Batteau-Morin, directrice de pôle emploi Marseille Baille
- madame Aude Dauchez, directrice de pôle emploi Marseille Belle de Mai
- madame Claude Maulet, directrice de pôle emploi Marseille Bougainville
- madame Nathalie Boulon, directrice de pôle emploi Marseille Carré Gabriel
- madame Christine Battesti, directrice de pôle emploi Marseille Chartreux

- madame Mireille Giorgis, directrice de pôle emploi Marseille Château Gombert
- madame Alexandra Thebault, directrice de pôle emploi Marseille Saint Charles/Colbert
- madame Marie-Lucie Guis, directrice de l'agence spécialisée Marseille Est
- madame Sylvie Merono, directrice par intérim de pôle emploi Marseille Joliette
- monsieur Cyrille Darche, directeur de pôle emploi Marseille Les Caillols
- madame Magali Collas, directrice de pôle emploi Marseille Mourepiane
- monsieur Frédéric Niola, directeur de l'agence spécialisée Marseille Ouest
- monsieur Frédéric Caillol, directeur de pôle emploi Marseille Pharo
- madame Elisabeth Moreau, directrice de pôle emploi Marseille Prado
- monsieur Eric Pomares, directeur de pôle emploi Marseille Romain Rolland / Dromel
- madame Mireille Giorgis, directrice de pôle emploi Marseille Saint Jérôme
- madame Catherine Gout, directrice de pôle emploi Martigues
- monsieur Henry Raccasy, directeur de pôle emploi Miramas
- madame Eva Rimini, directrice de pôle emploi Salon
- madame Michèle Cérézo, directrice de pôle emploi Vitrolles
- monsieur Stéphane Le Nallio, directeur de pôle emploi Brignoles
- madame Annie Kirkorian, directrice de pôle emploi Draguignan
- madame Christine Blondet, directeur de pôle emploi Fréjus
- monsieur Richard Spinosa, directeur de pôle emploi Hyères
- monsieur André Bideau, directeur de pôle emploi La Seyne sur Mer
- monsieur Eric Bernard, directeur de pôle emploi La Valette du Var
- madame Mireille Bertaina, directrice de pôle emploi Saint Maximin
- monsieur Denis Mercier, directeur de pôle emploi Saint Raphaël
- madame Pascale Voituren, directrice de pôle emploi Saint Tropez
- madame Christelle Denis, directrice de pôle emploi Six Fours
- madame Marie-Christine Eyssartier, directrice de pôle emploi Sud Dracénie
- monsieur David Monge, directeur de pôle emploi Toulon Est
- madame Evelyne Perez, directrice de pôle emploi Toulon Ouest
- madame Sabine Ratinaud, directrice de l'agence spécialisée du Var
- monsieur Olivier Laubron, directeur de pôle emploi Apt
- madame Chantal Niquet, directrice de pôle emploi Avignon Agroparc
- monsieur Nasser Boukhelifa, directeur de pôle emploi Avignon Apollinaire
- monsieur Xavier Ouiste, directeur de pôle emploi Bollène
- monsieur Jean-Louis Peignien, directeur de pôle emploi Carpentras
- madame Sylvie Buffaz Bartholmot, directrice de pôle emploi Cavaillon
- madame Jannick Le Roy, directrice de pôle emploi Orange
- madame Céline Chauvet, directrice de pôle emploi Le Pontet
- monsieur Philippe Lea, directeur de pôle emploi Pertuis
- madame Maryse Jessenne, directrice de l'agence spécialisée Vaucluse.

#### **Article V – Délégués temporaires**

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article IV de la présente décision, bénéficiant, à titre temporaire, des délégations mentionnées :

Aux articles I et II :

- madame Valérie Lalfer, adjointe au directeur de pôle emploi de Briançon
- monsieur Christian Zuber, responsable d'équipe de pôle emploi Briançon
- monsieur Sylvain Armand, responsable d'équipe de pôle emploi Digne
- monsieur Benoît Cartault, responsable d'équipe de pôle emploi Digne
- monsieur Jean-Charles Richaud, responsable d'équipe de pôle emploi Digne
- madame Marie-Paule Savarese, responsable d'équipe de pôle emploi Digne
- monsieur Vincent Monier, responsable d'équipe de pôle emploi Gap
- madame Marie-Christine Imbert, responsable d'équipe de pôle emploi Gap
- madame Dominique Jourdan, responsable d'équipe de pôle emploi Gap
- madame Marie-Pierre Krausz, responsable d'équipe de pôle emploi Gap
- monsieur Pascal Martin, directeur adjoint de pôle emploi Manosque
- monsieur Thibaud Boulvard, responsable d'équipe de pôle emploi Manosque
- madame Dominique Jeannin, responsable d'équipe de pôle emploi Manosque
- madame Catherine Parayre, responsable d'équipe de pôle emploi Manosque
- madame Annie Plumel, responsable d'équipe de pôle emploi Manosque

- madame Sandrine Cavalier, responsable d'équipe de pôle emploi Antibes
- madame Nathalie Dejour, responsable d'équipe de pôle emploi Antibes
- madame Ingrid Petit, responsable d'équipe de pôle emploi Antibes
- madame Pascale Bailly, responsable d'équipe de pôle emploi Cagnes Villeneuve
- monsieur Guy Durand, responsable d'équipe de pôle emploi Cagnes / Villeneuve
- madame Sylvie Pouthier, responsable d'équipe de pôle emploi Cagnes / Villeneuve
- madame Emilie Striget, responsable d'équipe de pôle emploi Cagnes / Villeneuve
- madame Catherine Wilmet, responsable d'équipe de pôle emploi Cagnes / Villeneuve
- madame Cathy Argentino, adjointe à la directrice de pôle emploi Cannes Mandelieu
- madame Alexandra Fick, responsable d'équipe de pôle emploi Cannes Mandelieu
- monsieur Gérald Marol, responsable d'équipe de pôle emploi Cannes Mandelieu
- monsieur Mario Bonini, responsable d'équipe de pôle emploi Cannes Maria
- monsieur Paul Doublet, responsable d'équipe de pôle emploi Cannes Maria
- madame Odile Guillaume, responsable d'équipe de pôle emploi Cannes Maria
- madame Muriel Mandrick, responsable d'équipe de pôle emploi Cannes Maria
- madame Christine Caterino, responsable d'équipe PFV de l'agence spécialisée du Cannet
- monsieur Luc Lambert, responsable d'équipe CSP de l'agence spécialisée du Cannet
- monsieur Alain Desfontaine, responsable d'équipe de pôle emploi Grasse
- monsieur Jérôme Lans, responsable d'équipe de pôle emploi Grasse
- madame Christine Ronchi, responsable d'équipe de pôle emploi Grasse
- madame Delphine Tcheng, responsable d'équipe de pôle emploi Grasse
- monsieur Jean-Michel Moulin, directeur adjoint de pôle emploi Le Cannet
- madame Dominique Cussinet, responsable d'équipe de pôle emploi Le Cannet
- monsieur Richard Sanlier, responsable d'équipe de pôle emploi Le Cannet
- madame Lisa Teboul, responsable d'équipe de pôle emploi Le Cannet
- madame Liliane Bertrand, adjointe à la directrice de pôle emploi Menton
- madame Martine Amri, responsable d'équipe de pôle emploi Menton
- madame Hélène Najem, responsable d'équipe de pôle emploi Menton
- madame Béatrice Proal, responsable d'équipe de pôle emploi Menton
- madame Lydia Scarpino, directrice adjointe de pôle emploi Nice Centre
- madame Céline Girelli, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Centre
- madame Valérie Legrand, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Centre
- madame Corinne Margerin, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Centre
- madame Amélie Roméo, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Centre
- madame Claudine Sarkis, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Centre
- madame Françoise Coquillat, directrice adjointe de pôle emploi Nice Est
- monsieur Stéphane Bugnicourt, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Est
- madame Gisèle Delobeale, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Est
- madame Annie Duffau, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Est
- madame Marie-Catherine Midan, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Est
- madame Nathalie Veyrunes, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Est
- madame Béatrice Génin, directrice adjointe de pôle emploi Nice La Plaine
- madame Evelyne Tieran, directrice adjointe de pôle emploi Nice La Plaine
- monsieur Olivier Chillon, responsable d'équipe de pôle emploi Nice La Plaine
- monsieur Serge Gloumeaud, responsable d'équipe de pôle emploi Nice La Plaine
- madame Claudine Millen, responsable d'équipe de pôle emploi Nice La Plaine
- madame Caroline Molinari, responsable d'équipe de pôle emploi Nice La Plaine
- madame Chantal Varin, directrice adjointe de pôle emploi Nice Nord
- madame Caroline Guichet, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Nord
- madame Malou Koubi, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Nord
- madame Annie Mougeolle, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Nord
- monsieur Olivier Schmeltz, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Nord
- madame Sylvie Gollé, adjointe au directeur de pôle emploi Nice Trinité
- madame Patricia Chapoux, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Trinité
- madame Véronique Coste, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Trinité
- monsieur Xavier Grand, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Trinité
- madame Béatrice Génin, directrice adjointe de pôle emploi Nice Vallées
- madame Anne Bonzi, adjointe à la directrice pôle emploi de Nice Vallées
- madame Paule Colonna, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Vallées
- madame Evelyne Lautier, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Vallées
- madame Béatrice Chrissokerakis, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Vallées
- monsieur Théodore Yakité, adjoint au directeur de l'agence spécialisée de Nice

- monsieur Jean-Marc Bianchi, responsable d'équipe PEI de l'agence spécialisée de Nice
- madame Isabelle Feligioni, responsable d'équipe PFV de l'agence spécialisée de Nice
- madame Aurélie Tailland, responsable d'équipe CSP de l'agence spécialisée de Nice
- monsieur Christophe Kopp, adjoint à la directrice de pôle emploi Vallauris Sophia
- madame Danielle Chircop, responsable d'équipe de pôle emploi Vallauris Sophia
- madame Christelle Chamoux, responsable d'équipe de pôle emploi Vallauris Sophia
- madame Florence Coste, responsable d'équipe de pôle emploi Vallauris Sophia
- madame Dominique Julien-Monange, responsable d'équipe CSP de l'agence spécialisée Aix
- madame Evelyne Thines, responsable d'équipe PFV de l'agence spécialisée Aix
- madame Evelyne Jourdan, directrice adjointe de pôle emploi Aix Club Hippique
- madame Halima Timricht, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Club Hippique
- madame Audrey Espic, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Club Hippique
- madame Nadine Tron Durand, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Club Hippique
- monsieur Jean-François Pinto, adjoint au directeur de pôle emploi Aix Pérouse
- madame Sonia Dumont Corre, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Pérouse
- madame Vanessa Paraiso, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Pérouse
- madame Louise Garcia, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Thumine
- madame Nathalie Maurice, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Thumine
- madame Marie-Pierre Reffet, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Thumine
- madame Marie-Hélène Tomasi, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Thumine
- madame Anne Serisier, adjointe à la directrice de pôle emploi Arles
- monsieur Jean-Denis Alexandre, responsable d'équipe de pôle emploi Arles
- monsieur Laurent Cler, responsable d'équipe de pôle emploi Arles
- madame Nadine Dalié, responsable d'équipe de pôle emploi Arles
- madame Edwige Letissier, responsable d'équipe de pôle emploi Arles
- monsieur Benjamin Rey, responsable d'équipe de pôle emploi Arles
- madame Myriam Sanchis Tibaldi, adjointe à la directrice de pôle emploi Aubagne
- madame Nathalie Antolini, responsable d'équipe de pôle emploi Aubagne
- monsieur Simon Gradoni, responsable d'équipe de pôle emploi Aubagne
- monsieur Ludovic Vandame, responsable d'équipe de pôle emploi Aubagne
- madame Céline Berger, adjointe à la directrice de pôle emploi Châteaurenard
- madame Annie Cheyrezy, responsable d'équipe de pôle emploi Châteaurenard
- madame Chantal Ruelle, responsable d'équipe de pôle emploi Châteaurenard
- madame Caroline Dazon, responsable d'équipe PFV/ EOS de l'agence spécialisée Etang de Berre
- madame Farida Kalfi, responsable d'équipe par intérim de l'agence spécialisée Etang de Berre
- madame Patricia Fiore, adjointe au directeur de pôle emploi Gardanne
- madame Laurence Chatelais, responsable d'équipe de pôle emploi Gardanne
- madame Anne Fougères, responsable d'équipe de pôle emploi Gardanne
- monsieur Patrick Tesio, adjoint au directeur et responsable d'équipe de pôle emploi Istres
- madame Stéphanie Djemai, responsable d'équipe de pôle emploi Istres
- madame Isabelle Vauchelet, responsable d'équipe de pôle emploi Istres
- madame Sophie Dellavedova, responsable d'équipe de pôle emploi La Ciotat
- madame Sophie Hervier, responsable d'équipe de pôle emploi La Ciotat
- monsieur Jean-Louis Zadunayski, responsable d'équipe de pôle emploi La Ciotat
- madame Fernande Guzzo Stora, responsable d'équipe de pôle emploi Marignane
- madame Anne-Marie Girard, responsable d'équipe de pôle emploi Marignane
- monsieur Jean-Christophe Panza, responsable d'équipe de pôle emploi Marignane
- madame Solange Alejandro, adjointe à la directrice de pôle emploi Marseille Baille
- monsieur Diégo Bonnardel, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Baille
- madame Agnès Patti, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Baille
- monsieur Jean-Marc Boric, directeur adjoint de pôle emploi Marseille Belle de Mai
- madame Christine Carles, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Belle de Mai
- madame Jacqueline Giudicelli, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Belle de Mai
- madame Monique Solimando, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Belle de Mai
- madame Estelle Oriol, adjointe à la directrice de pôle emploi Marseille Bougainville
- monsieur Stéphane Arlaud, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Bougainville
- madame Ghislaine Bourrelly, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Bougainville
- madame Valérie Potier, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Bougainville
- monsieur Pierre-Henri Hahn, directeur adjoint de pôle emploi Marseille Carré Gabriel
- madame Sophie Ghestem, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Carré Gabriel
- madame Sandrine Lazzati, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Carré Gabriel
- madame Sandrine Rossi, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Carré Gabriel

- madame Annick Pouille-Fourny, adjointe à la directrice de pôle emploi Marseille Chartreux
- madame Sonia Pourradier, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Chartreux
- madame Anne-Marie Sanchez, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Chartreux
- madame Pascale Tronel, directrice adjointe de pôle emploi Marseille Château Gombert
- madame Maria-Soledad Pagneux, adjointe à la directrice pôle emploi Marseille Château Gombert
- madame Isabelle Agu, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Château Gombert
- monsieur Nicolas Bianco, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Château Gombert
- monsieur Philippe Giudicelli, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Château Gombert
- monsieur Serge Lombardi, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Château Gombert
- madame Karine Michel, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Château Gombert
- monsieur Christophe Dallain, adjoint au directeur de pôle emploi Marseille Saint Charles / Colbert
- madame Muriel Assie, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Saint Charles / Colbert
- madame Anne Pansier, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Saint Charles / Colbert
- madame Anne-Marie Martinez, adjointe à la directrice agence spécialisée Marseille Est
- monsieur Christian Grech, responsable d'équipe agence spécialisée Marseille Est
- madame Sylvie Lambert, responsable d'équipe CRP de l'agence spécialisée Marseille Est
- madame Marine Gabriel, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Joliette
- madame Virginie Milano, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Joliette
- madame Estelle Minetti, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Joliette
- madame Gabrielle Balojra, directrice adjointe de pôle emploi Marseille Les Caillols
- madame Elisa De Bonald, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Les Caillols
- madame Nathalie Guérin, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Les Caillols
- madame Noëlle Mesguen, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Les Caillols
- madame Hélène Tavano, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Les Caillols
- madame Marie-Claude Chiffot, adjointe à la directrice de pôle emploi Marseille Mourepiane
- madame Marielle Castel, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Mourepiane
- monsieur Christian Maroc, responsable d'équipe Marseille Mourepiane
- madame Louisette Proto, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Mourepiane
- madame Annick Benchaïb, responsable d'équipe agence spécialisée Marseille Ouest
- madame Laurence Guillaud, responsable d'équipe agence spécialisée Marseille Ouest
- madame Fabienne Delbarre, responsable de plateforme PFV Marseille Ouest
- madame Sophie Vallet, adjointe au directeur de pôle emploi Marseille Pharo
- madame Chantal Camenen, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Pharo
- madame Samira Fakhir, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Pharo
- madame Paulette Vidou, adjointe à la directrice de pôle emploi Marseille Prado
- monsieur Eric Blumental, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Prado
- monsieur Alain Curmi, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Prado
- monsieur André Fiorillo, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Prado
- madame Lisette Hilaire, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Prado
- madame Sophie Delmas, adjointe au directeur de Marseille Romain Roland / Dromel
- madame Sylvie Estèves, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Romain Roland / Dromel
- madame Valérie Millie, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Romain Roland / Dromel
- madame Emmanuelle Nahmias, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Romain Roland / Dromel
- madame Brigitte Prieur Hatchikian, responsable d'équipe Marseille Romain Roland / Dromel
- madame Pascale Tronel, directrice adjointe de pôle emploi Marseille Saint Jérôme
- madame Philomène Cruz, directrice adjointe de pôle emploi Martigues
- madame Josette Bouillin, responsable d'équipe de pôle emploi Martigues
- madame Jocelyne Feraud-Raoux, responsable d'équipe de pôle emploi Martigues
- madame Claire Palmade, responsable d'équipe de pôle emploi Martigues
- madame Angélique Ricordel, responsable d'équipe en intérim pôle emploi Martigues
- madame Fabienne Rives, responsable d'équipe de pôle emploi Martigues
- madame Fabienne Triadon, responsable d'équipe de pôle emploi Martigues
- madame Claire Blanc Monbrun, adjointe au directeur de pôle emploi Miramas
- madame Magali Chayne, responsable d'équipe de pôle emploi Miramas
- madame Sylvie Crampes, responsable d'équipe de pôle emploi Miramas
- madame Marie-Christine Brun, adjointe à la directrice de pôle emploi Salon
- madame Caroline Allemand, responsable d'équipe de pôle emploi Salon
- madame Marie-Josée Dufilh, responsable d'équipe de pôle emploi Salon
- madame Sophie Mozer, responsable d'équipe de pôle emploi Salon
- monsieur Louis Ruiz, responsable d'équipe de pôle emploi Salon
- monsieur Bruno Berthelot, adjoint à la directrice pôle emploi Vitrolles

- madame Lucienne Bessière, responsable d'équipe de pôle emploi Vitrolles
- madame Véronique Melkonian, responsable d'équipe de pôle emploi Vitrolles
- madame Sophie N Guyen Thanh Dao, responsable d'équipe de pôle emploi Vitrolles
- madame Yolande Elie, directrice adjointe de pôle emploi Brignoles
- madame Valérie Borel, responsable d'équipe de pôle emploi Brignoles
- madame Guylaine Castilla, responsable d'équipe de pôle emploi Brignoles
- madame Véronique Duclos-Orly, responsable d'équipe de pôle emploi Brignoles
- madame Bernadette Foudriat, responsable d'équipe de pôle emploi Brignoles
- monsieur Dominique Nedelec, adjoint à la directrice de pôle emploi Draguignan
- madame Valérie Bauer, responsable d'équipe de pôle emploi Draguignan
- monsieur Jean-Michel Garcia, responsable d'équipe de pôle emploi Draguignan
- madame Isabelle Hernandez Y Perez, responsable d'équipe de pôle emploi Draguignan
- monsieur Eric Chrétien, adjoint à la directrice de pôle emploi Fréjus
- monsieur Cédric Battestini, responsable d'équipe de pôle emploi Fréjus
- madame Elisabeth Labrit, responsable d'équipe de pôle emploi Fréjus
- madame Sylvie Kasperski, adjointe au directeur de pôle emploi Hyères
- madame Sandra Deyts, responsable d'équipe de pôle emploi Hyères
- madame Claire Meunier, responsable d'équipe de pôle emploi Hyères
- monsieur Gilles Kouri, responsable d'équipe de pôle emploi Hyères
- madame Angeline Pappalardo, responsable d'équipe de pôle emploi Hyères
- madame Brigitte Pesce, adjointe au directeur de pôle emploi La Seyne sur Mer
- madame Carole Biset, responsable d'équipe de pôle emploi La Seyne sur Mer
- madame Fabienne Malnis, responsable d'équipe de pôle emploi La Seyne sur Mer
- monsieur Christophe Saunier, responsable d'équipe de pôle emploi La Seyne sur Mer
- madame Isabelle Wiart, adjointe au directeur de pôle emploi La Valette du Var
- madame Sophie Granchère, responsable d'équipe de pôle emploi La Valette du Var
- madame Olivia Lemaître, responsable d'équipe de pôle emploi La Valette du Var
- monsieur Stéphane Martinez, responsable d'équipe de pôle emploi La Valette du Var
- madame Nathalie Sandral, responsable d'équipe de pôle emploi La Valette du Var
- madame Sylvie Boucher, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Maximin
- madame Eve Tellier, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Maximin
- madame Sophie Leprêtre, adjointe au directeur de pôle emploi Saint Raphaël
- monsieur Patrick Chaudéur, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Raphaël
- madame Elisabeth Vandenboossche, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Raphaël
- madame Agnès Reboul, adjointe à la directrice de pôle emploi Saint Tropez
- madame Françoise Dabin, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Tropez
- monsieur Sylvain Gendre, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Tropez
- madame Magali Scilla, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Tropez
- madame Christine Lignot, directrice adjointe de pôle emploi Six Fours
- madame Nathalie Fiancette, responsable d'équipe de pôle emploi Six Fours
- madame Elisa Guillemain, responsable d'équipe de pôle emploi Six Fours
- monsieur Francis Parizel, responsable d'équipe de pôle emploi Six Fours
- madame Sandrine Ritter, responsable d'équipe de pôle emploi Six Fours
- madame Christiane Riccino, adjointe à la directrice de pôle emploi Sud Dracénie / Les Arcs
- monsieur Frédéric Beaumont, responsable d'équipe de pôle emploi Sud Dracénie / Les Arcs
- monsieur François Scilla, responsable d'équipe de pôle emploi Sud Dracénie / Les Arcs
- madame Marie-France Toullec, adjointe au directeur de pôle emploi Toulon Est
- madame Isabelle Albert, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon Est
- madame Claude Huchon, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon Est
- madame Karine Kervella, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon Est
- madame Anne-Gaëlle Lelong, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon Est
- madame Catherine Saleta, adjointe à la directrice de pôle emploi Toulon Ouest
- madame Agnès Choffel, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon Ouest
- madame Marie-France Defaysse, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon Ouest
- madame Renée Mattei, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon Ouest
- madame Béatrice Sotty, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon Ouest
- monsieur Eric Strentz, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon Ouest
- monsieur David Fantino, responsable d'équipe PFV de l'agence spécialisée du Var
- madame Catherine Hecker, responsable d'équipe CSP l'agence spécialisée du Var
- madame Sylvie Lougovoy, responsable d'équipe de l'agence spécialisée du Var
- madame Chantal Blancheton, responsable d'équipe de pôle emploi Apt
- monsieur Jean-Luc Rio, responsable d'équipe de pôle emploi Apt

- madame Claire Allamand, adjointe au directeur de pôle emploi Avignon Agroparc
- madame Laurence Albert, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Agroparc
- monsieur José Brotons, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Agroparc
- monsieur Yann Gout, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Agroparc
- monsieur Hervé Pagan, adjoint au directeur de pôle emploi Avignon Apollinaire
- madame Nathalie Arens, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Apollinaire
- monsieur Gilles Chambon, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Apollinaire
- madame Karine Folly, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Apollinaire
- monsieur Pascal Bontempi, responsable d'équipe de pôle emploi Bollène
- monsieur Marc Kechichian, directeur adjoint de pôle emploi Carpentras
- monsieur Hervé Boudin, responsable d'équipe de pôle emploi Carpentras
- monsieur Dominique Preciado, responsable d'équipe de pôle emploi Carpentras
- madame Karine Romero, responsable d'équipe de pôle emploi de Carpentras
- monsieur Jean-Michel Sandral, responsable d'équipe de pôle emploi Carpentras
- monsieur Maxime Germain, adjoint à la directrice de pôle emploi Cavaillon
- monsieur Yvon Auvernois, responsable d'équipe de pôle emploi Cavaillon
- madame Ludivine Dubois, responsable d'équipe de pôle emploi Cavaillon
- madame Claudine Dubois, adjointe à la directrice de pôle emploi Le Pontet
- monsieur Eric Bogais, responsable d'équipe pôle emploi Le Pontet
- madame Marie-Thérèse Marx, responsable d'équipe de pôle emploi Le Pontet
- madame Mireille Morales, responsable d'équipe de pôle emploi Le Pontet
- madame Véronique Mazars, adjointe à la directrice de pôle emploi Orange
- madame Mariannick Barthel, responsable d'équipe de pôle emploi Orange
- madame Cécile Duval, responsable d'équipe de pôle emploi Orange
- madame Carmen Serrano, responsable d'équipe de pôle emploi Orange
- madame Françoise Dailly, responsable d'équipe de pôle emploi Pertuis
- monsieur Yves Peix, responsable d'équipe de pôle emploi Pertuis
- monsieur Jean-Pierre Saveant, responsable d'équipe de pôle emploi Pertuis
- madame Cécile Letarte, adjointe à la directrice de l'agence spécialisée Vaucluse
- monsieur Didier Lauge, responsable d'équipe PFV de l'agence spécialisée Vaucluse
- madame Marie-José Perez, responsable d'équipe CSP de l'agence spécialisée Vaucluse.

A l'article III :

- madame Valérie Lalfer, adjointe au directeur de pôle emploi de Briançon
- monsieur Pascal Martin, directeur adjoint de pôle emploi Manosque
- madame Cathy Argentino, adjointe à la directrice de pôle emploi Cannes Mandelieu
- monsieur Jean-Michel Moulin, directeur adjoint de pôle emploi Le Cannet
- madame Liliane Bertrand, adjointe à la directrice de pôle emploi Menton
- madame Lydia Scarpino, directrice adjointe de pôle emploi Nice Centre
- madame Françoise Coquillat, directrice adjointe de pôle emploi Nice Est
- madame Béatrice Génin, directrice adjointe de pôle emploi Nice La Plaine
- madame Evelyne Tieran, directrice adjointe de pôle emploi Nice La Plaine
- madame Chantal Varin, directrice adjointe de pôle emploi Nice Nord
- madame Sylvie Gollé, adjointe au directeur de pôle emploi Nice Trinité
- madame Béatrice Génin, directrice adjointe de pôle emploi de Nice Vallées
- madame Anne Bonzi, adjointe à la directrice pôle emploi de Nice Vallées
- monsieur Théodore Yakité, adjoint au directeur de l'agence spécialisée de Nice
- monsieur Christophe Kopp, adjoint à la directrice de pôle emploi Vallauris Sophia
- madame Evelyne Jourdan, directrice adjointe de pôle emploi Aix Club Hippique
- monsieur Jean-François Pinto, adjoint au directeur de pôle emploi Aix Pérouse
- madame Anne Serisier, adjointe à la directrice de pôle emploi Arles
- madame Myriam Sanchis Tibaldi, adjointe à la directrice de pôle emploi Aubagne
- madame Céline Berger, adjointe à la directrice de pôle emploi Châteaurenard
- madame Patricia Fiore, adjointe au directeur de pôle emploi Gardanne
- monsieur Patrick Tesio, adjoint au directeur et responsable d'équipe de pôle emploi Istres
- madame Solange Alejandro, adjointe à la directrice de pôle emploi Marseille Baille
- monsieur Jean-Marc Boric, directeur adjoint de pôle emploi Marseille Belle de Mai
- madame Estelle Oriol, adjointe à la directrice de pôle emploi Marseille Bougainville
- monsieur Pierre-Henri Hahn, directeur adjoint de pôle emploi Marseille Carré Gabriel
- madame Annick Pouille-Fourny, adjointe à la directrice de pôle emploi Marseille Chartreux
- madame Pascale Tronel, directrice adjointe de pôle emploi Marseille Château Gombert

- monsieur Christophe Dallain, adjoint au directeur de pôle emploi Marseille Saint Charles / Colbert
- madame Anne-Marie Martinez, adjointe à la directrice agence spécialisée Marseille Est
- madame Gabrielle Balojra, directrice adjointe de pôle emploi Marseille Les Caillols
- madame Marie-Claude Chiffot, adjointe à la directrice de pôle emploi Marseille Mourepiane
- madame Sophie Vallet, adjointe au directeur de pôle emploi Marseille Pharo
- madame Paulette Vidou, adjointe à la directrice de pôle emploi Marseille Prado
- madame Sophie Delmas, adjointe au directeur de Marseille Romain Roland / Dromel
- madame Pascale Tronel, directrice adjointe de pôle emploi Marseille Saint Jérôme
- madame Philomène Cruz, directrice adjointe de pôle emploi Martigues
- madame Claire Blanc Monbrun, adjointe au directeur de pôle emploi Miramas
- madame Marie-Christine Brun, adjointe à la directrice de pôle emploi Salon
- monsieur Bruno Berthelot, adjoint à la directrice pôle emploi Vitrolles
- madame Yolande Elie, directrice adjointe de pôle emploi Brignoles
- monsieur Dominique Nedelec, adjoint à la directrice de pôle emploi Draguignan
- monsieur Eric Chrétien, adjoint à la directrice de pôle emploi Fréjus
- madame Sylvie Kasperski, adjointe au directeur de pôle emploi Hyères
- madame Brigitte Pesce, adjointe au directeur de pôle emploi La Seyne sur Mer
- madame Isabelle Wiart, adjointe au directeur de pôle emploi La Valette du Var
- madame Sophie Leprêtre, adjointe au directeur de pôle emploi Saint Raphaël
- madame Agnès Reboul, adjointe à la directrice de pôle emploi Saint Tropez
- madame Christine Lignot, directrice adjointe de pôle emploi Six Fours
- madame Christiane Riccino, adjointe à la directrice de pôle emploi Sud Dracénie / Les Arcs
- madame Marie-FranceToullec, adjointe au directeur de pôle emploi Toulon Est
- madame Catherine Saleta, adjointe à la directrice de pôle emploi Toulon Ouest
- madame Claire Allamand, adjointe au directeur de pôle emploi Avignon Agroparc
- monsieur Hervé Pagan, adjoint au directeur de pôle emploi Avignon Apollinaire
- monsieur Marc Kechichian, directeur adjoint de pôle emploi Carpentras
- monsieur Maxime Germain, adjoint à la directrice de pôle emploi Cavaillon
- madame Claudine Dubois, adjointe à la directrice de pôle emploi Le Pontet
- madame Véronique Mazars, adjointe à la directrice de pôle emploi Orange
- madame Cécile Letartre, adjointe à la directrice de l'agence spécialisée Vaucluse.

#### **Article VI – Prestations indues : délais de remboursements**

§ 1<sup>er</sup> Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, pour, au nom du directeur régional par intérim de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur et dans les conditions et limites fixées par les textes réglementaires, les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations d'assurance chômage ou de solidarité indûment versées et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 12 mois.

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- monsieur Rémy Pélegrin, directeur de pôle emploi Briançon
- monsieur Franck Couriol, directeur de pôle emploi Digne
- monsieur Claude Dimitropoulos, directeur de pôle emploi Gap
- monsieur Jean-Marie Bellon, directeur de pôle emploi Manosque
- monsieur Jean-Marie Poutz, directeur de pôle emploi Antibes
- monsieur Jean-Claude Morisseau, directeur de pôle emploi Cagnes Villeneuve
- madame Arlette Villani, directrice de pôle emploi Cannes Mandelieu
- monsieur Jean-Claude Hérail, directeur de pôle emploi Cannes Maria
- monsieur Serge Griffa, directeur par intérim de l'agence spécialisée du Cannet
- monsieur Noël Bruzzo, directeur de pôle emploi Grasse
- monsieur Jean-Michel Audren, directeur de pôle emploi Le Cannet
- madame Claire Chalandon, directrice de pôle emploi Menton
- madame Frédérique Hérail, directrice de pôle emploi Nice Centre
- monsieur Jean-Marc Mario, directeur de pôle emploi Nice Est
- monsieur Olivier Destenay, directeur de pôle emploi Nice La Plaine
- monsieur Didier Mongrolle, directeur de pôle emploi Nice Nord
- monsieur Gildas Brieau, directeur de pôle emploi Nice Trinité
- monsieur Olivier Destenay, directeur de pôle emploi Nice Vallées
- monsieur Serge Griffa, directeur de l'agence spécialisée de Nice

- madame Agnès Simond, directrice de pôle emploi Vallauris Sophia
- madame Raphaële Fleurot-Marie, directrice de pôle emploi Aix Club Hippique
- monsieur Philippe Commençais, directeur de pôle emploi Aix Thumine
- monsieur Robert Caracena, directeur de pôle emploi Aix Pérouse
- monsieur Robert Valenti, directeur par intérim de l'agence spécialisée Aix en Provence
- madame Anne Chabrier, directrice de pôle emploi Arles
- madame Aude Métral, directrice de pôle emploi Aubagne
- madame Elisabeth Brovedan-Muller, directrice de l'agence spécialisée Etang de Berre
- madame Pascale Ronat, directrice pôle emploi Châteaurenard
- monsieur Didier Geneteaud, directeur de pôle emploi Gardanne
- monsieur Eric Amato, directeur de pôle emploi Istres
- monsieur Joseph-David Hazan, directeur de pôle emploi La Ciotat
- monsieur Ambroise Gagneuil, directeur de pôle emploi Marignane
- madame Geneviève Batteau-Morin, directrice de pôle emploi Marseille Baille
- madame Aude Dauchez, directrice de pôle emploi Marseille Belle de Mai
- madame Claude Maulet, directrice de pôle emploi Marseille Bougainville
- madame Nathalie Bourlon, directrice de pôle emploi Marseille Carré Gabriel
- madame Christine Battesti, directrice de pôle emploi Marseille Chartreux
- madame Mireille Giorgis, directrice de pôle emploi Marseille Château Gombert
- madame Alexandra Thebault, directrice de pôle emploi Marseille Saint Charles / Colbert
- madame Marie-Lucie Guis, directrice de l'agence spécialisée Marseille Est
- madame Sylvie Merono, directrice par intérim de pôle emploi Marseille Joliette
- monsieur Cyrille Darche, directeur de pôle emploi Marseille Les Caillols
- madame Magali Collas, directrice de pôle emploi Marseille Mourepiane
- monsieur Frédéric Niola, directeur de l'agence spécialisée Marseille Ouest
- monsieur Frédéric Caillol, directeur de pôle emploi Marseille Pharo
- madame Elisabeth Moreau, directrice de pôle emploi Marseille Prado
- monsieur Eric Pomares, directeur de pôle emploi Marseille Romain Rolland / Dromel
- madame Mireille Giorgis, directrice de pôle emploi Marseille Saint Jérôme
- madame Catherine Gout, directrice de pôle emploi Martigues
- monsieur Henry Raccasy, directeur de pôle emploi Miramas
- madame Eva Rimini, directrice de pôle emploi Salon
- madame Michèle Cérézo, directrice de pôle emploi Vitrolles
- monsieur Stéphane Le Nallio, directeur de pôle emploi Brignoles
- madame Annie Kirkorian, directrice de pôle emploi Draguignan
- madame Christine Blondet, directeur de pôle emploi Fréjus
- monsieur Richard Spinosa, directeur de pôle emploi Hyères
- monsieur André Bideau, directeur de pôle emploi La Seyne sur Mer
- monsieur Eric Bernard, directeur de pôle emploi La Valette du Var
- madame Mireille Bertaina, directrice de pôle emploi Saint Maximin
- monsieur Denis Mercier, directeur de pôle emploi Saint Raphaël
- madame Pascale Voituren, directrice de pôle emploi Saint Tropez
- madame Christelle Denis, directrice de pôle emploi Six Fours
- madame Marie-Christine Eyssartier, directrice de pôle emploi Sud Dracénie
- monsieur David Monge, directeur de pôle emploi Toulon Est
- madame Evelyne Perez, directrice de pôle emploi Toulon Ouest
- madame Sabine Ratinaud, directrice de l'agence spécialisée du Var
- monsieur Olivier Laubron, directeur de pôle emploi Apt
- madame Chantal Niquet, directrice de pôle emploi Avignon Agroparc
- monsieur Nasser Boukhelifa, directeur de pôle emploi Avignon Apollinaire
- monsieur Xavier Ouiste, directeur de pôle emploi Bollène
- monsieur Jean-Louis Peignien, directeur de pôle emploi Carpentras
- madame Sylvie Buffaz Bartholmot, directrice de pôle emploi Cavaillon
- madame Jannick Le Roy, directrice de pôle emploi Orange
- madame Céline Chauvet, directrice de pôle emploi Le Pontet
- monsieur Philippe Lea, directeur de pôle emploi Pertuis
- madame Maryse Jessenne, directrice de l'agence spécialisée Vaucluse
- madame Valérie Lalfer, adjointe au directeur de pôle emploi de Briançon
- monsieur Christian Zuber, responsable d'équipe de pôle emploi Briançon
- monsieur Sylvain Armand, responsable d'équipe de pôle emploi Digne
- monsieur Benoît Cartault, responsable d'équipe de pôle emploi Digne
- monsieur Jean-Charles Richaud, responsable d'équipe de pôle emploi Digne

- madame Marie-Paule Savarese, responsable d'équipe de pôle emploi Digne
- monsieur Vincent Monier, responsable d'équipe de pôle emploi Gap
- madame Marie-Christine Imbert, responsable d'équipe de pôle emploi Gap
- madame Dominique Jourdan, responsable d'équipe de pôle emploi Gap
- madame Marie-Pierre Krausz, responsable d'équipe de pôle emploi Gap
- monsieur Pascal Martin, directeur adjoint de pôle emploi Manosque
- monsieur Thibaud Boulevard, responsable d'équipe de pôle emploi Manosque
- madame Dominique Jeannin, responsable d'équipe de pôle emploi Manosque
- madame Catherine Parayre, responsable d'équipe de pôle emploi Manosque
- madame Annie Plumel, responsable d'équipe de pôle emploi Manosque
- madame Sandrine Cavalier, responsable d'équipe de pôle emploi Antibes
- madame Nathalie Dejour, responsable d'équipe de pôle emploi Antibes
- madame Ingrid Petit, responsable d'équipe de pôle emploi Antibes
- madame Pascale Bailly, responsable d'équipe de pôle emploi Cagnes Villeneuve
- monsieur Guy Durand, responsable d'équipe de pôle emploi Cagnes / Villeneuve
- madame Sylvie Pouthier, responsable d'équipe de pôle emploi Cagnes / Villeneuve
- madame Emilie Striget, responsable d'équipe de pôle emploi Cagnes / Villeneuve
- madame Catherine Wilmet, responsable d'équipe de pôle emploi Cagnes / Villeneuve
- madame Cathy Argentino, adjointe à la directrice de pôle emploi Cannes Mandelieu
- madame Alexandra Fick, responsable d'équipe de pôle emploi Cannes Mandelieu
- monsieur Gérald Marol, responsable d'équipe de pôle emploi Cannes Mandelieu
- monsieur Mario Bonini, responsable d'équipe de pôle emploi Cannes Maria
- monsieur Paul Doublet, responsable d'équipe de pôle emploi Cannes Maria
- madame Odile Guillaume, responsable d'équipe de pôle emploi Cannes Maria
- madame Muriel Mandrick, responsable d'équipe de pôle emploi Cannes Maria
- madame Christine Caterino, responsable d'équipe PFV de l'agence spécialisée du Cannet
- monsieur Luc Lambert, responsable d'équipe CSP de l'agence spécialisée du Cannet
- monsieur Alain Desfontaine, responsable d'équipe de pôle emploi Grasse
- monsieur Jérôme Lans, responsable d'équipe de pôle emploi Grasse
- madame Christine Ronchi, responsable d'équipe de pôle emploi Grasse
- madame Delphine Tcheng, responsable d'équipe de pôle emploi Grasse
- monsieur Jean-Michel Moulin, directeur adjoint de pôle emploi Le Cannet
- madame Dominique Cussinet, responsable d'équipe de pôle emploi Le Cannet
- monsieur Richard Sanlier, responsable d'équipe de pôle emploi Le Cannet
- madame Lisa Teboul, responsable d'équipe de pôle emploi Le Cannet
- madame Liliane Bertrand, adjointe à la directrice de pôle emploi Menton
- madame Martine Amri, responsable d'équipe de pôle emploi Menton
- madame Hélène Najem, responsable d'équipe de pôle emploi Menton
- madame Béatrice Proal, responsable d'équipe de pôle emploi Menton
- madame Lydia Scarpino, directrice adjointe de pôle emploi Nice Centre
- madame Céline Girelli, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Centre
- madame Valérie Legrand, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Centre
- madame Corinne Margerin, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Centre
- madame Amélie Roméo, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Centre
- madame Claudine Sarkis, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Centre
- madame Françoise Coquillat, directrice adjointe de pôle emploi Nice Est
- monsieur Stéphane Bugnicourt, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Est
- madame Gisèle Delobebe, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Est
- madame Annie Duffau, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Est
- madame Marie-Catherine Midan, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Est
- madame Nathalie Veyrunes, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Est
- madame Béatrice Génin, directrice adjointe de pôle emploi Nice La Plaine
- madame Evelyne Tieran, directrice adjointe de pôle emploi Nice La Plaine
- monsieur Olivier Chillon, responsable d'équipe de pôle emploi Nice La Plaine
- monsieur Serge Gloumeaud, responsable d'équipe de pôle emploi Nice La Plaine
- madame Claudine Millen, responsable d'équipe de pôle emploi Nice La Plaine
- madame Caroline Molinari, responsable d'équipe de pôle emploi Nice La Plaine
- madame Chantal Varin, directrice adjointe de pôle emploi Nice Nord
- madame Caroline Guichet, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Nord
- madame Malou Koubi, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Nord
- madame Annie Mougeolle, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Nord
- monsieur Olivier Schmeltz, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Nord

- madame Sylvie Gollé, adjointe au directeur de pôle emploi Nice Trinité
- madame Patricia Chapoux, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Trinité
- madame Véronique Coste, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Trinité
- monsieur Xavier Grand, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Trinité
- madame Béatrice Génin, directrice adjointe de pôle emploi Nice Vallées
- madame Anne Bonzi, adjointe à la directrice pôle emploi de Nice Vallées
- madame Paule Colonna, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Vallées
- madame Evelyne Lautier, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Vallées
- madame Béatrice Chrissokerakis, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Vallées
- monsieur Théodore Yakité, adjoint au directeur de l'agence spécialisée de Nice
- monsieur Jean-Marc Bianchi, responsable d'équipe PEI de l'agence spécialisée de Nice
- madame Isabelle Feligioni, responsable d'équipe PFV de l'agence spécialisée de Nice
- madame Aurélie Tailland, responsable d'équipe CRP de l'agence spécialisée de Nice
- monsieur Christophe Kopp, adjoint à la directrice de pôle emploi Vallauris Sophia
- madame Danielle Chircop, responsable d'équipe de pôle emploi Vallauris Sophia
- madame Christelle Chamoux, responsable d'équipe de pôle emploi Vallauris Sophia
- madame Florence Coste, responsable d'équipe de pôle emploi Vallauris Sophia
- madame Dominique Julien-Monange, responsable d'équipe CSP de l'agence spécialisée Aix
- madame Evelyne Thines, responsable d'équipe PFV de l'agence spécialisée Aix
- madame Evelyne Jourdan, directrice adjointe de pôle emploi Aix Club Hippique
- madame Halima Timricht, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Club Hippique
- madame Audrey Espic, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Club Hippique
- madame Nadine Tron Durand, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Club Hippique
- monsieur Jean-François Pinto, adjoint au directeur de pôle emploi Aix Pérouse
- madame Sonia Dumont Corre, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Pérouse
- madame Vanessa Paraiso, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Pérouse
- madame Louise Garcia, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Thumine
- madame Nathalie Maurice, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Thumine
- madame Marie-Pierre Reffet, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Thumine
- madame Marie-Hélène Tomasi, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Thumine
- madame Anne Serisier, adjointe à la directrice de pôle emploi Arles
- monsieur Jean-Denis Alexandre, responsable d'équipe de pôle emploi Arles
- monsieur Laurent Cler, responsable d'équipe de pôle emploi Arles
- madame Nadine Dalié, responsable d'équipe de pôle emploi Arles
- madame Edwige Letissier, responsable d'équipe de pôle emploi Arles
- monsieur Benjamin Rey, responsable d'équipe de pôle emploi Arles
- madame Myriam Sanchis Tibaldi, adjointe à la directrice de pôle emploi Aubagne
- madame Nathalie Antolini, responsable d'équipe de pôle emploi Aubagne
- monsieur Simon Gradoni, responsable d'équipe de pôle emploi Aubagne
- monsieur Ludovic Vandame, responsable d'équipe de pôle emploi Aubagne
- madame Céline Berger, adjointe à la directrice de pôle emploi Châteaurenard
- madame Annie Cheyrezy, responsable d'équipe de pôle emploi Châteaurenard
- madame Chantal Ruelle, responsable d'équipe de pôle emploi Châteaurenard
- madame Caroline Dazon, responsable d'équipe PFV/ EOS de l'agence spécialisée Etang de Berre
- madame Farida Kalfi, responsable d'équipe par intérim de l'agence spécialisée Etang de Berre
- madame Patricia Fiore, adjointe au directeur de pôle emploi Gardanne
- madame Laurence Chatelais, responsable d'équipe de pôle emploi Gardanne
- madame Anne Fougères, responsable d'équipe de pôle emploi Gardanne
- monsieur Patrick Tesio, adjoint au directeur et responsable d'équipe de pôle emploi Istres
- madame Stéphanie Djemai, responsable d'équipe de pôle emploi Istres
- madame Isabelle Vauchelet, responsable d'équipe de pôle emploi Istres
- madame Sophie Dellavedova, responsable d'équipe de pôle emploi La Ciotat
- madame Sophie Hervier, responsable d'équipe de pôle emploi La Ciotat
- monsieur Jean-Louis Zadunayski, responsable d'équipe de pôle emploi La Ciotat
- madame Fernande Guzzo Stora, responsable d'équipe de pôle emploi Marignane
- madame Anne-Marie Girard, responsable d'équipe de pôle emploi Marignane
- monsieur Jean-Christophe Panza, responsable d'équipe de pôle emploi Marignane
- madame Solange Alejandro, adjointe à la directrice de pôle emploi Marseille Baille
- monsieur Diégo Bonnardel, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Baille
- madame Agnès Patti, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Baille
- monsieur Jean-Marc Boric, directeur adjoint de pôle emploi Marseille Belle de Mai
- madame Christine Carles, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Belle de Mai

- madame Jacqueline Giudicelli, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Belle de Mai
- madame Monique Solimando, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Belle de Mai
- madame Estelle Oriol, adjointe à la directrice de pôle emploi Marseille Bougainville
- monsieur Stéphane Arlaud, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Bougainville
- madame Ghislaine Bourrelly, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Bougainville
- madame Valérie Potier, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Bougainville
- monsieur Pierre-Henri Hahn, directeur adjoint de pôle emploi Marseille Carré Gabriel
- madame Sophie Ghestem, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Carré Gabriel
- madame Sandrine Lazzati, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Carré Gabriel
- madame Sandrine Rossi, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Carré Gabriel
- madame Annick Pouille-Fourny, adjointe à la directrice de pôle emploi Marseille Chartreux
- madame Sonia Pourradier, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Chartreux
- madame Anne-Marie Sanchez, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Chartreux
- madame Pascale Tronel, directrice adjointe de pôle emploi Marseille Château Gombert
- madame Maria-Soledad Pagneux, adjointe à la directrice pôle emploi Marseille Château Gombert
- madame Isabelle Agu, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Château Gombert
- monsieur Nicolas Bianco, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Château Gombert
- monsieur Philippe Giudicelli, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Château Gombert
- monsieur Serge Lombardi, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Château Gombert
- madame Karine Michel, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Château Gombert
- monsieur Christophe Dallain, adjoint au directeur de pôle emploi Marseille Saint Charles / Colbert
- madame Muriel Assie, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Saint Charles / Colbert
- madame Anne Pansier, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Saint Charles / Colbert
- madame Anne-Marie Martinez, adjointe à la directrice agence spécialisée Marseille Est
- monsieur Christian Grech, responsable d'équipe agence spécialisée Marseille Est
- madame Sylvie Lambert, responsable d'équipe CSP de l'agence spécialisée Marseille Est
- madame Marine Gabriel, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Joliette
- madame Virginie Milano, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Joliette
- madame Estelle Minetti, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Joliette
- madame Gabrielle Balojra, directrice adjointe de pôle emploi Marseille Les Caillols
- madame Elisa De Bonald, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Les Caillols
- madame Nathalie Guérin, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Les Caillols
- madame Noëlle Mesguen, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Les Caillols
- madame Hélène Tavano, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Les Caillols
- madame Marie-Claude Chiffot, adjointe à la directrice de pôle emploi Marseille Mourepiane
- madame Marielle Castel, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Mourepiane
- monsieur Christian Maroc, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Mourepiane
- madame Louisette Proto, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Mourepiane
- madame Annick Benchaïb, responsable d'équipe agence spécialisée Marseille Ouest
- madame Laurence Guillaud, responsable d'équipe agence spécialisée Marseille Ouest
- madame Fabienne Delbarre, responsable de plateforme PFV Marseille Ouest
- madame Sophie Vallet, adjointe au directeur de pôle emploi Marseille Pharo
- madame Chantal Camenen, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Pharo
- madame Samira Fakhir, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Pharo
- madame Paulette Vidou, adjointe à la directrice de pôle emploi Marseille Prado
- monsieur Eric Blumental, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Prado
- monsieur Alain Curmi, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Prado
- monsieur André Fiorillo, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Prado
- madame Lisette Hilaire, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Prado
- madame Sophie Delmas, adjointe au directeur de Marseille Romain Roland / Dromel
- madame Sylvie Estèves, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Romain Roland / Dromel
- madame Valérie Millie, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Romain Roland / Dromel
- madame Emmanuelle Nahmias, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Romain Roland / Dromel
- madame Brigitte Prieur Hatchikian, responsable d'équipe Marseille Romain Roland / Dromel
- madame Pascale Tronel, directrice adjointe de pôle emploi Marseille Saint Jérôme
- madame Philomène Cruz, directrice adjointe de pôle emploi Martigues
- madame Josette Bouillin, responsable d'équipe de pôle emploi Martigues
- madame Jocelyne Feraud-Raoux, responsable d'équipe de pôle emploi Martigues
- madame Claire Palmade, responsable d'équipe de pôle emploi Martigues
- madame Angélique Ricordel, responsable d'équipe en intérim pôle emploi Martigues
- madame Fabienne Rives, responsable d'équipe de pôle emploi Martigues

- madame Fabienne Triadon, responsable d'équipe de pôle emploi Martigues
- madame Claire Blanc Monbrun, adjointe au directeur de pôle emploi Miramas
- madame Magali Chayne, responsable d'équipe de pôle emploi Miramas
- madame Sylvie Crampes, responsable d'équipe de pôle emploi Miramas
- madame Marie-Christine Brun, adjointe à la directrice de pôle emploi Salon
- madame Caroline Allemand, responsable d'équipe de pôle emploi Salon
- madame Marie-Josée Dufilh, responsable d'équipe de pôle emploi Salon
- madame Sophie Mozer, responsable d'équipe de pôle emploi Salon
- monsieur Louis Ruiz, responsable d'équipe de pôle emploi Salon
- monsieur Bruno Berthelot, adjoint à la directrice pôle emploi Vitrolles
- madame Lucienne Bessière, responsable d'équipe de pôle emploi Vitrolles
- madame Véronique Melkonian, responsable d'équipe de pôle emploi Vitrolles
- madame Sophie N Guyen Thanh Dao, responsable d'équipe de pôle emploi Vitrolles
- madame Yolande Elie, directrice adjointe de pôle emploi Brignoles
- madame Valérie Borel, responsable d'équipe de pôle emploi Brignoles
- madame Guylaine Castilla, responsable d'équipe de pôle emploi Brignoles
- madame Véronique Duclos-Orly, responsable d'équipe de pôle emploi Brignoles
- madame Bernadette Foudriat, responsable d'équipe de pôle emploi Brignoles
- monsieur Dominique Nedelec, adjoint à la directrice de pôle emploi Draguignan
- madame Valérie Bauer, responsable d'équipe de pôle emploi Draguignan
- monsieur Jean-Michel Garcia, responsable d'équipe de pôle emploi Draguignan
- madame Isabelle Hernandez Y Perez, responsable d'équipe de pôle emploi Draguignan
- monsieur Eric Chrétien, adjoint à la directrice de pôle emploi Fréjus
- monsieur Cédric Battestini, responsable d'équipe de pôle emploi Fréjus
- madame Elisabeth Labrit, responsable d'équipe de pôle emploi Fréjus
- madame Sylvie Kasperski, adjointe au directeur de pôle emploi Hyères
- madame Sandra Deyts, responsable d'équipe de pôle emploi Hyères
- madame Claire Meunier, responsable d'équipe de pôle emploi Hyères
- monsieur Gilles Kouri, responsable d'équipe de pôle emploi Hyères
- madame Angeline Pappalardo, responsable d'équipe de pôle emploi Hyères
- madame Brigitte Pesce, adjointe au directeur de pôle emploi La Seyne sur Mer
- madame Carole Biset, responsable d'équipe de pôle emploi La Seyne sur Mer
- madame Fabienne Malnis, responsable d'équipe de pôle emploi La Seyne sur Mer
- monsieur Christophe Saunier, responsable d'équipe de pôle emploi La Seyne sur Mer
- madame Isabelle Wiart, adjointe au directeur de pôle emploi La Valette du Var
- madame Sophie Granchère, responsable d'équipe de pôle emploi La Valette du Var
- madame Olivia Lemaitre, responsable d'équipe de pôle emploi La Valette du Var
- monsieur Stéphane Martinez, responsable d'équipe de pôle emploi La Valette du Var
- madame Nathalie Sandral, responsable d'équipe de pôle emploi La Valette du Var
- madame Sylvie Boucher, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Maximin
- madame Eve Tellier, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Maximin
- madame Sophie Leprêtre, adjointe au directeur de pôle emploi Saint Raphaël
- monsieur Patrick Chaudueur, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Raphaël
- madame Elisabeth Vandenboossche, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Raphaël
- madame Agnès Reboul, adjointe à la directrice de pôle emploi Saint Tropez
- madame Françoise Dabin, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Tropez
- monsieur Sylvain Gendre, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Tropez
- madame Magali Scilla, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Tropez
- madame Christine Lignot, directrice adjointe de pôle emploi Six Fours
- madame Nathalie Fiancette, responsable d'équipe de pôle emploi Six Fours
- madame Elisa Guillemain, responsable d'équipe de pôle emploi Six Fours
- monsieur Francis Parizel, responsable d'équipe de pôle emploi Six Fours
- madame Sandrine Ritter, responsable d'équipe de pôle emploi Six Fours
- madame Christiane Riccino, adjointe à la directrice de pôle emploi Sud Dracénie / Les Arcs
- monsieur Frédéric Beaumont, responsable d'équipe de pôle emploi Sud Dracénie / Les Arcs
- monsieur François Scilla, responsable d'équipe de pôle emploi Sud Dracénie / Les Arcs
- madame Marie-FranceToullec, adjointe au directeur de pôle emploi Toulon Est
- madame Isabelle Albert, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon Est
- madame Claude Huchon, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon Est
- madame Karine Kervella, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon Est
- madame Anne-Gaëlle Lelong, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon Est
- madame Catherine Saleta, adjointe à la directrice de pôle emploi Toulon Ouest

- madame Agnès Choffel, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon Ouest
- madame Marie-France Defaysse, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon Ouest
- madame Renée Mattei, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon Ouest
- madame Béatrice Sotty, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon Ouest
- monsieur Eric Strentz, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon Ouest
- monsieur David Fantino, responsable d'équipe PFV de l'agence spécialisée du Var
- madame Catherine Hecker, responsable d'équipe CSP l'agence spécialisée du Var
- madame Sylvie Lougovoy, responsable d'équipe de l'agence spécialisée du Var
- madame Chantal Blancheton, responsable d'équipe de pôle emploi Apt
- monsieur Jean-Luc Rio, responsable d'équipe de pôle emploi Apt
- madame Claire Allamand, adjointe au directeur de pôle emploi Avignon Agroparc
- madame Laurence Albert, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Agroparc
- monsieur José Brotons, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Agroparc
- monsieur Yann Gout, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Agroparc
- monsieur Hervé Pagan, adjoint au directeur de pôle emploi Avignon Apollinaire
- madame Nathalie Arens, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Apollinaire
- monsieur Gilles Chambon, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Apollinaire
- madame Karine Folly, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Apollinaire
- monsieur Pascal Bontempi, responsable d'équipe de pôle emploi Bollène
- monsieur Marc Kechichian, directeur adjoint de pôle emploi Carpentras
- monsieur Hervé Boudin, responsable d'équipe de pôle emploi Carpentras
- monsieur Dominique Preciado, responsable d'équipe de pôle emploi Carpentras
- madame Karine Romero, responsable d'équipe de pôle emploi de Carpentras
- monsieur Jean-Michel Sandral, responsable d'équipe de pôle emploi Carpentras
- monsieur Maxime Germain, adjoint à la directrice de pôle emploi Cavaillon
- monsieur Yvon Auvernois, responsable d'équipe de pôle emploi Cavaillon
- madame Ludivine Dubois, responsable d'équipe de pôle emploi Cavaillon
- madame Claudine Dubois, adjointe à la directrice de pôle emploi Le Pontet
- monsieur Eric Bogais, responsable d'équipe pôle emploi Le Pontet
- madame Marie-Thérèse Marx, responsable d'équipe de pôle emploi Le Pontet
- madame Mireille Morales, responsable d'équipe de pôle emploi Le Pontet
- madame Véronique Mazars, adjointe à la directrice de pôle emploi Orange
- madame Mariannick Barthel, responsable d'équipe de pôle emploi Orange
- madame Cécile Duval, responsable d'équipe de pôle emploi Orange
- madame Carmen Serrano, responsable d'équipe de pôle emploi Orange
- madame Françoise Dailly, responsable d'équipe de pôle emploi Pertuis
- monsieur Yves Peix, responsable d'équipe de pôle emploi Pertuis
- monsieur Jean-Pierre Saveant, responsable d'équipe de pôle emploi Pertuis
- madame Cécile Letartre, adjointe à la directrice de l'agence spécialisée Vaucluse
- monsieur Didier Lauge, responsable d'équipe PFV de l'agence spécialisée Vaucluse
- madame Marie-José Perez, responsable d'équipe CSP de l'agence spécialisée Vaucluse
- madame Rachel Lorrain, responsable unité contentieux Marseille
- madame Vérane Lançon, responsable unité contentieux Toulon.

**§ 2** Délégation permanente de signature est donnée à l'ensemble des agents exerçant en agences, pour, au nom du directeur régional par intérim de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur et dans les conditions et limites fixées par les textes réglementaires, les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations d'assurance chômage ou de solidarité indûment versées et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 6 mois.

**§ 3** Délégation permanente de signature est donnée aux collaborateurs du pôle contentieux, pour, au nom du directeur régional par intérim de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur et dans les conditions et limites fixées par les textes réglementaires, les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations d'assurance chômage ou de solidarité indûment versées et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 6 mois.

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- madame Laurence Boisseranc, collaboratrice pôle contentieux de Pôle emploi Paca
- madame Véronique Champion, collaboratrice pôle contentieux de Pôle emploi Paca

- monsieur Serge Citton, collaborateur pôle contentieux de Pôle emploi Paca
- madame Florence Doulmet, collaboratrice pôle contentieux de Pôle emploi Paca
- monsieur Grégory Foures, collaborateur pôle contentieux de Pôle emploi Paca
- madame Ludivine Georgin, collaboratrice pôle contentieux de Pôle emploi Paca
- madame Lidia Gissingner, collaboratrice pôle contentieux de Pôle emploi Paca
- madame Maryline Jean, collaboratrice pôle contentieux de Pôle emploi Paca
- madame Marlène Loubeyres, collaboratrice pôle contentieux de Pôle emploi Paca
- madame Michèle Louvard, collaboratrice pôle contentieux de Pôle emploi Paca
- madame Marie Mansi, collaboratrice pôle contentieux de Pôle emploi Paca
- monsieur Frédéric Martin, collaborateur pôle contentieux de Pôle emploi Paca
- madame Valérie Mazella, collaboratrice pôle contentieux de Pôle emploi Paca
- madame Chantal Michel, collaboratrice pôle contentieux de Pôle emploi Paca
- madame Dominique Micheletti, collaboratrice pôle contentieux de Pôle emploi Paca
- madame Lucie O'Reilly, collaboratrice pôle contentieux de Pôle emploi Paca
- monsieur Christophe Roussel, collaborateur pôle contentieux de Pôle emploi Paca
- madame Agnès Rousselot, collaboratrice pôle contentieux de Pôle emploi Paca
- monsieur Pierre Saura, collaborateur pôle contentieux de Pôle emploi Paca
- madame Michèle Talieu, collaboratrice pôle contentieux de Pôle emploi Paca
- madame Hélène Tarallo, collaboratrice pôle contentieux de Pôle emploi Paca
- madame Sylvie Teule, collaboratrice pôle contentieux de Pôle emploi Paca
- madame Dominique Turini, collaboratrice pôle contentieux de Pôle emploi Paca
- madame Brigitte Van Laer, collaboratrice pôle contentieux de Pôle emploi Paca
- monsieur Damien Vauchair, collaborateur pôle contentieux de Pôle emploi Paca
- monsieur Edouard Verneuil, collaborateur pôle contentieux de Pôle emploi Paca
- madame Josiane Vivion, collaboratrice pôle contentieux de Pôle emploi Paca.

#### **Article VII – Abrogation**

La décision Paca n°2012-01 DS Agences du 25 janvier 2012 est abrogée.

#### **Article VIII – Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Marseille, le 22 mars 2012.

Philippe Bel,  
directeur régional par intérim  
Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Décision Paca n°2012-07 DS IPR du 22 mars 2012**

**Délégation de signature du directeur régional par intérim de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n°12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage et cotisations Ags irrécouvrables**

Le directeur régional par intérim de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-10, L. 5422-20, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le code de commerce, notamment les articles L. 626-6 et D.626-9 à D.626-15, et les décrets n°2007-153 du 5 février 2007 et n°2007-686 du 4 mai 2007,

Vu la convention du 6 mai 2011 relative à l'indemnisation du chômage, le règlement qui y est annexé et les textes pris pour leur application, en particulier l'annexe VII et l'accord d'application n°12,

Vu la loi n°2011-893 du 28 juillet 2011 pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels,

Vu l'accord national interprofessionnel du 31 mai 2011 relatif au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n°2010/50 du 24 septembre 2010 arrêtant le règlement intérieur des instances paritaires régionales (I.P.R.),

Vu la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n°2009/33 du 3 juin 2009 portant acceptation de cette dernière décision,

Vu les décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 mai et 26 juin 2009,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n°2009/32 du 3 juin 2009 et n°2009/49 du 10 juillet 2009 portant respectivement acceptation de ces deux dernières décisions,

Décide :

**Article I – Décisions relatives au versement des allocations d'assurance chômage**

**§ 1** Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional par intérim de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord n°12 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage et l'annexe VII à ce règlement, et par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes :

- 1°) admettre un demandeur d'emploi au bénéfice des allocations en cas de départ volontaire d'un emploi précédemment occupé,
- 2°) prendre en compte, dans le salaire de référence servant à calculer le montant des allocations, des majorations de rémunérations autres que celles visées au § 1er et à l'alinéa 1<sup>er</sup> du § 2 de l'accord n°6 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage,
- 3°) verser des allocations en cas de chômage total sans rupture du contrat de travail,

- 4°) accorder le bénéfice des allocations dans les quatre situations visées au § 4 de l'accord d'application n°12,
- 5°) accorder le maintien du versement des prestations au titre de l'article 11 § 3 du règlement de l'assurance chômage dans les deux cas visés au § 5 de l'accord d'application n°12.

**§ 2** Bénéficiaire de la délégation donnée au §1<sup>er</sup> du présent article :

- monsieur Rémy Pélegrin, directeur de pôle emploi Briançon
- monsieur Franck Couriol, directeur de pôle emploi Digne
- monsieur Claude Dimitropoulos, directeur de pôle emploi Gap
- monsieur Jean-Marie Bellon, directeur de pôle emploi Manosque
- monsieur Jean-Marie Poutz, directeur de pôle emploi Antibes
- monsieur Jean-Claude Morisseau, directeur de pôle emploi Cagnes Villeneuve
- madame Arlette Villani, directrice de pôle emploi Cannes Mandelieu
- monsieur Jean-Claude Hérail, directeur de pôle emploi Cannes Maria
- monsieur Serge Griffa, directeur par intérim de l'agence spécialisée du Cannet
- monsieur Noël Bruzzo, directeur de pôle emploi Grasse
- monsieur Jean-Michel Audren, directeur de pôle emploi Le Cannet
- madame Claire Chalandon, directrice de pôle emploi Menton
- madame Frédérique Hérail, directrice de pôle emploi Nice Centre
- monsieur Jean-Marc Mario, directeur de pôle emploi Nice Est
- monsieur Olivier Destenay, directeur de pôle emploi Nice La Plaine
- monsieur Didier Mongrolle, directeur de pôle emploi Nice Nord
- monsieur Gildas Brieau, directeur de pôle emploi Nice Trinité
- monsieur Olivier Destenay, directeur de pôle emploi Nice Vallées
- monsieur Serge Griffa, directeur de l'agence spécialisée de Nice
- madame Agnès Simond, directrice de pôle emploi Vallauris Sophia
- madame Raphaële Fleuret-Marie, directrice de pôle emploi Aix Club Hippique
- monsieur Philippe Commençais, directeur de pôle emploi Aix Thumine
- monsieur Robert Caracena, directeur de pôle emploi Aix Pérouse
- monsieur Robert Valenti, directeur par intérim de l'agence spécialisée Aix en Provence
- madame Anne Chabrier, directrice de pôle emploi Arles
- madame Aude Métral, directrice de pôle emploi Aubagne
- madame Elisabeth Brovedan-Muller, directrice de l'agence spécialisée Etang de Berre
- madame Pascale Ronat, directrice pôle emploi Châteaurenard
- monsieur Didier Geneteaud, directeur de pôle emploi Gardanne
- monsieur Eric Amato, directeur de pôle emploi Istres
- monsieur Joseph-David Hazan, directeur de pôle emploi La Ciotat
- monsieur Ambroise Gagneuil, directeur de pôle emploi Marignane
- madame Geneviève Batteau-Morin, directrice de pôle emploi Marseille Baille
- madame Aude Dauchez, directrice de pôle emploi Marseille Belle de Mai
- madame Claude Maulet, directrice de pôle emploi Marseille Bougainville
- madame Nathalie Bourlon, directrice de pôle emploi Marseille Carré Gabriel
- madame Christine Battesti, directrice de pôle emploi Marseille Chartreux
- madame Mireille Giorgis, directrice de pôle emploi Marseille Château Gombert
- madame Alexandra Thebault, directrice de pôle emploi Marseille Saint Charles / Colbert
- madame Marie-Lucie Guis, directrice de l'agence spécialisée Marseille Est
- madame Sylvie Merono, directrice par intérim de pôle emploi Marseille Joliette
- monsieur Cyrille Darce, directeur de pôle emploi Marseille Les Caillols
- madame Magali Collas, directrice de pôle emploi Marseille Mourepiane
- monsieur Frédéric Niola, directeur de l'agence spécialisée Marseille Ouest
- monsieur Frédéric Caillol, directeur de pôle emploi Marseille Pharo
- madame Elisabeth Moreau, directrice de pôle emploi Marseille Prado
- monsieur Eric Pomares, directeur de pôle emploi Marseille Romain Rolland / Dromel
- madame Mireille Giorgis, directrice de pôle emploi Marseille Saint Jérôme
- madame Catherine Gout, directrice de pôle emploi Martigues
- monsieur Henry Raccasy, directeur de pôle emploi Miramas
- madame Eva Rimini, directrice de pôle emploi Salon
- madame Michèle Cérézo, directrice de pôle emploi Vitrolles
- monsieur Stéphane Le Nallio, directeur de pôle emploi Brignoles
- madame Annie Kirkorian, directrice de pôle emploi Draguignan
- madame Christine Blondet, directeur de pôle emploi Fréjus

- monsieur Richard Spinosa, directeur de pôle emploi Hyères
- monsieur André Bideau, directeur de pôle emploi La Seyne sur Mer
- monsieur Eric Bernard, directeur de pôle emploi La Valette du Var
- madame Mireille Bertaina, directrice de pôle emploi Saint Maximin
- monsieur Denis Mercier, directeur de pôle emploi Saint Raphaël
- madame Pascale Voituron, directrice de pôle emploi Saint Tropez
- madame Christelle Denis, directrice de pôle emploi Six Fours
- madame Marie-Christine Eyssartier, directrice de pôle emploi Sud Dracénie
- monsieur David Monge, directeur de pôle emploi Toulon Est
- madame Evelyne Perez, directrice de pôle emploi Toulon Ouest
- madame Sabine Ratinaud, directrice de l'agence spécialisée du Var
- monsieur Olivier Laubron, directeur de pôle emploi Apt
- madame Chantal Niquet, directrice de pôle emploi Avignon Agroparc
- monsieur Nasser Boukhelifa, directeur de pôle emploi Avignon Apollinaire
- monsieur Xavier Ouiste, directeur de pôle emploi Bollène
- monsieur Jean-Louis Peignien, directeur de pôle emploi Carpentras
- madame Sylvie Buffaz Bartholmot, directrice de pôle emploi Cavaillon
- madame Jannick Le Roy, directrice de pôle emploi Orange
- madame Céline Chauvet, directrice de pôle emploi Le Pontet
- monsieur Philippe Lea, directeur de pôle emploi Pertuis
- madame Maryse Jessenne, directrice de l'agence spécialisée Vaucluse
- monsieur Dominique Triay, chef de service plateforme de production centralisée
- monsieur Pierre Malassenet, responsable du pôle traitements centralisés, plateforme de production centralisée.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Valérie Lalfer, adjointe au directeur de pôle emploi de Briançon
- monsieur Christian Zuber, responsable d'équipe de pôle emploi Briançon
- monsieur Sylvain Armand, responsable d'équipe de pôle emploi Digne
- monsieur Benoît Cartault, responsable d'équipe de pôle emploi Digne
- monsieur Jean-Charles Richaud, responsable d'équipe de pôle emploi Digne
- madame Marie-Paule Savarese, responsable d'équipe de pôle emploi Digne
- monsieur Vincent Monier, responsable d'équipe de pôle emploi Gap
- madame Marie-Christine Imbert, responsable d'équipe de pôle emploi Gap
- madame Dominique Jourdan, responsable d'équipe de pôle emploi Gap
- madame Marie-Pierre Krausz, responsable d'équipe de pôle emploi Gap
- monsieur Pascal Martin, directeur adjoint de pôle emploi Manosque
- monsieur Thibaud Boulevard, responsable d'équipe de pôle emploi Manosque
- madame Dominique Jeannin, responsable d'équipe de pôle emploi Manosque
- madame Catherine Parayre, responsable d'équipe de pôle emploi Manosque
- madame Annie Plumel, responsable d'équipe de pôle emploi Manosque
- madame Sandrine Cavalier, responsable d'équipe de pôle emploi Antibes
- madame Nathalie Dejour, responsable d'équipe de pôle emploi Antibes
- madame Ingrid Petit, responsable d'équipe de pôle emploi Antibes
- madame Pascale Bailly, responsable d'équipe de pôle emploi Cagnes Villeneuve
- monsieur Guy Durand, responsable d'équipe de pôle emploi Cagnes / Villeneuve
- madame Sylvie Pouthier, responsable d'équipe de pôle emploi Cagnes / Villeneuve
- madame Emilie Striget, responsable d'équipe de pôle emploi Cagnes / Villeneuve
- madame Catherine Wilmet, responsable d'équipe de pôle emploi Cagnes / Villeneuve
- madame Cathy Argentino, adjointe à la directrice de pôle emploi Cannes Mandelieu
- madame Alexandra Fick, responsable d'équipe de pôle emploi Cannes Mandelieu
- monsieur Gérald Marol, responsable d'équipe de pôle emploi Cannes Mandelieu
- monsieur Mario Bonini, responsable d'équipe de pôle emploi Cannes Maria
- monsieur Paul Doublet, responsable d'équipe de pôle emploi Cannes Maria
- madame Odile Guillaume, responsable d'équipe de pôle emploi Cannes Maria
- madame Muriel Mandrick, responsable d'équipe de pôle emploi Cannes Maria
- madame Christine Caterino, responsable d'équipe PFV de l'agence spécialisée du Cannet
- monsieur Luc Lambert, responsable d'équipe CSP de l'agence spécialisée du Cannet
- monsieur Alain Desfontaine, responsable d'équipe de pôle emploi Grasse
- monsieur Jérôme Lans, responsable d'équipe de pôle emploi Grasse

- madame Christine Ronchi, responsable d'équipe de pôle emploi Grasse
- madame Delphine Tcheng, responsable d'équipe de pôle emploi Grasse
- monsieur Jean-Michel Moulin, directeur adjoint de pôle emploi Le Cannet
- madame Dominique Cussinet, responsable d'équipe de pôle emploi Le Cannet
- monsieur Richard Sanlier, responsable d'équipe de pôle emploi Le Cannet
- madame Lisa Teboul, responsable d'équipe de pôle emploi Le Cannet
- madame Liliane Bertrand, adjointe à la directrice de pôle emploi Menton
- madame Martine Amri, responsable d'équipe de pôle emploi Menton
- madame Hélène Najem, responsable d'équipe de pôle emploi Menton
- madame Béatrice Proal, responsable d'équipe de pôle emploi Menton
- madame Lydia Scarpino, directrice adjointe de pôle emploi Nice Centre
- madame Céline Girelli, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Centre
- madame Valérie Legrand, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Centre
- madame Corinne Margerin, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Centre
- madame Amélie Roméo, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Centre
- madame Claudine Sarkis, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Centre
- madame Françoise Coquillat, directrice adjointe de pôle emploi Nice Est
- monsieur Stéphane Bugnicourt, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Est
- madame Gisèle Delobele, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Est
- madame Annie Duffau, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Est
- madame Marie-Catherine Midan, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Est
- madame Nathalie Veyrunes, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Est
- madame Béatrice Génin, directrice adjointe de pôle emploi Nice La Plaine
- madame Evelyne Tieran, directrice adjointe de pôle emploi Nice La Plaine
- monsieur Olivier Chillon, responsable d'équipe de pôle emploi Nice La Plaine
- monsieur Serge Gloumeaud, responsable d'équipe de pôle emploi Nice La Plaine
- madame Claudine Millen, responsable d'équipe de pôle emploi Nice La Plaine
- madame Caroline Molinari, responsable d'équipe de pôle emploi Nice La Plaine
- madame Chantal Varin, directrice adjointe de pôle emploi Nice Nord
- madame Caroline Guichet, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Nord
- madame Malou Koubi, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Nord
- madame Annie Mougeolle, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Nord
- monsieur Olivier Schmeltz, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Nord
- madame Sylvie Gollé, adjointe au directeur de pôle emploi Nice Trinité
- madame Patricia Chapoux, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Trinité
- madame Véronique Coste, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Trinité
- monsieur Xavier Grand, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Trinité
- madame Béatrice Génin, directrice adjointe de pôle emploi Nice Vallées
- madame Anne Bonzi, adjointe à la directrice pôle emploi de Nice Vallées
- madame Paule Colonna, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Vallées
- madame Evelyne Lautier, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Vallées
- madame Béatrice Chrissokerakis, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Vallées
- monsieur Théodore Yakité, adjoint au directeur de l'agence spécialisée de Nice
- monsieur Jean-Marc Bianchi, responsable d'équipe PEI de l'agence spécialisée de Nice
- madame Isabelle Feligioni, responsable d'équipe PFV de l'agence spécialisée de Nice
- madame Aurélie Tailland, responsable d'équipe CSP de l'agence spécialisée de Nice
- monsieur Christophe Kopp, adjoint à la directrice de pôle emploi Vallauris Sophia
- madame Danielle Chircop, responsable d'équipe de pôle emploi Vallauris Sophia
- madame Christelle Chamoux, responsable d'équipe de pôle emploi Vallauris Sophia
- madame Florence Coste, responsable d'équipe de pôle emploi Vallauris Sophia
- madame Dominique Julien-Monange, responsable d'équipe CSP de l'agence spécialisée Aix
- madame Evelyne Thines, responsable d'équipe PFV de l'agence spécialisée Aix
- madame Evelyne Jourdan, directrice adjointe de pôle emploi Aix Club Hippique
- madame Halima Timricht, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Club Hippique
- madame Audrey Espic, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Club Hippique
- madame Nadine Tron Durand, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Club Hippique
- monsieur Jean-François Pinto, adjoint au directeur de pôle emploi Aix Pérouse
- madame Sonia Dumont Corre, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Pérouse
- madame Vanessa Paraiso, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Pérouse
- madame Louise Garcia, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Thumine
- madame Nathalie Maurice, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Thumine
- madame Marie-Pierre Reffet, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Thumine

- madame Marie-Hélène Tomasi, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Thumine
- madame Anne Serisier, adjointe à la directrice de pôle emploi Arles
- monsieur Jean-Denis Alexandre, responsable d'équipe de pôle emploi Arles
- monsieur Laurent Cler, responsable d'équipe de pôle emploi Arles
- madame Nadine Dalié, responsable d'équipe de pôle emploi Arles
- madame Edwige Letissier, responsable d'équipe de pôle emploi Arles
- monsieur Benjamin Rey, responsable d'équipe de pôle emploi Arles
- madame Myriam Sanchis Tibaldi, adjointe à la directrice de pôle emploi Aubagne
- madame Nathalie Antolini, responsable d'équipe de pôle emploi Aubagne
- monsieur Simon Gradoni, responsable d'équipe de pôle emploi Aubagne
- monsieur Ludovic Vandame, responsable d'équipe de pôle emploi Aubagne
- madame Céline Berger, adjointe à la directrice de pôle emploi Châteaurenard
- madame Annie Cheyrezy, responsable d'équipe de pôle emploi Châteaurenard
- madame Chantal Ruelle, responsable d'équipe de pôle emploi Châteaurenard
- madame Caroline Dazon, responsable d'équipe PFV/ EOS de l'agence spécialisée Etang de Berre
- madame Farida Kalfi, responsable d'équipe par intérim de l'agence spécialisée Etang de Berre
- madame Patricia Fiore, adjointe au directeur de pôle emploi Gardanne
- madame Laurence Chatelais, responsable d'équipe de pôle emploi Gardanne
- madame Anne Fougères, responsable d'équipe de pôle emploi Gardanne
- monsieur Patrick Tesio, adjoint au directeur et responsable d'équipe de pôle emploi Istres
- madame Stéphanie Djemai, responsable d'équipe de pôle emploi Istres
- madame Isabelle Vauchelet, responsable d'équipe de pôle emploi Istres
- madame Sophie Dellavedova, responsable d'équipe de pôle emploi La Ciotat
- madame Sophie Hervier, responsable d'équipe de pôle emploi La Ciotat
- monsieur Jean-Louis Zadunayski, responsable d'équipe de pôle emploi La Ciotat
- madame Fernande Guzzo Stora, responsable d'équipe de pôle emploi Marignane
- madame Anne-Marie Girard, responsable d'équipe de pôle emploi Marignane
- monsieur Jean-Christophe Panza, responsable d'équipe de pôle emploi Marignane
- madame Solange Alejandro, adjointe à la directrice de pôle emploi Marseille Baille
- monsieur Diégo Bonnardel, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Baille
- madame Agnès Patti, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Baille
- monsieur Jean-Marc Boric, directeur adjoint de pôle emploi Marseille Belle de Mai
- madame Christine Carles, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Belle de Mai
- madame Jacqueline Giudicelli, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Belle de Mai
- madame Monique Solimando, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Belle de Mai
- madame Estelle Oriol, adjointe à la directrice de pôle emploi Marseille Bougainville
- monsieur Stéphane Arlaud, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Bougainville
- madame Ghislaine Bourrelly, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Bougainville
- madame Valérie Potier, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Bougainville
- monsieur Pierre-Henri Hahn, directeur adjoint de pôle emploi Marseille Carré Gabriel
- madame Sophie Ghestem, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Carré Gabriel
- madame Sandrine Lazzati, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Carré Gabriel
- madame Sandrine Rossi, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Carré Gabriel
- madame Annick Pouille-Fourny, adjointe à la directrice de pôle emploi Marseille Chartreux
- madame Sonia Pourradier, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Chartreux
- madame Anne-Marie Sanchez, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Chartreux
- madame Pascale Tronel, directrice adjointe de pôle emploi Marseille Château Gombert
- madame Maria-Soledad Pagneux, adjointe à la directrice pôle emploi Marseille Château Gombert
- madame Isabelle Agu, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Château Gombert
- monsieur Nicolas Bianco, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Château Gombert
- monsieur Philippe Giudicelli, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Château Gombert
- monsieur Serge Lombardi, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Château Gombert
- madame Karine Michel, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Château Gombert
- monsieur Christophe Dallain, adjoint au directeur de pôle emploi Marseille Saint Charles / Colbert
- madame Muriel Assie, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Saint Charles / Colbert
- madame Anne Pansier, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Saint Charles / Colbert
- madame Anne-Marie Martinez, adjointe à la directrice agence spécialisée Marseille Est
- monsieur Christian Grech, responsable d'équipe agence spécialisée Marseille Est
- madame Sylvie Lambert, responsable d'équipe CRP de l'agence spécialisée Marseille Est
- madame Marine Gabriel, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Joliette
- madame Virginie Milano, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Joliette
- madame Estelle Minetti, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Joliette

- madame Gabrielle Balojra, directrice adjointe de pôle emploi Marseille Les Caillols
- madame Elisa De Bonald, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Les Caillols
- madame Nathalie Guérin, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Les Caillols
- madame Noëlle Mesguen, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Les Caillols
- madame Hélène Tavano, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Les Caillols
- madame Marie-Claude Chiffot, adjointe à la directrice de pôle emploi Marseille Mourepiane
- madame Marielle Castel, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Mourepiane
- monsieur Christian Maroc, responsable d'équipe Marseille Mourepiane
- madame Louissette Proto, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Mourepiane
- madame Annick Benchaïb, responsable d'équipe agence spécialisée Marseille Ouest
- madame Laurence Guillamaud, responsable d'équipe agence spécialisée Marseille Ouest
- madame Fabienne Delbarre, responsable de plateforme PFV Marseille Ouest
- madame Sophie Vallet, adjointe au directeur de pôle emploi Marseille Pharo
- madame Chantal Camenen, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Pharo
- madame Samira Fakhir, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Pharo
- madame Paulette Vidou, adjointe à la directrice de pôle emploi Marseille Prado
- monsieur Eric Blumental, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Prado
- monsieur Alain Curmi, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Prado
- monsieur André Fiorillo, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Prado
- madame Lisette Hilaire, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Prado
- madame Sophie Delmas, adjointe au directeur de Marseille Romain Roland / Dromel
- madame Sylvie Estèves, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Romain Roland / Dromel
- madame Valérie Millie, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Romain Roland / Dromel
- madame Emmanuelle Nahmias, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Romain Roland / Dromel
- madame Brigitte Prieur Hatchikian, responsable d'équipe Marseille Romain Roland / Dromel
- madame Pascale Tronel, directrice adjointe de Pôle emploi Marseille Saint Jérôme
- madame Philomène Cruz, directrice adjointe de pôle emploi Martigues
- madame Josette Bouillin, responsable d'équipe de pôle emploi Martigues
- madame Jocelyne Feraud-Raoux, responsable d'équipe de pôle emploi Martigues
- madame Claire Palmade, responsable d'équipe de pôle emploi Martigues
- madame Angélique Ricordel, responsable d'équipe en intérim pôle emploi Martigues
- madame Fabienne Rives, responsable d'équipe de pôle emploi Martigues
- madame Fabienne Triadon, responsable d'équipe de pôle emploi Martigues
- madame Claire Blanc Monbrun, adjointe au directeur de pôle emploi Miramas
- madame Magali Chayne, responsable d'équipe de pôle emploi Miramas
- madame Sylvie Crampes, responsable d'équipe de pôle emploi Miramas
- madame Marie-Christine Brun, adjointe à la directrice de pôle emploi Salon
- madame Caroline Allemand, responsable d'équipe de pôle emploi Salon
- madame Marie-Josée Dufilh, responsable d'équipe de pôle emploi Salon
- madame Sophie Mozer, responsable d'équipe de pôle emploi Salon
- monsieur Louis Ruiz, responsable d'équipe de pôle emploi Salon
- monsieur Bruno Berthelot, adjoint à la directrice pôle emploi Vitrolles
- madame Lucienne Bessière, responsable d'équipe de pôle emploi Vitrolles
- madame Véronique Melkonian, responsable d'équipe de pôle emploi Vitrolles
- madame Sophie N Guyen Thanh Dao, responsable d'équipe de pôle emploi Vitrolles
- madame Yolande Elie, directrice adjointe de pôle emploi Brignoles
- madame Valérie Borel, responsable d'équipe de pôle emploi Brignoles
- madame Guylaine Castilla, responsable d'équipe de pôle emploi Brignoles
- madame Véronique Duclos-Orly, responsable d'équipe de pôle emploi Brignoles
- madame Bernadette Foudriat, responsable d'équipe de pôle emploi Brignoles
- monsieur Dominique Nedelec, adjoint à la directrice de pôle emploi Draguignan
- madame Valérie Bauer, responsable d'équipe de pôle emploi Draguignan
- monsieur Jean-Michel Garcia, responsable d'équipe de pôle emploi Draguignan
- madame Isabelle Hernandez Y Perez, responsable d'équipe de pôle emploi Draguignan
- monsieur Eric Chrétien, adjoint à la directrice de pôle emploi Fréjus
- monsieur Cédric Battestini, responsable d'équipe de pôle emploi Fréjus
- madame Elisabeth Labrit, responsable d'équipe de pôle emploi Fréjus
- madame Sylvie Kasperski, adjointe au directeur de pôle emploi Hyères
- madame Sandra Deyts, responsable d'équipe de pôle emploi Hyères
- madame Claire Meunier, responsable d'équipe de pôle emploi Hyères
- monsieur Gilles Kouri, responsable d'équipe de pôle emploi Hyères

- madame Angeline Pappalardo, responsable d'équipe de pôle emploi Hyères
- madame Brigitte Pesce, adjointe au directeur de pôle emploi La Seyne sur Mer
- madame Carole Biset, responsable d'équipe de pôle emploi La Seyne sur Mer
- madame Fabienne Malnis, responsable d'équipe de pôle emploi La Seyne sur Mer
- monsieur Christophe Saunier, responsable d'équipe de pôle emploi La Seyne sur Mer
- madame Isabelle Wiart, adjointe au directeur de pôle emploi La Valette du Var
- madame Sophie Granchère, responsable d'équipe de pôle emploi La Valette du Var
- madame Olivia Lemaitre, responsable d'équipe de pôle emploi La Valette du Var
- monsieur Stéphane Martinez, responsable d'équipe de pôle emploi La Valette du Var
- madame Nathalie Sandral, responsable d'équipe de pôle emploi La Valette du Var
- madame Sylvie Boucher, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Maximin
- madame Eve Tellier, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Maximin
- madame Sophie Leprêtre, adjointe au directeur de pôle emploi Saint Raphaël
- monsieur Patrick Chaudeur, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Raphaël
- madame Elisabeth Vandenboossche, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Raphaël
- madame Agnès Reboul, adjointe à la directrice de pôle emploi Saint Tropez
- madame Françoise Dabin, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Tropez
- monsieur Sylvain Gendre, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Tropez
- madame Magali Scilla, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Tropez
- madame Christine Lignot, directrice adjointe de pôle emploi Six Fours
- madame Nathalie Fiancette, responsable d'équipe de pôle emploi Six Fours
- madame Elisa Guillemain, responsable d'équipe de pôle emploi Six Fours
- monsieur Francis Parizel, responsable d'équipe de pôle emploi Six Fours
- madame Sandrine Ritter, responsable d'équipe de pôle emploi Six Fours
- madame Christiane Riccino, adjointe à la directrice de pôle emploi Sud Dracénie / Les Arcs
- monsieur Frédéric Beaumont, responsable d'équipe de pôle emploi Sud Dracénie / Les Arcs
- monsieur François Scilla, responsable d'équipe de pôle emploi Sud Dracénie / Les Arcs
- madame Marie-FranceToullec, adjointe au directeur de pôle emploi Toulon Est
- madame Isabelle Albert, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon Est
- madame Claude Huchon, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon Est
- madame Karine Kervella, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon Est
- madame Anne-Gaëlle Lelong, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon Est
- madame Catherine Saleta, adjointe à la directrice de pôle emploi Toulon Ouest
- madame Agnès Choffel, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon Ouest
- madame Marie-France Defaysse, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon Ouest
- madame Renée Mattei, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon Ouest
- madame Béatrice Sotty, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon Ouest
- monsieur Eric Strentz, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon Ouest
- monsieur David Fantino, responsable d'équipe PFV de l'agence spécialisée du Var
- madame Catherine Hecker, responsable d'équipe CSP l'agence spécialisée du Var
- madame Sylvie Lougovoy, responsable d'équipe de l'agence spécialisée du Var
- madame Chantal Blancheton, responsable d'équipe de pôle emploi Apt
- monsieur Jean-Luc Rio, responsable d'équipe de pôle emploi Apt
- madame Claire Allamand, adjointe au directeur de pôle emploi Avignon Agroparc
- madame Laurence Albert, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Agroparc
- monsieur José Brotons, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Agroparc
- monsieur Yann Gout, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Agroparc
- monsieur Hervé Pagan, adjoint au directeur de pôle emploi Avignon Apollinaire
- madame Nathalie Arens, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Apollinaire
- monsieur Gilles Chambon, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Apollinaire
- madame Karine Folly, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Apollinaire
- monsieur Pascal Bontempi, responsable d'équipe de pôle emploi Bollène
- monsieur Marc Kechichian, directeur adjoint de pôle emploi Carpentras
- monsieur Hervé Boudin, responsable d'équipe de pôle emploi Carpentras
- monsieur Dominique Preciado, responsable d'équipe de pôle emploi Carpentras
- madame Karine Romero, responsable d'équipe de pôle emploi de Carpentras
- monsieur Jean-Michel Sandral, responsable d'équipe de pôle emploi Carpentras
- monsieur Maxime Germain, adjoint à la directrice de pôle emploi Cavaillon
- monsieur Yvon Auvernois, responsable d'équipe de pôle emploi Cavaillon
- madame Ludivine Dubois, responsable d'équipe de pôle emploi Cavaillon
- madame Claudine Dubois, adjointe à la directrice de pôle emploi Le Pontet
- monsieur Eric Bogais, responsable d'équipe pôle emploi Le Pontet

- madame Marie-Thérèse Marx, responsable d'équipe de pôle emploi Le Pontet
- madame Mireille Morales, responsable d'équipe de pôle emploi Le Pontet
- madame Véronique Mazars, adjointe à la directrice de pôle emploi Orange
- madame Mariannick Barthel, responsable d'équipe de pôle emploi Orange
- madame Cécile Duval, responsable d'équipe de pôle emploi Orange
- madame Carmen Serrano, responsable d'équipe de pôle emploi Orange
- madame Françoise Dailly, responsable d'équipe de pôle emploi Pertuis
- monsieur Yves Peix, responsable d'équipe de pôle emploi Pertuis
- monsieur Jean-Pierre Saveant, responsable d'équipe de pôle emploi Pertuis
- madame Cécile Letartre, adjointe à la directrice de l'agence spécialisée Vaucluse
- monsieur Didier Lauge, responsable d'équipe PFV de l'agence spécialisée Vaucluse
- madame Marie-José Perez, responsable d'équipe CSP de l'agence spécialisée Vaucluse.

## **Article II – Remises des allocations et/ou prestations indûment versées**

**§ 1** Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional par intérim de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, et par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder la remise des allocations et/ou prestations indûment versées au titre de la convention d'assurance chômage ou de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) pour une raison autre que l'existence d'une fraude ou d'une fausse déclaration, établie par le juge ou alléguée par les services de Pôle emploi, pour un montant maximal de 650 euros.

**§ 2** Bénéficiaire de la délégation visée au § 1<sup>er</sup> du présent article :

- monsieur Rémy Pélegrin, directeur de pôle emploi Briançon
- monsieur Franck Couriol, directeur de pôle emploi Digne
- monsieur Claude Dimitropoulos, directeur de pôle emploi Gap
- monsieur Jean-Marie Bellon, directeur de pôle emploi Manosque
- monsieur Jean-Marie Poutz, directeur de pôle emploi Antibes
- monsieur Jean-Claude Morisseau, directeur de pôle emploi Cagnes Villeneuve
- madame Arlette Villani, directrice de pôle emploi Cannes Mandelieu
- monsieur Jean-Claude Héral, directeur de pôle emploi Cannes Maria
- monsieur Serge Griffa, directeur par intérim de l'agence spécialisée du Cannet
- monsieur Noël Bruzzo, directeur de pôle emploi Grasse
- monsieur Jean-Michel Audren, directeur de pôle emploi Le Cannet
- madame Claire Chalandon, directrice de pôle emploi Menton
- madame Frédérique Héral, directrice de pôle emploi Nice Centre
- monsieur Jean-Marc Mario, directeur de pôle emploi Nice Est
- monsieur Olivier Destenay, directeur de pôle emploi Nice La Plaine
- monsieur Didier Mongrolle, directeur de pôle emploi Nice Nord
- monsieur Gildas Brieau, directeur de pôle emploi Nice Trinité
- monsieur Olivier Destenay, directeur de pôle emploi Nice Vallées
- monsieur Serge Griffa, directeur de l'agence spécialisée de Nice
- madame Agnès Simond, directrice de pôle emploi Vallauris Sophia
- madame Raphaële Fleurot-Marie, directrice de pôle emploi Aix Club Hippique
- monsieur Philippe Commençais, directeur de pôle emploi Aix Thumine
- monsieur Robert Caracena, directeur de pôle emploi Aix Pérouse
- monsieur Robert Valenti, directeur par intérim de l'agence spécialisée Aix en Provence
- madame Anne Chabrier, directrice de pôle emploi Arles
- madame Aude Métral, directrice de pôle emploi Aubagne
- madame Elisabeth Brovedan-Muller, directrice de l'agence spécialisée Etang de Berre
- madame Pascale Ronat, directrice pôle emploi Châteaurenard
- monsieur Didier Geneteaud, directeur de pôle emploi Gardanne
- monsieur Eric Amato, directeur de pôle emploi Istres
- monsieur Joseph-David Hazan, directeur de pôle emploi La Ciotat
- monsieur Ambroise Gagneuil, directeur de pôle emploi Marignane
- madame Geneviève Batteau-Morin, directrice de pôle emploi Marseille Baille
- madame Aude Dauchez, directrice de pôle emploi Marseille Belle de Mai
- madame Claude Maulet, directrice de pôle emploi Marseille Bougainville

- madame Nathalie Bourlon, directrice de pôle emploi Marseille Carré Gabriel
- madame Christine Battesti, directrice de pôle emploi Marseille Chartreux
- madame Mireille Giorgis, directrice de pôle emploi Marseille Château Gombert
- madame Alexandra Thebault, directrice de pôle emploi Marseille Saint Charles / Colbert
- madame Marie-Lucie Guis, directrice de l'agence spécialisée Marseille Est
- madame Sylvie Merono, directrice par intérim de pôle emploi Marseille Joliette
- monsieur Cyrille Darche, directeur de pôle emploi Marseille Les Caillols
- madame Magali Collas, directrice de pôle emploi Marseille Mourepiane
- monsieur Frédéric Niola, directeur de l'agence spécialisée Marseille Ouest
- monsieur Frédéric Caillol, directeur de pôle emploi Marseille Pharo
- madame Elisabeth Moreau, directrice de pôle emploi Marseille Prado
- monsieur Eric Pomares, directeur de pôle emploi Marseille Romain Rolland / Dromel
- madame Mireille Giorgis, directrice de pôle emploi Marseille Saint Jérôme
- madame Catherine Gout, directrice de pôle emploi Martigues
- monsieur Henry Raccasy, directeur de pôle emploi Miramas
- madame Eva Rimini, directrice de pôle emploi Salon
- madame Michèle Cérézo, directrice de pôle emploi Vitrolles
- monsieur Stéphane Le Nallio, directeur de pôle emploi Brignoles
- madame Annie Kirkorian, directrice de pôle emploi Draguignan
- madame Christine Blondet, directeur de pôle emploi Fréjus
- monsieur Richard Spinosa, directeur de pôle emploi Hyères
- monsieur André Bideau, directeur de pôle emploi La Seyne sur Mer
- monsieur Eric Bernard, directeur de pôle emploi La Valette du Var
- madame Mireille Bertaina, directrice de pôle emploi Saint Maximin
- monsieur Denis Mercier, directeur de pôle emploi Saint Raphaël
- madame Pascale Voituron, directrice de pôle emploi Saint Tropez
- madame Christelle Denis, directrice de pôle emploi Six Fours
- madame Marie-Christine Eyssartier, directrice de pôle emploi Sud Dracénie
- monsieur David Monge, directeur de pôle emploi Toulon Est
- madame Evelyne Perez, directrice de pôle emploi Toulon Ouest
- madame Sabine Ratinaud, directrice de l'agence spécialisée du Var
- monsieur Olivier Laubron, directeur de pôle emploi Apt
- madame Chantal Niquet, directrice de pôle emploi Avignon Agroparc
- monsieur Nasser Boukhelifa, directeur de pôle emploi Avignon Apollinaire
- monsieur Xavier Ouiste, directeur de pôle emploi Bollène
- monsieur Jean-Louis Peignien, directeur de pôle emploi Carpentras
- madame Sylvie Buffaz Bartholmot, directrice de pôle emploi Cavaillon
- madame Jannick Le Roy, directrice de pôle emploi Orange
- madame Céline Chauvet, directrice de pôle emploi Le Pontet
- monsieur Philippe Lea, directeur de pôle emploi Pertuis
- madame Maryse Jessenne, directrice de l'agence spécialisée Vaucluse
- monsieur Dominique Triay, chef de service plateforme de production centralisée Pôle emploi Paca
- monsieur Pierre Malassenet, responsable du pôle traitement centralisés, plateforme de production centralisée.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Valérie Lalfer, adjointe au directeur de pôle emploi de Briançon
- monsieur Christian Zuber, responsable d'équipe de pôle emploi Briançon
- monsieur Sylvain Armand, responsable d'équipe de pôle emploi Digne
- monsieur Benoît Cartault, responsable d'équipe de pôle emploi Digne
- monsieur Jean-Charles Richaud, responsable d'équipe de pôle emploi Digne
- madame Marie-Paule Savarese, responsable d'équipe de pôle emploi Digne
- monsieur Vincent Monier, responsable d'équipe de pôle emploi Gap
- madame Marie-Christine Imbert, responsable d'équipe de pôle emploi Gap
- madame Dominique Jourdan, responsable d'équipe de pôle emploi Gap
- madame Marie-Pierre Krausz, responsable d'équipe de pôle emploi Gap
- monsieur Pascal Martin, directeur adjoint de pôle emploi Manosque
- monsieur Thibaud Boulvard, responsable d'équipe de pôle emploi Manosque
- madame Dominique Jeannin, responsable d'équipe de pôle emploi Manosque
- madame Catherine Parayre, responsable d'équipe de pôle emploi Manosque

- madame Annie Plumel, responsable d'équipe de pôle emploi Manosque
- madame Sandrine Cavalier, responsable d'équipe de pôle emploi Antibes
- madame Nathalie Dejour, responsable d'équipe de pôle emploi Antibes
- madame Ingrid Petit, responsable d'équipe de pôle emploi Antibes
- madame Pascale Bailly, responsable d'équipe de pôle emploi Cagnes Villeneuve
- monsieur Guy Durand, responsable d'équipe de pôle emploi Cagnes / Villeneuve
- madame Sylvie Pouthier, responsable d'équipe de pôle emploi Cagnes / Villeneuve
- madame Emilie Striget, responsable d'équipe de pôle emploi Cagnes / Villeneuve
- madame Catherine Wilmet, responsable d'équipe de pôle emploi Cagnes / Villeneuve
- madame Cathy Argentino, adjointe à la directrice de pôle emploi Cannes Mandelieu
- madame Alexandra Fick, responsable d'équipe de pôle emploi Cannes Mandelieu
- monsieur Gérald Marol, responsable d'équipe de pôle emploi Cannes Mandelieu
- monsieur Mario Bonini, responsable d'équipe de pôle emploi Cannes Maria
- monsieur Paul Doublet, responsable d'équipe de pôle emploi Cannes Maria
- madame Odile Guillaume, responsable d'équipe de pôle emploi Cannes Maria
- madame Muriel Mandrick, responsable d'équipe de pôle emploi Cannes Maria
- madame Christine Caterino, responsable d'équipe PFV de l'agence spécialisée du Cannet
- monsieur Luc Lambert, responsable d'équipe CSP de l'agence spécialisée du Cannet
- monsieur Alain Desfontaine, responsable d'équipe de pôle emploi Grasse
- monsieur Jérôme Lans, responsable d'équipe de pôle emploi Grasse
- madame Christine Ronchi, responsable d'équipe de pôle emploi Grasse
- madame Delphine Tcheng, responsable d'équipe de pôle emploi Grasse
- monsieur Jean-Michel Moulin, directeur adjoint de pôle emploi Le Cannet
- madame Dominique Cussinet, responsable d'équipe de pôle emploi Le Cannet
- monsieur Richard Sanlier, responsable d'équipe de pôle emploi Le Cannet
- madame Lisa Teboul, responsable d'équipe de pôle emploi Le Cannet
- madame Liliane Bertrand, adjointe à la directrice de pôle emploi Menton
- madame Martine Amri, responsable d'équipe de pôle emploi Menton
- madame Hélène Najem, responsable d'équipe de pôle emploi Menton
- madame Béatrice Proal, responsable d'équipe de pôle emploi Menton
- madame Lydia Scarpino, directrice adjointe de pôle emploi Nice Centre
- madame Céline Girelli, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Centre
- madame Valérie Legrand, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Centre
- madame Corinne Margerin, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Centre
- madame Amélie Roméo, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Centre
- madame Claudine Sarkis, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Centre
- madame Françoise Coquillat, directrice adjointe de pôle emploi Nice Est
- monsieur Stéphane Bugnicourt, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Est
- madame Gisèle Delobebe, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Est
- madame Annie Duffau, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Est
- madame Marie-Catherine Midan, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Est
- madame Nathalie Veyrunes, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Est
- madame Béatrice Génin, directrice adjointe de pôle emploi Nice La Plaine
- madame Evelyne Tieran, directrice adjointe de pôle emploi Nice La Plaine
- monsieur Olivier Chillon, responsable d'équipe de pôle emploi Nice La Plaine
- monsieur Serge Gloumeaud, responsable d'équipe de pôle emploi Nice La Plaine
- madame Claudine Millen, responsable d'équipe de pôle emploi Nice La Plaine
- madame Caroline Molinari, responsable d'équipe de pôle emploi Nice La Plaine
- madame Chantal Varin, directrice adjointe de pôle emploi Nice Nord
- madame Caroline Guichet, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Nord
- madame Malou Koubi, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Nord
- madame Annie Mougeolle, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Nord
- monsieur Olivier Schmeltz, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Nord
- madame Sylvie Gollé, adjointe au directeur de pôle emploi Nice Trinité
- madame Patricia Chapoux, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Trinité
- madame Véronique Coste, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Trinité
- monsieur Xavier Grand, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Trinité
- madame Béatrice Génin, directrice adjointe de pôle emploi Nice Vallées
- madame Anne Bonzi, adjointe à la directrice pôle emploi de Nice Vallées
- madame Paule Colonna, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Vallées
- madame Evelyne Lautier, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Vallées
- madame Béatrice Chrissokerakis, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Vallées

- monsieur Théodore Yakité, adjoint au directeur de l'agence spécialisée de Nice
- monsieur Jean-Marc Bianchi, responsable d'équipe PEI de l'agence spécialisée de Nice
- madame Isabelle Feligioni, responsable d'équipe PFV de l'agence spécialisée de Nice
- madame Aurélie Tailland, responsable d'équipe CSP de l'agence spécialisée de Nice
- monsieur Christophe Kopp, adjoint à la directrice de pôle emploi Vallauris Sophia
- madame Danielle Chircop, responsable d'équipe de pôle emploi Vallauris Sophia
- madame Christelle Chamoux, responsable d'équipe de pôle emploi Vallauris Sophia
- madame Florence Coste, responsable d'équipe de pôle emploi Vallauris Sophia
- madame Dominique Julien-Monange, responsable d'équipe CSP de l'agence spécialisée Aix
- madame Evelyne Thines, responsable d'équipe PFV de l'agence spécialisée Aix
- madame Evelyne Jourdan, directrice adjointe de pôle emploi Aix Club Hippique
- madame Halima Timricht, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Club Hippique
- madame Audrey Espic, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Club Hippique
- madame Nadine Tron Durand, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Club Hippique
- monsieur Jean-François Pinto, adjoint au directeur de pôle emploi Aix Pérouse
- madame Sonia Dumont Corre, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Pérouse
- madame Vanessa Paraiso, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Pérouse
- madame Louise Garcia, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Thumine
- madame Nathalie Maurice, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Thumine
- madame Marie-Pierre Reffet, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Thumine
- madame Marie-Hélène Tomasi, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Thumine
- madame Anne Serisier, adjointe à la directrice de pôle emploi Arles
- monsieur Jean-Denis Alexandre, responsable d'équipe de pôle emploi Arles
- monsieur Laurent Cler, responsable d'équipe de pôle emploi Arles
- madame Nadine Dalié, responsable d'équipe de pôle emploi Arles
- madame Edwige Letissier, responsable d'équipe de pôle emploi Arles
- monsieur Benjamin Rey, responsable d'équipe de pôle emploi Arles
- madame Myriam Sanchis Tibaldi, adjointe à la directrice de pôle emploi Aubagne
- madame Nathalie Antolini, responsable d'équipe de pôle emploi Aubagne
- monsieur Simon Gradoni, responsable d'équipe de pôle emploi Aubagne
- monsieur Ludovic Vandame, responsable d'équipe de pôle emploi Aubagne
- madame Céline Berger, adjointe à la directrice de pôle emploi Châteaurenard
- madame Annie Cheyrezy, responsable d'équipe de pôle emploi Châteaurenard
- madame Chantal Ruelle, responsable d'équipe de pôle emploi Châteaurenard
- madame Caroline Dazon, responsable d'équipe PFV/ EOS de l'agence spécialisée Etang de Berre
- madame Farida Kalfi, responsable d'équipe par intérim de l'agence spécialisée Etang de Berre
- madame Patricia Fiore, adjointe au directeur de pôle emploi Gardanne
- madame Laurence Chatelais, responsable d'équipe de pôle emploi Gardanne
- madame Anne Fougères, responsable d'équipe de pôle emploi Gardanne
- monsieur Patrick Tesio, adjoint au directeur et responsable d'équipe de pôle emploi Istres
- madame Stéphanie Djemai, responsable d'équipe de pôle emploi Istres
- madame Isabelle Vauchelet, responsable d'équipe de pôle emploi Istres
- madame Sophie Dellavedova, responsable d'équipe de pôle emploi La Ciotat
- madame Sophie Hervier, responsable d'équipe de pôle emploi La Ciotat
- monsieur Jean-Louis Zadunayski, responsable d'équipe de pôle emploi La Ciotat
- madame Fernande Guzzo Stora, responsable d'équipe de pôle emploi Marignane
- madame Anne-Marie Girard, responsable d'équipe de pôle emploi Marignane
- monsieur Jean-Christophe Panza, responsable d'équipe de pôle emploi Marignane
- madame Solange Alejandro, adjointe à la directrice de pôle emploi Marseille Baille
- monsieur Diégo Bonnardel, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Baille
- madame Agnès Patti, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Baille
- monsieur Jean-Marc Boric, directeur adjoint de pôle emploi Marseille Belle de Mai
- madame Christine Carles, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Belle de Mai
- madame Jacqueline Giudicelli, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Belle de Mai
- madame Monique Solimando, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Belle de Mai
- madame Estelle Oriol, adjointe à la directrice de pôle emploi Marseille Bougainville
- monsieur Stéphane Arlaud, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Bougainville
- madame Ghislaine Bourrelly, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Bougainville
- madame Valérie Potier, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Bougainville
- monsieur Pierre-Henri Hahn, directeur adjoint de pôle emploi Marseille Carré Gabriel
- madame Sophie Ghestem, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Carré Gabriel
- madame Sandrine Lazzati, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Carré Gabriel

- madame Sandrine Rossi, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Carré Gabriel
- madame Annick Pouille-Fourny, adjointe à la directrice de pôle emploi Marseille Chartreux
- madame Sonia Pourradier, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Chartreux
- madame Anne-Marie Sanchez, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Chartreux
- madame Pascale Tronel, directrice adjointe de pôle emploi Marseille Château Gombert
- madame Maria-Soledad Pagneux, adjointe à la directrice pôle emploi Marseille Château Gombert
- madame Isabelle Agu, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Château Gombert
- monsieur Nicolas Bianco, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Château Gombert
- monsieur Philippe Giudicelli, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Château Gombert
- monsieur Serge Lombardi, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Château Gombert
- madame Karine Michel, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Château Gombert
- monsieur Christophe Dallain, adjoint au directeur de pôle emploi Marseille Saint Charles / Colbert
- madame Muriel Assie, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Saint Charles / Colbert
- madame Anne Pansier, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Saint Charles / Colbert
- madame Anne-Marie Martinez, adjointe à la directrice agence spécialisée Marseille Est
- monsieur Christian Grech, responsable d'équipe agence spécialisée Marseille Est
- madame Sylvie Lambert, responsable d'équipe CRP de l'agence spécialisée Marseille Est
- madame Marine Gabriel, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Joliette
- madame Virginie Milano, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Joliette
- madame Estelle Minetti, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Joliette
- madame Gabrielle Balojra, directrice adjointe de pôle emploi Marseille Les Caillols
- madame Elisa De Bonald, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Les Caillols
- madame Nathalie Guérin, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Les Caillols
- madame Noëlle Mesguen, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Les Caillols
- madame Hélène Tavano, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Les Caillols
- madame Marie-Claude Chiffot, adjointe à la directrice de pôle emploi Marseille Mourepiane
- madame Marielle Castel, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Mourepiane
- monsieur Christian Maroc, responsable d'équipe Marseille Mourepiane
- madame Louisette Proto, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Mourepiane
- madame Annick Benchaïb, responsable d'équipe agence spécialisée Marseille Ouest
- madame Laurence Guillaud, responsable d'équipe agence spécialisée Marseille Ouest
- madame Fabienne Delbarre, responsable de plateforme PFV Marseille Ouest
- madame Sophie Vallet, adjointe au directeur de pôle emploi Marseille Pharo
- madame Chantal Camenen, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Pharo
- madame Samira Fakhir, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Pharo
- madame Paulette Vidou, adjointe à la directrice de pôle emploi Marseille Prado
- monsieur Eric Blumental, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Prado
- monsieur Alain Curmi, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Prado
- monsieur André Fiorillo, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Prado
- madame Lisette Hilaire, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Prado
- madame Sophie Delmas, adjointe au directeur de Marseille Romain Roland / Dromel
- madame Sylvie Estèves, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Romain Roland / Dromel
- madame Valérie Millie, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Romain Roland / Dromel
- madame Emmanuelle Nahmias, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Romain Roland / Dromel
- madame Brigitte Prieur Hatchikian, responsable d'équipe Marseille Romain Roland / Dromel
- madame Pascale Tronel, directrice adjointe de pôle emploi Marseille Saint Jérôme
- madame Philomène Cruz, directrice adjointe de pôle emploi Martigues
- madame Josette Bouillin, responsable d'équipe de pôle emploi Martigues
- madame Jocelyne Feraud-Raoux, responsable d'équipe de pôle emploi Martigues
- madame Claire Palmade, responsable d'équipe de pôle emploi Martigues
- madame Angélique Ricordel, responsable d'équipe en intérim pôle emploi Martigues
- madame Fabienne Rives, responsable d'équipe de pôle emploi Martigues
- madame Fabienne Triadon, responsable d'équipe de pôle emploi Martigues
- madame Claire Blanc Monbrun, adjointe au directeur de pôle emploi Miramas
- madame Magali Chayne, responsable d'équipe de pôle emploi Miramas
- madame Sylvie Crampes, responsable d'équipe de pôle emploi Miramas
- madame Marie-Christine Brun, adjointe à la directrice de pôle emploi Salon
- madame Caroline Allemand, responsable d'équipe de pôle emploi Salon
- madame Marie-Josée Dufilh, responsable d'équipe de pôle emploi Salon
- madame Sophie Mozer, responsable d'équipe de pôle emploi Salon
- monsieur Louis Ruiz, responsable d'équipe de pôle emploi Salon

- monsieur Bruno Berthelot, adjoint à la directrice pôle emploi Vitrolles
- madame Lucienne Bessière, responsable d'équipe de pôle emploi Vitrolles
- madame Véronique Melkonian, responsable d'équipe de pôle emploi Vitrolles
- madame Sophie N Guyen Thanh Dao, responsable d'équipe de pôle emploi Vitrolles
- madame Yolande Elie, directrice adjointe de pôle emploi Brignoles
- madame Valérie Borel, responsable d'équipe de pôle emploi Brignoles
- madame Guylaine Castilla, responsable d'équipe de pôle emploi Brignoles
- madame Véronique Duclos-Orly, responsable d'équipe de pôle emploi Brignoles
- madame Bernadette Foudriat, responsable d'équipe de pôle emploi Brignoles
- monsieur Dominique Nedelec, adjoint à la directrice de pôle emploi Draguignan
- madame Valérie Bauer, responsable d'équipe de pôle emploi Draguignan
- monsieur Jean-Michel Garcia, responsable d'équipe de pôle emploi Draguignan
- madame Isabelle Hernandez Y Perez, responsable d'équipe de pôle emploi Draguignan
- monsieur Eric Chrétien, adjoint à la directrice de pôle emploi Fréjus
- monsieur Cédric Battestini, responsable d'équipe de pôle emploi Fréjus
- madame Elisabeth Labrit, responsable d'équipe de pôle emploi Fréjus
- madame Sylvie Kasperski, adjointe au directeur de pôle emploi Hyères
- madame Sandra Deyts, responsable d'équipe de pôle emploi Hyères
- madame Claire Meunier, responsable d'équipe de pôle emploi Hyères
- monsieur Gilles Kouri, responsable d'équipe de pôle emploi Hyères
- madame Angeline Pappalardo, responsable d'équipe de pôle emploi Hyères
- madame Brigitte Pesce, adjointe au directeur de pôle emploi La Seyne sur Mer
- madame Carole Biset, responsable d'équipe de pôle emploi La Seyne sur Mer
- madame Fabienne Malnis, responsable d'équipe de pôle emploi La Seyne sur Mer
- monsieur Christophe Saunier, responsable d'équipe de pôle emploi La Seyne sur Mer
- madame Isabelle Wiart, adjointe au directeur de pôle emploi La Valette du Var
- madame Sophie Granchère, responsable d'équipe de pôle emploi La Valette du Var
- madame Olivia Lemaître, responsable d'équipe de pôle emploi La Valette du Var
- monsieur Stéphane Martinez, responsable d'équipe de pôle emploi La Valette du Var
- madame Nathalie Sandral, responsable d'équipe de pôle emploi La Valette du Var
- madame Sylvie Boucher, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Maximin
- madame Eve Tellier, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Maximin
- madame Sophie Leprêtre, adjointe au directeur de pôle emploi Saint Raphaël
- monsieur Patrick Chauder, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Raphaël
- madame Elisabeth Vandenboossche, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Raphaël
- madame Agnès Reboul, adjointe à la directrice de pôle emploi Saint Tropez
- madame Françoise Dabin, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Tropez
- monsieur Sylvain Gendre, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Tropez
- madame Magali Scilla, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Tropez
- madame Christine Lignot, directrice adjointe de pôle emploi Six Fours
- madame Nathalie Fiancette, responsable d'équipe de pôle emploi Six Fours
- madame Elisa Guillemain, responsable d'équipe de pôle emploi Six Fours
- monsieur Francis Parizel, responsable d'équipe de pôle emploi Six Fours
- madame Sandrine Ritter, responsable d'équipe de pôle emploi Six Fours
- madame Christiane Riccino, adjointe à la directrice de pôle emploi Sud Dracénie / Les Arcs
- monsieur Frédéric Beaumont, responsable d'équipe de pôle emploi Sud Dracénie / Les Arcs
- monsieur François Scilla, responsable d'équipe de pôle emploi Sud Dracénie / Les Arcs
- madame Marie-FranceToullec, adjointe au directeur de pôle emploi Toulon Est
- madame Isabelle Albert, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon Est
- madame Claude Huchon, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon Est
- madame Karine Kervella, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon Est
- madame Anne-Gaëlle Lelong, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon Est
- madame Catherine Saleta, adjointe à la directrice de pôle emploi Toulon Ouest
- madame Agnès Choffel, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon Ouest
- madame Marie-France Defaysse, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon Ouest
- madame Renée Mattei, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon Ouest
- madame Béatrice Sotty, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon Ouest
- monsieur Eric Strentz, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon Ouest
- monsieur David Fantino, responsable d'équipe PFV de l'agence spécialisée du Var
- madame Catherine Hecker, responsable d'équipe CSP l'agence spécialisée du Var
- madame Sylvie Lougovoy, responsable d'équipe de l'agence spécialisée du Var
- madame Chantal Blancheton, responsable d'équipe de pôle emploi Apt

- monsieur Jean-Luc Rio, responsable d'équipe de pôle emploi Apt
- madame Claire Allamand, adjointe au directeur de pôle emploi Avignon Agroparc
- madame Laurence Albert, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Agroparc
- monsieur José Brotons, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Agroparc
- monsieur Yann Gout, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Agroparc
- monsieur Hervé Pagan, adjoint au directeur de pôle emploi Avignon Apollinaire
- madame Nathalie Arens, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Apollinaire
- monsieur Gilles Chambon, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Apollinaire
- madame Karine Folly, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Apollinaire
- monsieur Pascal Bontempi, responsable d'équipe de pôle emploi Bollène
- monsieur Marc Kechichian, directeur adjoint de pôle emploi Carpentras
- monsieur Hervé Boudin, responsable d'équipe de pôle emploi Carpentras
- monsieur Dominique Preciado, responsable d'équipe de pôle emploi Carpentras
- madame Karine Romero, responsable d'équipe de pôle emploi de Carpentras
- monsieur Jean-Michel Sandral, responsable d'équipe de pôle emploi Carpentras
- monsieur Maxime Germain, adjoint à la directrice de pôle emploi Cavaillon
- monsieur Yvon Auvernois, responsable d'équipe de pôle emploi Cavaillon
- madame Ludivine Dubois, responsable d'équipe de pôle emploi Cavaillon
- madame Claudine Dubois, adjointe à la directrice de pôle emploi Le Pontet
- monsieur Eric Bogais, responsable d'équipe pôle emploi Le Pontet
- madame Marie-Thérèse Marx, responsable d'équipe de pôle emploi Le Pontet
- madame Mireille Morales, responsable d'équipe de pôle emploi Le Pontet
- madame Véronique Mazars, adjointe à la directrice de pôle emploi Orange
- madame Mariannick Barthel, responsable d'équipe de pôle emploi Orange
- madame Cécile Duval, responsable d'équipe de pôle emploi Orange
- madame Carmen Serrano, responsable d'équipe de pôle emploi Orange
- madame Françoise Dailly, responsable d'équipe de pôle emploi Pertuis
- monsieur Yves Peix, responsable d'équipe de pôle emploi Pertuis
- monsieur Jean-Pierre Saveant, responsable d'équipe de pôle emploi Pertuis
- madame Cécile Letarte, adjointe à la directrice de l'agence spécialisée Vaucluse
- monsieur Didier Lauge, responsable d'équipe PFV de l'agence spécialisée Vaucluse
- madame Marie-José Perez, responsable d'équipe CSP de l'agence spécialisée Vaucluse
- madame Rachel Lorrain, responsable unité contentieux Marseille, plateforme de production centralisée
- madame Vérane Lançon, responsable unité contentieux Toulon, plateforme de production centralisée.

### **Article III – Remises de majorations de retard et/ou de pénalités hors CCSF**

#### **§ 1** Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Pierre Peladan, directeur régional adjoint métiers et clients
- monsieur Didier Zielinski, directeur régional adjoint supports et ressources.

Pour, au nom du directeur régional par intérim de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder ou refuser, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué dans le cadre des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF), la remise de tout ou partie des majorations dues en raison du retard de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des participations financières dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) et/ou des contributions et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs dans la limite, en cas d'acceptation, de 6 000 euros.

#### **§ 2** Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Marc Zampolini, directeur clients/services/partenariats,
- monsieur Dominique Follezou, directeur adjoint clients-services-partenariats,
- monsieur Dominique Triay, chef de service plateforme de production centralisée Pôle emploi Paca,

- monsieur Pierre Malassenet, responsable pôle traitements centralisés, plateforme de production centralisée.

Pour, au nom du directeur régional par intérim de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder ou refuser, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF), la remise de tout ou partie des majorations dues en raison du retard de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des participations financières dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) et/ou des contributions et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs dans la limite, en cas d'acceptation, de 4 000 euros.

**§ 3** Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'alinéa 2 du présent paragraphe, pour, au nom du directeur régional par intérim de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder ou refuser, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF), la remise de tout ou partie des majorations dues en raison du retard dans le paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des participations financières dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) et/ou des contributions et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs dans la limite, en cas d'acceptation, de 2 000 euros.

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- madame Chantal Clouzet, responsable d'unité pôle traitements centralisés, plateforme de production centralisée,
- madame Frédérique Isaia, responsable d'unité pôle traitements centralisés, plateforme de production centralisée,
- madame Nathalie Lachiche, responsable d'unité pôle traitements centralisés, plateforme de production centralisée.

#### **Article IV – Délais de paiement de contributions, cotisations et autres ressources hors CCSF**

**§ 1** Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Pierre Peladan, directeur régional adjoint métiers et clients,
- monsieur Didier Zielinski, directeur régional adjoint supports et ressources,
- monsieur Marc Zampolini, directeur clients/services/partenariats,
- monsieur Dominique Follezou, directeur adjoint clients-services-partenariats,
- monsieur Dominique Triay, chef de service plateforme de production centralisée Pôle emploi Paca,
- monsieur Pierre Malassenet, responsable pôle traitements centralisés, plateforme de production centralisée.

Pour, au nom du directeur régional par intérim de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, et par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et après instruction, statuer sur les demandes de délais de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des participations financières dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) et/ou des contributions et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 25 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 6 mois.

**§ 2** Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'alinéa 2 du présent paragraphe, pour, au nom du directeur régional par intérim de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, et par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF), après instruction, statuer sur les demandes de délais de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des participations financières dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) et/ou des contributions et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 10 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 3 mois.

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- madame Chantal Clouzet, responsable d'unité pôle traitements centralisés, plateforme de production centralisée,
- madame Frédérique Isaia, responsable d'unité pôle traitements centralisés, plateforme de production centralisée,
- madame Nathalie Lachiche, responsable d'unité pôle traitements centralisés, plateforme de production centralisée.

#### **Article V – Report de paiement de contributions, cotisations et accessoires**

**§ 1** Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article pour, au nom du directeur régional par intérim de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, accepter les demandes de report de paiement des contributions, cotisations et accessoires dans la limite de 3 mois ou les refuser.

**§ 2** Bénéficiaire de la délégation visée au § 1<sup>er</sup> du présent article :

- monsieur Pierre Peladan, directeur régional adjoint métiers et clients,
- monsieur Didier Zielinski, directeur régional adjoint supports et ressources,
- monsieur Marc Zampolini, directeur clients/services/partenariats,
- monsieur Dominique Follezou, directeur adjoint clients/services/partenariats,
- monsieur Dominique Triay, chef de service plateforme de production centralisée Pôle emploi Paca,
- monsieur Pierre Malassenet, responsable pôle traitements centralisés, plateforme de production centralisée.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiaire de cette même délégation, à titre temporaire :

- madame Chantal Clouzet, responsable d'unité pôle traitements centralisés, plateforme de production centralisée,
- madame Frédérique Isaia, responsable d'unité pôle traitements centralisés, plateforme de production centralisée,
- madame Nathalie Lachiche, responsable d'unité pôle traitements centralisés, plateforme de production centralisée.

#### **Article VI – Ressources : remises et délais examinés en CCSF**

**§ 1** Délégation permanente de signature est donnée aux personnes visées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional par intérim de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur et dans les conditions et limites fixées par le code de commerce, les décrets régissant la matière, les accords d'assurance chômage et le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, accorder ou refuser, dans les cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) :

- des délais pour le paiement des créances dues par les employeurs dans la limite maximale, en cas d'acceptation, de 12 mois, ou, lorsque l'ensemble des autres membres de la CCSF est disposé à consentir des délais de paiement excédant 12 mois, de 36 mois,
- une remise de la part patronale des contributions dues à l'assurance chômage, des cotisations dues à l'Ags, des majorations de retard, des frais de poursuite et des sanctions, exigibles à la date de réception de la demande de remise, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions et limites fixées aux articles D. 626-9 à D. 626-15 du code de commerce. En cas de liquidation judiciaire, aucune des créances restant dues à l'institution par l'employeur ne peut donner lieu à une remise.

**§ 2** Bénéficiaire de la délégation visée au § 1<sup>er</sup> du présent article :

- monsieur Pierre Peladan, directeur régional adjoint métiers et clients,
- monsieur Didier Zielinski, directeur régional adjoint supports et ressources,
- monsieur Marc Zampolini, directeur clients/services/partenariats,
- monsieur Dominique Follezou, directeur adjoint clients/services/partenariats,
- monsieur Dominique Triay, chef de service plateforme de production centralisée Pôle emploi Paca,
- monsieur Pierre Malassenet, responsable pôle traitements centralisés, plateforme de production centralisée.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiaire de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Chantal Clouzet, responsable d'unité pôle traitements centralisés/formations/aides et mesures, plateforme de production centralisée,
- madame Frédérique Isaia, responsable d'unité pôle traitements centralisés/formations/aides et mesures, plateforme de production centralisée,
- madame Nathalie Lachiche, responsable d'unité pôle traitements centralisés, plateforme de production centralisée.

**Article VII – Admission en non-valeur des créances irrécouvrables**

**§ 1** Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Pierre Peladan, directeur régional adjoint métiers et clients,
- monsieur Didier Zielinski, directeur régional adjoint supports et ressources.

Pour, au nom du directeur régional par intérim de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur et dans les conditions et limites fixées par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 22 500 euros s'il s'agit de cotisations à l'Ags, à 10 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, de participations financières dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou de contributions ou autres sommes dues par l'employeur au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et à 1 000 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage de la CRP ou du CSP.

**§ 2** Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Marc Zampolini, directeur clients/services/partenariats,
- monsieur Dominique Follezou, directeur adjoint clients/services/partenariats,
- monsieur Dominique Triay, chef de service plateforme de production centralisée de Pôle emploi Paca,
- monsieur Pierre Malassenet, responsable pôle traitements centralisés, plateforme de production centralisée.

Pour, au nom du directeur régional par intérim de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur et dans les conditions et limites fixées par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 5 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, de cotisations à l'Ags, de participations financières dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou de contributions ou autres sommes dues

par l'employeur au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et inférieur à 500 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage, de la CRP ou du CSP.

**§ 3** Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'alinéa 2 du présent paragraphe, pour, au nom du directeur régional par intérim de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur et dans les conditions et limites fixées par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi, statuer sur l'admission en non-valeur de contributions à l'assurance chômage, de cotisations à l'Ags ou de participations financières dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou de contributions ou autres sommes dues par l'employeur au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 1 000 euros.

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- madame Chantal Clouzet, responsable d'unité pôle traitements centralisés, plateforme de production centralisée,
- madame Frédérique Isaia, responsable d'unité pôle traitements centralisés, plateforme de production centralisée,
- madame Nathalie Lachiche, responsable d'unité pôle traitements centralisés, plateforme de production centralisée.

#### **Article VIII – Incompatibilités**

Lorsque le bénéficiaire d'une délégation de signature constate qu'il est parent ou allié du demandeur d'emploi ou de l'employeur sur la situation duquel il est appelé à statuer, ou lié à celui-ci, sous quelque forme que ce soit, il ne peut ni prendre de décision, ni donner un avis sur la décision à prendre dans le dossier concerné.

#### **Article IX – Abrogation**

La décision Paca n°2012-02 DS IPR du 25 janvier 2012 est abrogée.

#### **Article X – Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Marseille, le 22 mars 2012.

Philippe Bel,  
directeur régional par intérim  
de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Instruction n°2012-67 du 4 avril 2012**

**Service civique : impact sur la gestion de la liste, l'indemnisation et les aides**

**Sommaire**

I. Présentation du dispositif du service civique

1. Historique

- 1.1. Réforme du service national
- 1.2. Création du service civil volontaire
- 1.3. Création du service civique

2. Différentes formes du service civique

- 2.1. Engagement de service civique
- 2.2. Volontariat de service civique
- 2.3. Service volontaire européen (SVE)
- 2.4. Volontariat international en entreprise (VIE)
- 2.5. Volontariat international en administration (VIA)
- 2.6. Volontariat de solidarité internationale (VSI)

3. Cadre légal du service civique

- 3.1. Nature du contrat
- 3.2. Statut et rémunération du volontaire
- 3.3. Protection sociale du volontaire
- 3.4. Offres de missions de service civique

II. Impact du service civique

1. Sur les règles de gestion de la liste des demandeurs d'emploi

- 1.1. Catégorie d'inscription
- 1.2. Dispense de déclaration mensuelle de situation

2. Sur l'indemnisation des demandeurs d'emploi

- 2.1. Suspension des allocations d'assurance chômage et des allocations de solidarité
- 2.2. Allongement du délai de forclusion
- 2.3. Allongement du délai de déchéance
- 2.4. Légitimation de la démission consécutive à un contrat de service civique
- 2.5. Non-assimilation des périodes de service civique à des périodes d'affiliation
- 2.6. Assimilation des périodes de service civique pour l'octroi de l'ASS

3. Sur l'octroi des aides en faveur des demandeurs d'emploi

- 3.1. Aides de l'assurance chômage
- 3.2. Aides de Pôle emploi
  - 3.2.1. Aides à la mobilité
  - 3.2.2. Aides à la formation

**I. Présentation du dispositif du service civique**

Créé par loi n° 2010-214 du 10 mars 2010, le service civique constitue une forme du service national universel.

Les personnes assurant une mission de service civique se consacrent à des missions d'intérêt général reconnues prioritaires pour la Nation.

Ces missions revêtent un caractère philanthropique, éducatif, environnemental, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial ou culturel, ou concourent à des missions de défense et de sécurité civile ou de prévention, de promotion de la francophonie et de la langue française ou à la prise de conscience de la citoyenneté française et européenne.

## **1. Historique**

Trois étapes historiques fondées sur des décisions politiques ont marqué l'évolution du dispositif du service civique tel qu'il est institué aujourd'hui.

1. La réforme du service national
2. La création du service civil volontaire
3. La création du service civique

### **1.1. Réforme du service national**

La loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national (suspension de l'appel sous les drapeaux, mise en place d'un recensement et d'une «Journée d'appel de préparation à la défense», extension du service aux jeunes filles), prévoyait également la possibilité de volontariats dans les secteurs de la défense, de la sécurité, de la solidarité, de la coopération et de l'aide humanitaire.

Dans la continuité de cette réforme, la loi n° 2000-242 du 14 mars 2000 institue les volontariats civils à l'article L. 111-2 du code du service national.

Des dispositifs spécifiques de volontariat ont, par la suite, été mis en place et une palette de statuts de volontariats spécifiques en a émergé, tels :

- Le volontariat de solidarité internationale (encadré par simple décret en 1995 puis bénéficiant d'un véritable cadre légal grâce à la loi n° 2005-159 du 23 février 2005 et au décret n° 2005-600 du 27 mai 2005 pris pour son application) ;

- Le volontariat associatif créé par la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 à l'initiative du ministère de la jeunesse et des sports.

### **1.2. Création du service civil volontaire**

Le service civil volontaire a par la suite été créé par loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances (et son décret d'application n° 2006-838 du 12 juillet 2006).

Destiné en particulier aux jeunes en difficulté, ce dispositif avait notamment pour objet de fédérer les dispositifs de volontariats existants et de développer des formes nouvelles d'engagement des jeunes.

### **1.3. Création du service civique**

Enfin, la loi n° 2010-214 du 10 mars 2010 modifie l'article L. 111-2 du code du service national et crée le service civique en ces termes :

*« Le service national universel comprend des obligations : le recensement, la journée défense et citoyenneté et l'appel sous les drapeaux.  
Il comporte aussi un service civique et d'autres formes de volontariat (...) ».*

Désormais, le service civique constitue une forme du service national universel. Copié sur le modèle du service civil volontaire, ce nouveau dispositif a pour objet d'unifier les principaux modèles de volontariat sous un statut homogène et simplifié.

Deux nouvelles formes d'engagement sont créées : l'engagement de service civique et le volontariat de service civique.

Le service volontaire européen, le volontariat de solidarité international, le volontariat international en entreprise et en administration constituent également un service civique mais demeurent régis par les dispositions qui leur sont propres.

La loi n° 2010-214 du 10 mars 2010 créant le service civique est entrée en vigueur le 14 mai 2010.

A titre transitoire, les personnes physiques ou morales qui ont conclu un contrat ou un engagement de volontariat au titre des dispositifs antérieurs bénéficient jusqu'à leur terme, des dispositions qui les régissaient au moment de leur conclusion, à l'exception des dispositions relatives à leur renouvellement.

Sont ainsi visés, le contrat ou l'engagement pris au titre du volontariat associatif, du volontariat civil de cohésion sociale et de solidarité, du volontariat de coopération à l'aide technique, du volontariat de prévention, de sécurité et défense civile et du service civil volontaire.

## **2. Différentes formes du service civique**

Sous l'appellation « service civique » sont désignés, conformément aux dispositions de l'article L. 120-1 du code du service national, six dispositifs distincts qui offrent un cadre légal pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général :

- L'engagement de service civique ;
- Le volontariat de service civique ;
- Le service volontaire européen ;
- Le volontariat international en entreprise ;
- Le volontariat international en administration ;
- Le volontariat de solidarité internationale.

Pour rappel, le volontariat pour l'insertion et le volontariat dans les armées constituent une forme du service national universel, conformément aux dispositions de l'article L. 111-2 du code du service national. Ils ne relèvent pas, pour autant, du périmètre du service civique tel que défini par l'article L. 120-1 du même code.

### **2.1. Engagement de service civique**

L'engagement de service civique est la forme principale du service civique.

D'une durée comprise entre 6 et 12 mois, il s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans, sous condition de nationalité ou de résidence. Ainsi ces derniers doivent :

- être français ;
- ou
- être citoyens d'un autre pays de l'Espace économique européen ;
- ou
- résider légalement en France depuis au moins un an ;
- ou
- résider légalement en France, en étant citoyens d'un pays où sont affectés des volontaires français.

### **2.2. Volontariat de service civique**

Cette forme de service civique s'adresse aux personnes âgées de plus de 25 ans.

Par dérogation, pour des missions déterminées par décret, cette forme de service civique peut également être ouverte à des volontaires de moins de 25 ans.

La mission dure entre 6 à 24 mois.

Sans condition de nationalité, l'intéressé doit néanmoins justifier d'une attache durable avec la France, c'est-à-dire :

- être citoyen d'un pays de l'Espace économique européen ;
- ou
- résider légalement en France depuis au moins un an ;
- ou
- être ressortissant d'un pays où sont affectés des volontaires en service civique français.

### **2.3. Service volontaire européen (SVE)**

Le service volontaire européen est défini par la décision n°1031/2000/CE du Parlement européen et du Conseil, du 13 avril 2000, établissant le programme d'action communautaire "Jeunesse" et par la décision n°1719/2006/CE du Parlement européen et du Conseil, du 15 novembre 2006, établissant le programme "Jeunesse en action" pour la période 2007-2013.

La mission se déroule hors de France, dans un des pays membres ou partenaires de l'Union européenne :

- pays de l'Espace économique européen ;
- pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne ;
- pays ou régions "partenaires voisins de l'Union européenne" ;
- pays "partenaires dans le reste du monde".

La mission a une durée comprise entre deux semaines et demi et deux mois pour les mineurs, entre deux et douze mois pour les majeurs.

Les volontaires européens doivent être âgés de 16 à 30 ans, et être résidents réguliers d'un pays membre de l'Union européenne ou d'un pays partenaire.

Il n'y a ni condition de diplôme, ni condition de niveau en langue étrangère.

### **2.4. Volontariat international en entreprise (VIE)**

Le volontariat international en entreprise est réservé aux personnes pouvant s'y consacrer à plein temps et satisfaisant aux conditions cumulatives suivantes :

- être ressortissant d'un pays de l'Espace économique européen ;
- être âgé de 18 à 28 ans ;
- être étudiant ou diplômé en recherche d'emploi.

En règle générale, la mission se déroule à l'étranger. Elle peut comporter des périodes d'engagement sur le territoire national mais doit être accomplie pour plus de la moitié de son temps hors de France.

Les missions ont une durée comprise entre 6 et 24 mois.

### **2.5. Volontariat international en administration (VIA)**

Le volontariat international en administration est réservé aux personnes pouvant s'y consacrer à plein temps et satisfaisant aux conditions cumulatives suivantes :

- accepter les obligations de discrétion, de convenance et de réserve liées à la nature diplomatique de la mission ;
- être ressortissant d'un pays de l'Espace économique européen ;
- être âgé de 18 à 28 ans ;
- être étudiant ou diplômé en recherche d'emploi.

La mission se déroule exclusivement à l'étranger et a une durée comprise entre 6 et 24 mois.

## **2.6. Volontariat de solidarité internationale (VSI)**

Le volontariat de solidarité internationale a pour objet l'accomplissement à temps plein d'une mission d'intérêt général dans les pays en voie de développement, dans les domaines de la coopération et de l'action humanitaire.

Peut effectuer un VSI toute personne majeure sans activité professionnelle. Il n'y a pas de condition de nationalité.

Les missions se déroulent hors de l'Espace économique européen auprès d'administrations ou auprès d'associations locales. Elles ont une durée comprise entre 6 mois et 2 ans.

La durée cumulée des missions accomplies, de façon continue ou non, pour le compte d'une ou plusieurs associations, ne peut pas dépasser 6 ans.

**Remarque :** le service volontaire européen (SVE), le volontariat de solidarité internationale (VSI), le volontariat international en entreprise (VIE) et le volontariat international en administration (VIA) constituent un service civique mais demeurent régis par les dispositions qui leur sont propres.

## **3. Cadre légal du service civique**

### **3.1. Nature du contrat**

Aux termes de l'article L. 120-7 du code du service national, le service civique est formalisé par un contrat écrit qui organise une collaboration (entre le volontaire et l'organisme d'accueil) exclusive de tout lien de subordination.

Par conséquent, le contrat de service civique ne relève pas du code du travail

### **3.2. Statut et rémunération du volontaire**

Le volontaire, qui n'est ni salarié, ni bénévole, perçoit une indemnité mensuelle dont le montant et les modalités de versement sont prévues au contrat. Cette indemnité n'est pas soumise à l'impôt sur le revenu et son montant n'est pas pris en compte dans le calcul des prestations sociales.

Sauf dérogation, l'accomplissement des missions afférentes au contrat de service civique représente, sur la durée du contrat, au moins vingt-quatre heures par semaine. Cette durée ne peut dépasser quarante-huit heures hebdomadaires, réparties au maximum sur six jours.

Pour les mineurs âgés de seize à dix-huit ans, la durée hebdomadaire du contrat de service civique ne peut dépasser trente-cinq heures, réparties au maximum sur cinq jours, conformément aux dispositions de l'article L. 120-8 du code du service national.

A noter que le volontariat international est toujours une activité à temps plein. Le volontaire consacre l'intégralité de son activité aux tâches qui lui sont confiées. Ce volontariat est incompatible avec une activité rémunérée publique ou privée. Seules sont autorisées les productions d'œuvres scientifiques, littéraires ou artistiques ainsi que, sous réserve de l'accord de l'organisme auprès duquel est accompli le volontariat international, les activités d'enseignement, conformément aux dispositions de l'article L. 122-10 du code du service national.

### **3.3. Protection sociale du volontaire**

Le volontaire dispose, durant son service civique, d'une protection sociale (maladie, maternité, accident du travail, maladie professionnelle, invalidité, décès et retraite).

### **3.4. Offres de missions de service civique**

Les missions proposées au titre du service civique ne constituent pas des offres d'emploi.

Elles ne peuvent faire l'objet ni d'un dépôt d'offre, ni d'une diffusion auprès de Pôle emploi.

Toutefois, lorsque la mission proposée représente un intérêt pour le demandeur d'emploi en termes d'insertion professionnelle, celle-ci peut faire l'objet d'un affichage au sein de l'agence locale.

## **II. Impact du service civique**

### **1. Sur les règles de gestion de la liste des demandeurs d'emploi**

#### **1.1 Catégorie d'inscription**

L'engagement dans le cadre d'un service civique ne fait pas obstacle à l'inscription et au maintien de l'intéressé sur la liste des demandeurs d'emploi.

Le demandeur d'emploi volontaire est inscrit et/ou transféré en catégorie 4-autre, correspondant aux personnes sans emploi, non immédiatement disponibles et à la recherche d'un emploi.

Le volontaire est tenu de signaler son engagement dans une mission de service civique auprès des services de Pôle emploi dans le délai de soixante-douze heures prévu à l'article R. 5411-7 du code du travail<sup>1</sup>.

Il doit également, à la fin de sa mission et s'il est toujours à la recherche d'emploi, le signaler à Pôle emploi. Il est alors transféré en catégorie 1, 2 ou 3.

#### **1.2. Dispense de déclaration mensuelle de situation**

Pendant la durée de la mission, le volontaire n'est plus assujéti à l'obligation de déclaration mensuelle de situation.

Il est à noter que la dispense d'actualisation est une conséquence du basculement en catégorie 4-autre. Elle ne prend effet qu'à la suite du signalement de l'engagement dans une mission de service civique.

---

<sup>1</sup> Des demandes d'évolution informatique sont en cours de développement aux fins d'intégrer, dans les formulaires de déclaration de changement de situation ainsi que de déclaration mensuelle de situation, le service civique comme motif affectant la situation du demandeur d'emploi.

## 2. Sur l'indemnisation des demandeurs d'emploi

### 2.1. Suspension des allocations d'assurance chômage et des allocations de solidarité

La conclusion d'un contrat de service civique suspend le versement de l'ensemble des allocations tant du régime d'assurance chômage que du régime de solidarité.<sup>2</sup>

En effet, il résulte des dispositions de l'article L. 120-11 du code du service national que le volontaire, qui n'est ni salarié, ni bénévole, perçoit une indemnité mensuelle non cumulable avec le versement d'un revenu de remplacement.<sup>3</sup>

Ces dispositions sont par ailleurs rappelées à l'article 25 § 1, f) du règlement général annexé à la convention d'assurance chômage du 6 mai 2011.

Il convient de préciser, en outre, que les allocations versées dans le cadre de la convention de reclassement personnalisé (CRP), du contrat de transition professionnelle (CTP) et du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) sont également concernées par la suspension des versements en cas de service civique.

En effet, il résulte du mode de financement de ces dispositifs, que la CRP s'apparente à une allocation d'assurance chômage et le CTP à une allocation de solidarité. Le CSP étant pour sa part, cofinancé et par le régime d'assurance chômage et par l'Etat.

### 2.2. Allongement du délai de forclusion

Le volontaire potentiellement bénéficiaire de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE), voit le délai dont il dispose entre la fin du contrat de travail prise en compte pour l'ouverture de ses droits et la date de son inscription, prolongé de la durée de son contrat de service civique.

En effet, l'engagement dans une mission de service civique a pour conséquence l'allongement du délai de forclusion de la durée du contrat conclu, conformément aux dispositions de l'article 7 § 2 c) du règlement général annexé à la convention d'assurance chômage du 6 mai 2011.

En tout état de cause, le délai de forclusion ne peut excéder 36 mois (12 mois correspondant au délai réglementaire de forclusion auxquels s'ajoutent 24 mois correspondant à la durée maximale d'un contrat de service civique).

A signaler que l'article 7 § 2 c) précité, vise globalement les obligations contractées à l'occasion du service national en application de L.111-2 alinéas 1 et 2 du code du service national, sans distinguer entre les volontariats entrant dans le périmètre du service civique et les autres formes de volontariat (volontariat des armées et volontariat pour l'insertion)<sup>4</sup>.

<sup>2</sup> S'agissant du versement de la rémunération publique de stages (RPS), en l'état actuel des textes, rien ne permet de justifier l'arrêt du versement de la RPS concomitante à un contrat de service civique. Toutefois, la DGEFP a été saisie sur ce point.

<sup>3</sup> Le revenu de remplacement au sens du code du travail prend la forme :

1° D'une allocation d'assurance, prévue au chapitre II ; (l'allocation d'assurance chômage prévue à l'article L. 5422-1 et suivants du code du travail) ;

2° Des allocations de solidarité, prévues au chapitre III ; (ASS prévue aux articles L. 5423-1 et suivants du Code du travail, ATA, AER, ATS) ;

3° D'allocations et d'indemnités régies par les régimes particuliers, prévus au chapitre IV ; allocation d'assurance chômage prévue à certains salariés définis à l'article L. 5424-1 du code du travail, indemnisation pour intempéries prévue aux salariés du bâtiment et des travaux publics à l'article L. 5424-10 et suivants du même code, l'allocation d'assurance versée aux travailleurs relevant des professions de la production cinématographique, de l'audiovisuel ou du spectacle prévue à l'article L. 5424-20 et suivants du code du travail.

<sup>4</sup> L'article 7 § 2 c) du règlement général annexé à la convention d'assurance chômage du 6 mai 2011 cite notamment le volontariat associatif. Sur ce point, il convient de rappeler que ce dispositif a été absorbé par le service civique. Les dispositions qui le régissaient ont été abrogées. Les personnes engagées dans ce volontariat, avant l'entrée en vigueur de la loi n° 2010-214 du 10 mars 2010, reçoivent à la fin de leur mission une attestation de service civique.

Par conséquent, ces formes de volontariat ne relevant pas du périmètre du service civique bénéficient également de l'allongement du délai de forclusion.

### **2.3. Allongement du délai de déchéance**

Pour rappel, la reprise d'un droit précédemment interrompu (en l'espèce, suspendu pour cause de service civique), ne peut intervenir que dans la limite du délai de déchéance prévu à l'article 9 § 2 a) du règlement général annexé à la convention d'assurance chômage du 6 mai 2011.

Ce délai correspond à la durée des droits ouverts (déterminée lors de l'admission ou de la réadmission) augmentée de trois ans.

Toutefois, le volontaire dont les droits ont été suspendus à l'occasion de son service civique, voit le délai de déchéance allongé de la durée de son contrat de service civique.

A l'instar des règles d'allongement du délai de forclusion, l'allongement du délai de déchéance s'applique également pour les autres formes de volontariat ne relevant pas du périmètre du service civique (volontariat des armées et volontariat pour l'insertion).

### **2.4. Légitimation de la démission consécutive à un contrat de service civique**

Aux termes de l'article L. 120-10 du code du service national, "*La rupture de son contrat de travail, à l'initiative du salarié, aux fins de souscrire un contrat de service civique, ne peut avoir pour effet de le priver de ses droits à l'assurance chômage à l'issue de son service civique.*"

Par conséquent, la démission aux fins de s'engager dans une mission de service civique est présumée légitime et ne prive pas le volontaire de ses droits à l'assurance chômage à l'issue de sa mission.

S'agissant particulièrement du volontariat de solidarité internationale, il convient de préciser qu'une durée d'engagement minimum de 12 mois est exigée aux fins de qualifier la démission de légitime.

Les volontariats internationaux étant régis par les règles qui leur sont propres, l'article 3 de la loi n° 2005-159 du 23 février 2005 régissant le volontariat de solidarité internationale (VSI) précise que, « *Si le candidat volontaire est un salarié de droit privé, l'engagement pour une ou plusieurs missions de volontariat de solidarité internationale d'une durée continue minimale d'un an est un motif légitime de démission* ».

Cette condition de durée minimum de 12 mois a été reprise par l'accord d'application n°14, chapitre 2 § 8 pris pour l'application du règlement général annexé à la convention d'assurance chômage du 6 mai 2011.

Il en résulte, a contrario, que la démission prise à l'occasion d'un engagement dans une mission de VSI d'une durée inférieure à douze mois ne peut être qualifiée de légitime.

Toutefois, en cas d'interruption anticipée de cette mission, les droits sociaux de l'intéressé sont préservés et la légitimité de sa démission demeure établie.

Il convient de préciser enfin, que le principe de légitimation de la démission prévu à l'article L. 120-10 précité vise expressément le service civique.

Par conséquent, ce principe ne s'applique pas aux autres formes de volontariat n'entrant pas dans le périmètre du service civique (volontariat des armées et volontariat pour l'insertion).

## **2.5. Non-assimilation des périodes de service civique à des périodes d'affiliation**

Le service civique n'entre pas dans le champ d'application du régime d'assurance chômage.

La justification de la période d'affiliation est fonction des périodes d'emploi ou assimilées qui se situent dans une période de référence.

Or, les missions afférentes au service civique ne constituent ni des périodes d'emploi, ni des cas d'assimilation.

## **2.6. Assimilation des périodes de service civique pour l'octroi de l'ASS**

Les périodes de volontariat sont assimilées à des périodes d'activité salariée pour le calcul des 5 ans d'activités salariées requis pour l'octroi de l'allocation de solidarité spécifique (ASS).

## **3. Sur l'octroi des aides en faveur des demandeurs d'emploi**

### **3.1. Aides de l'assurance chômage**

Les aides versées par l'assurance chômage, découlant des droits précédemment acquis, sont suspendues au même titre que l'allocation d'aide au retour à l'emploi (voir les développements du point II.2.1.).

Toutefois, cette règle est tempérée eu égard à certaines situations spécifiques.

#### **Aide différentielle de reclassement (ADR)**

Le bénéficiaire indemnisé au titre de l'aide différentielle de reclassement (ADR) doit, avant toute autre condition, percevoir l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE), conformément aux dispositions de l'article 33 du règlement général annexé à la convention d'assurance chômage du 6 mai 2011.

La conclusion d'un contrat de service civique suspend le versement des allocations d'assurance chômage (art. L. 120-11 du code du service national).

Par conséquent, lorsqu'un demandeur d'emploi engagé dans une mission de service civique sollicite une ADR, sa demande ne peut aboutir dès lors qu'au vu de son engagement, il n'est plus considéré comme allocataire.

En revanche, la conclusion d'un contrat de service civique ne remet pas en cause le paiement d'une ADR attribuée antérieurement à cet engagement, sous réserve que l'emploi pour lequel l'aide a été attribuée soit toujours en cours et que le plafond de l'ADR (correspondant à la moitié du reliquat des droits ARE au jour de l'embauche) ne soit pas atteint.

En effet, au jour de l'embauche donnant lieu à l'attribution de l'ADR, la personne remplissait bien l'ensemble des conditions d'attribution de cette aide.

Il conviendra alors, par exception au cas général, d'inscrire le volontaire en catégorie 5 spécifique « ADR » afin de pouvoir effectuer les paiements.

**Remarque :** par alignement avec la solution admise pour l'ADR, il convient d'adopter la même position s'agissant de l'indemnité différentielle de reclassement (IDR) versée à l'adhérent à la convention de reclassement personnalisé (CRP), au contrat de transition professionnelle (CTP) et au contrat de sécurisation professionnelle (CSP).

En effet, la conclusion d'un contrat de service civique ne remet pas en cause le paiement d'une IDR attribuée antérieurement à cet engagement, dès lors qu'au jour de l'embauche donnant lieu à l'attribution de cette aide, la personne en remplissait les conditions d'attribution.

Il conviendra alors, par exception au cas général, de maintenir le volontaire en catégorie 4-CRP/CTP/CSP afin de pouvoir effectuer les paiements.

### **Aide à la reprise ou à la création d'entreprise (ARCE)**

Le bénéficiaire indemnisé au titre de l'aide à la reprise ou à la création d'entreprise (ARCE) doit, avant toute autre condition, percevoir l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE), conformément aux dispositions de l'article 34 du règlement général annexé à la convention d'assurance chômage du 6 mai 2011.

La conclusion d'un contrat de service civique suspend le versement des allocations d'assurance chômage (art. L. 120-11 du code du service national).

Par conséquent, lorsqu'un demandeur d'emploi engagé dans une mission de service civique sollicite l'ARCE, sa demande ne peut aboutir dès lors qu'au vu de son engagement, il n'est plus considéré comme allocataire.

Ce principe de non-versement de l'ARCE vaut également lorsque la demande a été formulée avant l'engagement dans la mission de service civique, quand bien même l'intéressé aurait préalablement bénéficié de l'aide au chômeur créateur ou repreneur d'entreprise (ACCRE).

Toutefois, lorsqu'un allocataire a perçu un premier versement au titre de l'ARCE avant de s'engager dans une mission de service civique, cet engagement ne saurait le priver du paiement de la seconde partie de l'ARCE.

En effet, la seule condition relative au versement du second paiement est que l'intéressé exerce toujours l'activité au titre de laquelle l'aide a été accordée.

Il conviendra alors, par exception au cas général, d'inscrire le volontaire en catégorie 5-ARCE afin de pouvoir effectuer le second paiement. Il est ensuite rebasculé en catégorie 4-autre.

## **3.2. Aides de Pôle emploi**

### **3.2.1. Aides à la mobilité**

Globalement, la personne engagée dans une mission de service civique peut prétendre au bénéfice des aides à la mobilité lorsque celles-ci sont ouvertes à la catégorie 4-autre, et ce, au même titre et dans les mêmes conditions que les autres demandeurs d'emploi appartenant à cette même catégorie.

Toutefois, lorsqu'une aide est exclusivement destinée aux demandeurs d'emploi non indemnisés ou qui ont épuisé leurs droits à l'ARE, le volontaire dont les droits sont suspendus ne peut en bénéficier.

En effet, le volontaire en question est « virtuellement » allocataire du fait de la suspension du versement de l'ARE, il ne peut donc être considéré comme un demandeur d'emploi non indemnisé ou ayant épuisé ses droits.

### **3.2.2. Aides à la formation**

Il est possible de prescrire une formation à un volontaire en service civique sous réserve que :

- cette formation soit cohérente avec le projet professionnel du volontaire. A cet effet, la formation doit être prescrite afin d'accompagner le retour à l'emploi de l'intéressé à l'issue de son service civique ;
- l'intensité hebdomadaire et l'organisation du service civique permettent à l'intéressé d'être assidu dans le suivi de cette formation. Tel n'est pas le cas si le volontaire est déjà engagé dans un

service civique à temps plein. En tout état de cause, ne peuvent donc être prescrites que les formations à temps partiel.

Si la formation est financée par Pôle emploi elle pourra ouvrir droit à certaines aides de Pôle emploi selon les modalités définies ci-dessous :

#### **a) Rémunération de formation Pôle emploi (RFPE)**

La rémunération de formation de Pôle emploi (RFPE) est une aide liée à une action de formation conventionnée (AFC), une action de formation préalable au recrutement (AFPR), une préparation opérationnelle à l'emploi (POE) ou une aide individuelle à la formation (AIF), destinée à toutes catégories de demandeurs d'emploi inscrits non-indemnisables.

Par conséquent, sauf si le demandeur d'emploi a un reliquat de droits ARE, CRP, CTP, CSP suspendu du fait du service civique (c'est-à-dire « un droit virtuel »), rien n'empêche de lui attribuer la RFPE au titre d'une formation financée par Pôle emploi au cours du service civique.

En effet, le versement de cette rémunération n'entre pas dans le champ de la suspension prévue à l'article L. 120-11 du code du service national.

Il conviendra alors, par exception au cas général, d'inscrire le volontaire en catégorie 4 « formation » afin de pouvoir lui verser la RFPE.

#### **b) Aides aux frais associés à la formation (AFAF)**

De même, les AFAF peuvent être attribuées dans le cadre de formations financées par Pôle emploi y compris au cours d'un service civique.

Sauf s'il a un reliquat de droits suspendu, le volontaire devra être, par exception au cas général, inscrit en catégorie 4 « formation » afin de permettre le versement des AFAF.

En revanche, si le volontaire a un reliquat de droit suspendu (cf. point II.2.1.), il conviendra de le maintenir en catégorie 4 « autre » afin que le versement de cette indemnisation reste bloqué. Les AFAF ne pourront alors être payées qu'au terme du service civique, la formation prescrite et financée par Pôle emploi étant en lien avec à cette fin de service civique (cf. supra).

#### **c) Rémunération de fin de formation (RFF)**

La RFF est une rémunération accordée par Pôle emploi, sous conditions, aux demandeurs d'emploi inscrits auxquels, durant la période au cours de laquelle ils perçoivent l'allocation de retour à l'emploi (ARE), l'allocation spécifique de reclassement (ASR), l'allocation de transition professionnelle (ATP) ou l'allocation de sécurisation professionnelle (ASP), Pôle emploi prescrit une action de formation.

La RFF est versée à l'allocataire ayant épuisé ses droits à l'ARE (formation), à l'ASR ou à l'ATP et qui achève une action de formation.

Son versement n'est pas possible en cours de période de suspension ARE (formation), ASR, ATP ou ASP du fait de l'engagement au titre du service civique, l'intéressé n'ayant alors pas épuisé ses droits à indemnisation.

Toutefois, dans le cas où le demandeur d'emploi commence une formation en bénéficiant de l'AREF, épuise ses droits à l'ARE (ou ASR, ATP, ASP), bénéficie de la RFF et au cours du versement de la RFF s'engage dans une mission de service civique, la RFF n'est pas suspendue dès lors que l'intéressé reste assidu dans le suivi de sa formation. Il devra donc ici aussi par exception être inscrit en catégorie 4 « formation » pour permettre le paiement de cette rémunération.

**Remarque :** pour rappel, le volontariat international, qui par nature se déroule à l'étranger, est une activité à temps plein.

Les dispositions de l'article L. 122-10 du code du service national, précisent notamment que le volontaire consacre l'intégralité de son activité aux tâches qui lui sont confiées et que ce volontariat est incompatible avec une activité rémunérée publique ou privée.

Il convient par conséquent, de prendre en considération le type de service civique contracté par le volontaire qui sollicite une aide.

En effet, dans ces conditions, le demandeur d'emploi engagé dans un volontariat international ne saurait bénéficier des aides de pôle emploi.

Le directeur général adjoint,  
clients, services et partenariat

Bruno Lucas

## DEFINITION DU SERVICE CIVIQUE

**Le service civique est une forme du service national universel, créée par la loi n° 2010-214 du 10 mars 2010.**

**Au titre de l'article L. 111-2 du code du service national (CSN) :**

Le service national universel comprend des obligations :

- le recensement,
- la journée défense et citoyenneté
- l'appel sous les drapeaux.

**Il comporte aussi :**

- **un service civique (art L. 120-1 du CSN)**
- **et d'autres formes de volontariat**

**Sous l'appellation de « service civique » sont désignés six dispositifs distincts :**

1. L'engagement de service civique
2. Le volontariat de service civique
3. Le service volontaire européen (SVE)
4. Le volontariat international en entreprise (VIE)
5. Le volontariat international en administration (VIA)
6. Le volontariat de solidarité internationale (VSI)

**Ce nouveau dispositif a pour objet d'unifier les principaux dispositifs de volontariat sous un statut homogène et simplifié**

**Il se substitue au :**

- volontariat associatif
- volontariat civil de cohésion sociale et de solidarité
- volontariat de coopération à l'aide technique
- volontariat de prévention, de sécurité et défense civile
- service civil volontaire

Les personnes physiques ou morales qui ont conclu un contrat ou un engagement de volontariat au titre des dispositifs antérieurs à la loi n° 2010-214 du 10 mars 2010 et avant le 14 mai 2010, date de l'entrée en vigueur du service civique, bénéficient, jusqu'à leur terme, des dispositions qui les régissaient au moment de leur conclusion et qui sont abrogées par la loi susvisée.

A l'exception des dispositions relatives à leur renouvellement.

**Il développe deux nouvelles formes d'engagement :**

- engagement de service civique
- volontariat de service civique

**Il confirme les volontariats internationaux :**

- le service volontaire européen (SVE), le volontariat de solidarité internationale (VSI), le volontariat international en entreprise (VIE) et en administration (VIA) constituent, désormais, un service civique
- **toutefois, ils demeurent régis par les dispositions qui leur sont propres**

**Les autres formes de volontariat sont :**

- **Le volontariat dans les armées**

Aux termes de l'article L. 121-1 du CSN, « *Les Français et les Françaises peuvent servir avec la qualité de militaire comme volontaires dans les armées dans les conditions prévues aux articles L. 4132-6, L. 4132-11 et L. 4132-12 du code de la défense.* »

- **Le volontariat pour l'insertion**

Aux termes de l'article L. 130-1 du CSN, « *Il est créé un contrat de droit public intitulé : "contrat de volontariat pour l'insertion", qui permet de recevoir une formation générale et professionnelle dispensée par l'établissement public d'insertion de la défense (...).* ».

**Le volontariat pour l'insertion et le volontariat dans les armées :**

- constituent une forme du service national universel (art L. 111-2 du code du service national)
- mais ne relèvent pas du périmètre du service civique tel que défini par l'article L. 120-1 du même code

**DIFFERENTES FORMES DU SERVICE CIVIQUE**

Type de service civique	Durée	Conditions			Références
		Age	Nationalité/Résidence	Diplôme	
<b>Engagement de service civique</b>	6 à 12 mois	16 à 25 ans	- français ou -citoyen d'un autre pays de l'Espace économique européen ou - résident régulier en France depuis au moins un an ou - résident régulier, en étant ressortissant d'un pays où sont affectés des volontaires français	Pas de condition de diplôme	- Code du service national : articles L. 120-1 et suivants, R. 121-10 et suivants - Code de la sécurité sociale : articles D. 372-2 à D. 372-4, D. 412-98-1 et D. 412-98-2 - Arrêté du 13 septembre 2010 relatif à la majoration de l'indemnité d'engagement de service civique - Lettre circulaire ACOSS n° 2011-0000105 du 07/11/2011 relative au service civique
<b>Volontariat de service civique</b>	6 à 24 mois	Plus de 25 ans (des missions, déterminées par décret, sont ouvertes aux moins de 25 ans)	-citoyen d'un pays de l'Espace économique européen ou - résident régulier en France depuis au moins un an ou - ressortissant d'un pays où sont affectés des volontaires en service civique français	Pas de condition de diplôme	- Code du service national : articles L. 120-1 et suivants, R. 121-10 et suivants - Code de la sécurité sociale : articles D. 372-2 à D. 372-4, D. 412-98-1 et D. 412-98-2 - Lettre circulaire ACOSS n° 2011-0000105 du 07/11/2011 relative au service civique
<b>Service volontaire européen (SVE)</b>	2 semaines et demi à 2 mois pour les mineurs  2 à 12 mois pour les majeurs	16 à 30 ans	- résident régulier d'un pays membre de l'Union européenne ou d'un pays partenaire	Pas de condition de diplôme ni de niveau en langue étrangère	- Code du service national : articles L. 120-1 et suivants - Décision n° 1031/2000/CE du Parlement européen et du Conseil, du 13 avril 2000, établissant le programme d'action communautaire "jeunesse" - Décision n° 1719/2006/CE du Parlement européen et du Conseil, du 15 novembre 2006, établissant le programme "jeunesse en action" pour la période 2007-2013 - Programme européen jeunesse en action, Chapitre D
<b>Volontariat international en entreprise (VIE)</b>	6 à 24 mois	18 à 28 ans	- ressortissant d'un pays de l'Espace économique européen	Etudiant ou diplômé en recherche d'emploi	Code du service national : articles L. 120-1 et suivants
<b>Volontariat international en administration (VIA)</b>	6 à 24 mois	18 à 28 ans	- ressortissant d'un pays de l'Espace économique européen	Etudiant ou diplômé en recherche d'emploi	Code du service national : articles L. 120-1 et suivants
<b>Volontariat de solidarité internationale (VSI)</b>	6 à 24 mois (un plafond de 6 ans est fixé, toutes missions confondues)	Majeur (les associations peuvent exiger un âge minimum de 21 ans)	sans condition de nationalité	Tous publics  Selon les organisations non gouvernementales (ONG) : - jeunes diplômés, - professionnels confirmés - retraités	- Code du service national : articles L. 120-1 et suivants - Loi n° 2005-159 du 23 février 2005 relative au contrat de VSI - Arrêté du 21 décembre 2005 fixant le montant des aides de l'Etat au volontariat de solidarité internationale et les montants minimum et maximum des indemnités versées par les associations aux volontaires

### Cadre légal du service civique

#### Contrat de service civique

Le service civique est formalisé par un contrat écrit qui organise une collaboration (entre le volontaire et l'organisme d'accueil) exclusive de tout lien de subordination.

- ce n'est pas un contrat de travail et, par conséquent, il ne relève pas de la compétence du code du travail (article L. 120-7 du CSN)
- les volontariats internationaux en entreprise (VIE) ou en administration (VIA) sont soumis à des règles de droit public (article L. 122-6 du CSN).

#### Statut et rémunération du volontaire

Le volontaire n'est ni salarié, ni bénévole :

- il perçoit une indemnité mensuelle dont le montant et les modalités de versement sont prévues au contrat
- cette indemnité n'est pas soumise à l'impôt sur le revenu et son montant n'est pas pris en compte dans le calcul des prestations sociales

#### Protection sociale du volontaire

Le volontaire dispose durant son service civique d'une protection sociale :

- maladie, maternité, accident du travail, maladie professionnelle, invalidité, décès et retraite (articles D. 372-2 à D. 372-4, D. 412-98-1 et D. 412-98-2 du code de la sécurité sociale)

#### Offres de missions de service civique

- Les missions proposées au titre du service civique ne constituent pas des offres d'emploi.
- Elles ne peuvent faire l'objet ni d'un dépôt d'offre, ni d'une diffusion auprès de Pôle emploi.
- Toutefois, elles peuvent faire l'objet d'un affichage au sein de l'agence locale.

**Décision F.Co n°2012-09 DS IPR du 5 avril 2012**

**Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Franche-Comté à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n°12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage et cotisations Ags irrécouvrables**

Le directeur régional de Pôle emploi Franche-Comté,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-10, L. 5422-20, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le code de commerce, notamment les articles L. 626-6 et D.626-9 à D.626-15, et les décrets n°2007-153 du 5 février 2007 et n°2007-686 du 4 mai 2007,

Vu la convention du 6 mai 2011 relative à l'indemnisation du chômage, le règlement qui y est annexé et les textes pris pour leur application, en particulier l'annexe VII et l'accord d'application n°12,

Vu la loi n°2011-893 du 28 juillet 2011 pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels,

Vu l'accord national interprofessionnel du 31 mai 2011 relatif au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n°2010/50 du 24 septembre 2010 arrêtant le règlement intérieur des instances paritaires régionales (I.P.R.),

Vu la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n°2009/33 du 3 juin 2009 portant acceptation de cette dernière décision,

Vu les décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 mai et 26 juin 2009,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n°2009/32 du 3 juin 2009 et n°2009/49 du 10 juillet 2009 portant respectivement acceptation de ces deux dernières décisions,

Décide :

**Article I – Décisions relatives au versement des allocations d'assurance chômage**

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Franche-Comté et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord n°12 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage et l'annexe VII à ce règlement, et par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes :

- 1°) admettre un demandeur d'emploi au bénéfice des allocations en cas de départ volontaire d'un emploi précédemment occupé,
- 2°) prendre en compte, dans le salaire de référence servant à calculer le montant des allocations, des majorations de rémunérations autres que celles visées au § 1<sup>er</sup> et à l'alinéa 1<sup>er</sup> du § 2 de l'accord n°6 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage,
- 3°) verser des allocations en cas de chômage total sans rupture du contrat de travail,
- 4°) accorder le bénéfice des allocations dans les quatre situations visées au § 4 de l'accord d'application n°12,

5°) accorder le maintien du versement des prestations au titre de l'article 11 § 3 du règlement de l'assurance chômage dans les deux cas visés au § 5 de l'accord d'application n°12.

**§ 2** Bénéficiaire de la délégation donnée au §1<sup>er</sup> du présent article :

- monsieur Dominique Leroyer, directeur régional adjoint
- monsieur Claude Bonnet, pôle emploi Besançon Témis
- madame Caroline Braun, pôle emploi Saint-Claude
- madame Sandrine Cavoleau, pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Christine Clémencier, pôle emploi Belfort Vauban - Delle
- madame Céline Demoly, pôle emploi Morteau
- madame Catherine Doman, pôle emploi Audincourt
- monsieur Grégory Dubois, pôle emploi Lons-Le-Saunier - Champagnole
- madame Maryline Mille, pôle emploi Besançon Palente
- monsieur Jean-François Locatelli, pôle emploi Besançon Planoise – Belfort Thiers
- monsieur Stéphane Nageotte, pôle emploi Pontarlier
- madame Isabelle Greys, pôle emploi Besançon Centre
- monsieur Frédéric Peltier, pôle emploi Dole
- madame Corinne Charbonnel, pôle emploi bassin de Gray
- monsieur Philippe Pillet, pôle emploi Vesoul
- monsieur Pascal Royer, pôle emploi Belfort Thiers
- monsieur Laurent Faudot, pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Sophie Steibel-Hua, pôle emploi Luxeuil-Les-Bains
- monsieur Patrick Joséphine, pôle emploi Lure Héricourt

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiaire de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Gérard Devillers, pôle emploi Audincourt
- madame Christine Mettey-Leroy, pôle emploi Audincourt
- madame Christelle Soumare, pôle emploi Audincourt
- madame Nadia Richard, pôle emploi Belfort Thiers
- monsieur Rémy Maisonnave, pôle emploi Belfort Thiers
- madame Céline Osowski, pôle emploi Belfort Thiers
- madame Nathalie Gaillot, pôle emploi Belfort Vauban – Delle
- monsieur Patrick Meunier, pôle emploi Belfort Vauban – Delle
- monsieur Jean-Philippe Suzan, pôle emploi Belfort Vauban – Delle
- madame Marie-Pierre Mislin, pôle emploi Besançon Témis
- madame Catherine Perrin, pôle emploi Besançon Témis
- madame Lise Brock, pôle emploi Besançon Témis
- monsieur Manuel Pinto, pôle emploi Besançon Centre
- madame Alexandra Badina, pôle emploi Besançon Centre
- madame Florence Thomas-Andrikan, pôle emploi Besançon Centre
- madame Béatrice Rouge Pariset, pôle emploi Besançon Planoise
- monsieur Rémy Vachot, pôle emploi Besançon Planoise
- monsieur Aurélien Jacquet, pôle emploi Besançon Planoise
- monsieur Yannick Anriot, pôle emploi Besançon Palente
- madame Sylvie Bourreau, pôle emploi Besançon Palente
- monsieur Daniel Wetstein, pôle emploi Besançon Palente
- madame Catherine Aussonnaire, pôle emploi Belfort Vauban - Delle
- monsieur Jean Honoré, pôle emploi Dole
- madame Nathalie Roser Pietrobon, pôle emploi Dole
- monsieur Dominique Tagliafero, pôle emploi Dole
- madame Eliane Thuriot, pôle emploi Dole
- madame Agnès Boulet, pôle emploi Bassin de Gray
- madame Fatiha Bennacer, pôle emploi Bassin de Gray
- madame Nathalie Boisson, pôle emploi Lons-le-Saunier- Champagnole
- madame Christine Cochet, pôle emploi Lons-le-Saunier- Champagnole
- madame Véronique Oper, pôle emploi Lons-le-Saunier- Champagnole
- monsieur François-Xavier Sauvegrain, pôle emploi Lons-le-Saunier- Champagnole
- madame Cathy Grosfilley, pôle emploi Lons-le-Saunier- Champagnole
- madame Nathalie Lamboley, pôle emploi Lure Héricourt

- monsieur Laurent Monnain, pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur Gérald Vieillard, pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur David Contejean, Pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- madame Carole Py, Pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- monsieur Jean-Luc Delpierre, pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Céline Simonet, pôle emploi Montbéliard Hexagone
- monsieur Laurent Galliot, pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Leila Zerguine, pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Nicole Chiocca, pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Laurence Louis, pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Valérie Jacquot, pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Laurence Faivre-Dupaigre, pôle emploi Morteau
- madame Ludivine Duquet, pôle emploi Morteau
- madame Bénédicte Barnas, pôle emploi Pontarlier
- madame Blandine Bertrand, pôle emploi Pontarlier
- madame Stéphanie Noto, pôle emploi Saint-Claude
- madame Agnès Rouillard, pôle emploi Saint-Claude
- monsieur Vincent Briquez, pôle emploi Saint-Claude
- madame Françoise Pepe, pôle emploi Vesoul
- madame Corinne Barillot, pôle emploi Vesoul
- madame Dominique Lorrain, pôle emploi Vesoul.

## **Article II – Remises des allocations et/ou prestations indûment versées**

**§ 1** Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Franche-Comté et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, et par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder la remise des allocations et/ou prestations indûment versées au titre de la convention d'assurance chômage ou de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) pour une raison autre que l'existence d'une fraude ou d'une fausse déclaration, établie par le juge ou alléguée par les services de Pôle emploi, pour un montant maximal de 650 euros,

**§ 2** Bénéficiaire de la délégation visée au § 1<sup>er</sup> du présent article :

- monsieur Dominique Leroyer, directeur régional adjoint
- monsieur Claude Bonnet, pôle emploi Besançon Témis
- madame Caroline Braun, pôle emploi Saint-Claude
- madame Sandrine Cavoleau, pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Christine Clémencier, pôle emploi Belfort Vauban - Delle
- madame Céline Demoly, pôle emploi Morteau
- madame Catherine Domon, pôle emploi Audincourt
- monsieur Grégory Dubois, pôle emploi Lons-le-Saunier
- madame Maryline Mille, pôle emploi Besançon Palente
- monsieur Jean-François Locatelli, pôle emploi Besançon Planoise – Belfort Thiers
- monsieur Stéphane Nageotte, pôle emploi Pontarlier
- madame Isabelle Greys, pôle emploi Besançon Centre
- monsieur Frédéric Peltier, pôle emploi Dole
- madame Corinne Charbonnel, pôle emploi bassin de Gray
- monsieur Philippe Pillet, pôle emploi Vesoul
- monsieur Pascal Royer, pôle emploi Belfort Thiers
- monsieur Laurent Faudot, pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Sophie Steibel-Hua, pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- madame Maryline Mille, pôle emploi Bassin de Gray
- monsieur Grégory Dubois, pôle emploi Lons-le-Saunier - Champagnole
- monsieur Patrick Joséphine, pôle emploi Lure Héricourt

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiaire de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Gérard Devillers, pôle emploi Audincourt
- madame Christine Mettey-Leroy, pôle emploi Audincourt
- madame Christelle Soumare, pôle emploi Audincourt

- madame Nadia Richard, pôle emploi Belfort Thiers
- monsieur Rémy Maisonnave, pôle emploi Belfort Thiers
- madame Céline Osiowski, pôle emploi Belfort Thiers
- madame Nathalie Gaillot, pôle emploi Belfort Vauban - Delle
- monsieur Patrick Meunier, pôle emploi Belfort Vauban - Delle
- monsieur Jean-Philippe Suzan, pôle emploi Belfort Vauban - Delle
- madame Marie-Pierre Mislin, pôle emploi Besançon Témis
- madame Sophie Heitzmann, pôle emploi Besançon Témis
- madame Catherine Perrin, pôle emploi Besançon Témis
- madame Lise Brock, pôle emploi Besançon Témis
- monsieur Manuel Pinto, pôle emploi Besançon Centre
- madame Alexandra Badina, pôle emploi Besançon Centre
- madame Florence Thomas-Andrikan, pôle emploi Besançon Centre
- madame Béatrice Rouge Pariset, pôle emploi Besançon Planoise
- monsieur Rémy Vachot, pôle emploi Besançon Planoise
- monsieur Aurélien Jacquet, pôle emploi Besançon Planoise
- monsieur Yannick Anriot, pôle emploi Besançon Palente
- madame Sylvie Bourreau, pôle emploi Besançon Palente
- monsieur Daniel Wetstein, pôle emploi Besançon Palente
- madame Catherine Aussonnaire, pôle emploi Belfort Vauban - Delle
- monsieur Jean Honoré, pôle emploi Dole
- madame Nathalie Roser Pietrobon, pôle emploi Dole
- monsieur Dominique Tagliafero, pôle emploi Dole
- madame Eliane Thuriot, pôle emploi Dole
- madame Agnès Boulet, pôle emploi Bassin de Gray
- madame Fatiha Bennacer, pôle emploi Bassin de Gray
- madame Nathalie Boisson, pôle emploi Lons-le-Saunier - Champagnole
- madame Christine Cochet, pôle emploi Lons-le-Saunier - Champagnole
- madame Véronique Oper, pôle emploi Lons-le-Saunier - Champagnole
- monsieur François-Xavier Sauvegrain, pôle emploi Lons-le-Saunier - Champagnole
- madame Cathy Grosfilley, pôle emploi Lons-le-Saunier - Champagnole
- madame Nathalie Lamboley, pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur Laurent Monnain, pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur Gérald Vieillard, pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur David Contejean, pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- madame Carole Py, pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- monsieur Jean-Luc Delpierre, pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Céline Simonet, pôle emploi Montbéliard Hexagone
- monsieur Laurent Galliot, pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Leila Zerguine, pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Nicole Chiocca, pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Laurence Louis, pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Valérie Jacquot, pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Laurence Faivre-Dupaigre, pôle emploi Morteau
- madame Ludivine Duquet, pôle emploi Morteau
- madame Bénédicte Barnas, pôle emploi Pontarlier
- madame Blandine Bertrand, pôle emploi Pontarlier
- monsieur Stéphanie Noto, pôle emploi Saint-Claude
- madame Agnès Rouillard, pôle emploi Saint-Claude
- monsieur Vincent Briquez, pôle emploi Saint-Claude
- madame Françoise Pepe, pôle emploi Vesoul
- madame Corinne Barillot, pôle emploi Vesoul
- madame Dominique Lorrain, pôle emploi Vesoul.

### **Article III – Remises de majorations de retard et/ou de pénalités hors CCSF**

**§ 1** Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Dominique Leroyer, directeur régional adjoint pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Franche-Comté et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder ou refuser, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué dans le cadre des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de

l'assurance chômage (CCSF), la remise de tout ou partie des majorations dues en raison du retard de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des participations financières dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) et/ou des contributions et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs dans la limite, en cas d'acceptation, de 6 000 euros.

**§ 2** Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Paul Le Cam, directeur de la plateforme de production à Belfort, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Franche-Comté et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder ou refuser, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF), la remise de tout ou partie des majorations dues en raison du retard de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des contributions et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des participations financières dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) et/ou des pénalités dues par les employeurs dans la limite, en cas d'acceptation, de 4 000 euros.

**§ 3** Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'alinéa 2 du présent paragraphe, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Franche-Comté et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder ou refuser, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF), la remise de tout ou partie des majorations dues en raison du retard dans le paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des participations financières dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) et/ou des contributions et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs dans la limite, en cas d'acceptation, de 2 000 euros.

Bénéficie de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- monsieur Paul Le Cam, directeur de la plateforme de production à Belfort

#### **Article IV – Délais de paiement de contributions, cotisations et autres ressources hors CCSF**

**§ 1** Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Dominique Leroyer, directeur régional adjoint, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Franche-Comté et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, et par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et après instruction, statuer sur les demandes de délais de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des participations financières dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) et/ou des contributions et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 25 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 6 mois.

**§ 2** Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'alinéa 2 du présent paragraphe, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Franche-Comté et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, et par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF), après instruction, statuer sur les demandes de délais de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des participations financières dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) et/ou des contributions et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des

pénalités dues par les employeurs lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 10 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 3 mois.

Bénéficie de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- monsieur Paul Le Cam, directeur de la plateforme de production à Belfort

#### **Article V – Report de paiement de contributions, cotisations et accessoires**

**§ 1** Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Franche-Comté et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, accepter les demandes de report de paiement des contributions, cotisations et accessoires dans la limite de 3 mois ou les refuser.

**§ 2** Bénéficiaire de la délégation visée au § 1<sup>er</sup> du présent article :

- monsieur Dominique Leroyer, directeur régional adjoint
- monsieur Paul Le Cam, directeur de la plateforme de production à Belfort

#### **Article VI – Ressources : remises et délais examinés en CCSF**

**§ 1** Délégation permanente de signature est donnée aux personnes visées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Franche-Comté et dans les conditions et limites fixées par le code de commerce, les décrets régissant la matière, les accords d'assurance chômage et le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, accorder ou refuser, dans les cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) :

- des délais pour le paiement des créances dues par les employeurs dans la limite maximale, en cas d'acceptation, de 12 mois, ou, lorsque l'ensemble des autres membres de la CCSF est disposé à consentir des délais de paiement excédant 12 mois, de 36 mois,
- une remise de la part patronale des contributions dues à l'assurance chômage, des cotisations dues à l'Ags, des majorations de retard, des frais de poursuite et des sanctions, exigibles à la date de réception de la demande de remise, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions et limites fixées aux articles D. 626-9 à D. 626-15 du code de commerce. En cas de liquidation judiciaire, aucune des créances restant dues à l'institution par l'employeur ne peut donner lieu à une remise.

**§ 2** Bénéficiaire de la délégation visée au § 1<sup>er</sup> du présent article : monsieur Dominique Leroyer, directeur régional adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Dominique Leroyer, bénéficie de cette même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Paul Le Cam, directeur de la plateforme de production à Belfort

#### **Article VII – Admission en non-valeur des créances irrécouvrables**

**§ 1** Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Dominique Leroyer, directeur régional adjoint pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Franche-Comté et dans les conditions et limites fixées par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 22 500 euros s'il s'agit de cotisations à l'Ags, à 10 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, de participations financières dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou de contributions ou autres sommes dues par l'employeur au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et à 1 000 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage, de la CRP ou du CSP.

**§ 2** Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Paul Le Cam, directeur de la plateforme de production à Belfort pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Franche-Comté

et dans les conditions et limites fixées par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 5 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, de cotisations à l'Ags, de participations financières dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou de contributions ou autres sommes dues par l'employeur au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et inférieur à 500 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage, de la CRP ou du CSP.

**§ 3** Délégation permanente de signature est donnée à madame Dominique Chevriaux, responsable contentieux et à monsieur François Schmitz, responsable juridique, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Franche-Comté et dans les conditions et limites fixées par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 500 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage ou de la CRP ou du CSP.

**§ 4** Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'alinéa 2 du présent paragraphe, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Franche-Comté et dans les conditions et limites fixées par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi, statuer sur l'admission en non-valeur de contributions à l'assurance chômage, de cotisations à l'Ags, de participations financières dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou de contributions ou autres sommes dues par l'employeur au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 1 000 euros.

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- monsieur Paul Le Cam, directeur de la plateforme de production à Belfort

### **Article VIII – Incompatibilités**

Lorsque le bénéficiaire d'une délégation de signature constate qu'il est parent ou allié du demandeur d'emploi ou de l'employeur sur la situation duquel il est appelé à statuer, ou lié à celui-ci, sous quelque forme que ce soit, il ne peut ni prendre de décision, ni donner un avis sur la décision à prendre dans le dossier concerné.

### **Article IX – Abrogation**

La décision F.Co n°2012-02 DS IPR du 16 février 2012 est abrogée.

### **Article X – Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Besançon, le 5 avril 2012.

Jean-Marie Schirck,  
directeur régional  
de Pôle emploi Franche-Comté

**Décision Br n°2012-33 DS Agences du 12 avril 2012**

**Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Bretagne au sein des agences**

La directrice régionale de Pôle emploi Bretagne,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-4 à R. 5312-6, R. 5312-19 et R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi

Vu la loi n°2008-1425 du 27 décembre 2008, notamment l'article 124 relatif au contrat de transition professionnelle,

Vu l'ordonnance n°2006-433 du 13 avril 2006 relative à l'expérimentation du contrat de transition professionnel et le décret d'application n°2006-440 du 14 avril 2006,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Décide :

**Article I – Placement et service des prestations**

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article IV à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Bretagne aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- sans préjudice des dispositions des articles R. 5411-18, R. 5412-1 et R. 5412-8 du code du travail, procéder aux inscriptions sur la liste des demandeurs d'emploi, la tenir à jour et assurer le suivi et le contrôle de la recherche d'emploi des demandeurs d'emploi dans les conditions prévues au titre Ier du livre IV de la cinquième partie du code du travail,

- prendre les décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail,

- signer les bons de déplacement et autres bons d'aide à la mobilité, ainsi que les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi,

- prendre les décisions relatives au bénéfice des allocations, primes et aides mentionnées à l'article L. 5312-1, 4°) du code du travail, ainsi qu'à toute autre allocation, prime ou aide versée par Pôle emploi, et en demander le remboursement lorsqu'elles ont été indûment versées, à l'exception des décisions portant sur l'ouverture du droit à allocations des salariés expatriés ou relatives au bénéfice des accords de cessation d'activité des travailleurs salariés (CATS), des allocations équivalent retraite complémentaire (AERc) et des allocations versées au titre de la cessation d'activité anticipée des marins pêcheurs et du commerce,

- statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

**Article II – Ordre de service, acte, correspondance, congés, autorisations d'absence et plaintes**

Délégation permanente de signature est également donnée aux personnes désignées à l'article III à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Bretagne et dans la limite de leurs attributions :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de l'agence, ainsi que les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de France ou entre la France métropolitaine et l'outre-mer, et les notes de frais afférentes aux déplacements des personnels placés sous leur autorité,

- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,
- porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

### **Article III – Conventions locales de partenariat**

Délégation de signature est également donnée aux personnes désignées à l'article IV de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public local de l'emploi ainsi que :

- 1°) les conventions conclues dans le cadre des accords cadre nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie locale, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou sur la gestion des ressources humaines de Pôle emploi,
- 2°) les accords dont la direction de l'agence a pris l'initiative, à l'exception de ceux entraînant un impact financier ou politique ou sur le système d'information ou la gestion des ressources humaines de Pôle emploi.

### **Article IV – Délégués permanents**

Bénéficient des délégations mentionnées aux articles I et II, à titre permanent :

- monsieur Cédric Ogier, directeur du pôle emploi de Dinan
  - madame Valérie Georges, directrice du pôle emploi de Guingamp
  - madame Claudine Reboux, directrice du pôle emploi de Lannion
  - monsieur Jean-Marc Menier, directeur adjoint du pôle emploi de Lannion
  - madame Louissette Requentel, directrice du pôle emploi de Loudéac
  - monsieur Patrick Adelaïde, directeur du pôle emploi de St Brieuc Croix
  - madame Anne Verdier, directrice du pôle emploi de St Brieuc Sud
  - monsieur Hervé Le Pottier, directeur du pôle emploi de St Brieuc Ville
  - monsieur Eric Mounier, directeur de l'agence spécialisée Pôle emploi du département 22
- 
- monsieur Philippe Blouin, directeur du pôle emploi de Brest Iroise
  - madame Anne Bruyaux, directrice du pôle emploi de Brest Marine
  - madame Sabine Bodeveix-Walter, directrice du pôle emploi de Brest - Landerneau
  - monsieur Eric Nicolas, directeur du pôle emploi de Brest Kergaradec
  - monsieur Patrick Cras, directeur adjoint du pôle emploi de Brest Kergaradec
  - madame Nathalie Ayissi-Jezéquel, directrice du pôle emploi de Carhaix
  - madame Haude Pellen, directrice du pôle emploi de Morlaix
  - monsieur Jean-Michel Pusey, directeur adjoint du pôle emploi de Morlaix
  - monsieur Vincent Rouziès, directeur du pôle emploi de Concarneau
  - monsieur Gwenaël Pichon, directeur du pôle emploi de Douarnenez
  - monsieur Yannick Campion, directeur du pôle emploi de Pont l'Abbé
  - monsieur Pascal Nesnard, directeur du pôle emploi de Quimper Centre
  - madame Hélène Lorans, directrice du pôle emploi de Quimper Sadate
  - madame Elisabeth Le Barzic, directrice du pôle emploi de Quimper Ty Douar
  - madame Christelle Le Loër, directrice du pôle emploi de Quimperlé
  - madame Anne Danycan, directrice de l'agence spécialisée Pôle emploi du département 29
- 
- monsieur Jean-Marie Tricheux, directeur du pôle emploi de Fougères
  - monsieur Francis Sénéchal, directeur du pôle emploi de Redon
  - monsieur Daniel Mahé, directeur adjoint du pôle emploi de Redon
  - madame Sandra Courois, directrice du pôle emploi de Rennes Atalante
  - monsieur Jean-Christophe Clapson, directeur du pôle emploi de Rennes Cadres
  - monsieur Stéphane de Grimaudet, directeur du pôle emploi de Rennes Centre
  - monsieur Thierry Huchet, directeur du pôle emploi de Rennes Ouest
  - madame Dominique Bohéas, directrice du pôle emploi de Rennes Gayeulles
  - madame Corinne Lacombe, directrice adjointe du pôle emploi de Rennes Gayeulles
  - madame Isabelle Garnier, directrice du pôle emploi de Rennes Poterie

- monsieur Luc Codet, directeur du pôle emploi de Rennes Sud
- madame Catherine Ergan, directrice adjointe du pôle emploi de Rennes Sud
- madame Danielle Keraudy, directrice du pôle emploi de Combourg
- madame Martine Lucas, directrice du pôle emploi de St Malo
- monsieur Philippe Pothier, directeur adjoint du pôle emploi de St Malo
- monsieur Anthony Jeuland, directeur du pôle emploi de Vitré
- monsieur Daniel Lefevre, directeur adjoint du pôle emploi de Vitré
- madame Chantal Delamaire, directrice de l'agence spécialisée Pôle emploi du département 35

- monsieur Stéphane Le Guennec, directeur du pôle emploi d'Auray
- monsieur Lionel Lorcy, directeur du pôle emploi de Lanester Expo
- madame Christine Penhouët, directrice du pôle emploi de Lanester Centre
- madame Isabelle Gendron, directrice du pôle emploi de Lorient Dumont
- monsieur Stéphane Le Gourriec, directeur adjoint du pôle emploi de Lorient Dumont
- madame Mireille Martin, directrice du pôle emploi de Lorient Marine
- madame Frédérique Le Pallec, directrice du pôle emploi de Ploërmel
- madame Gaëlle Evain, directrice du pôle emploi de Pontivy
- monsieur Laurent Raimbault, directeur du pôle emploi de Vannes Ouest
- monsieur Philippe Gallo, directeur adjoint du pôle emploi de Vannes Ouest
- madame Monique Guerre, directrice du pôle emploi de Vannes Est
- madame Catherine Degond, directrice de l'agence spécialisée Pôle emploi du département 56

#### **Article V – Délégués temporaires**

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article III de la présente décision, bénéficiant, à titre temporaire, des délégations mentionnées :

Aux articles I et II :

- madame Laure Macé, adjointe au directeur du pôle emploi de Dinan
- madame Gaëlle Pansard, responsable appui production du pôle emploi de Dinan
- madame Pascale Roulle, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Dinan
- monsieur François-Pierre Le Louarn, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Dinan
- madame Servane Pioger, adjointe à la directrice du pôle emploi de Guingamp
- madame Marie-Christine Chevalier-Lanoë, responsable appui production du pôle emploi de Guingamp
- monsieur David Paris, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Guingamp
- monsieur Olivier Guillou, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Guingamp
- monsieur Serge Adam, responsable appui production du pôle emploi de Lannion
- madame Marie-Odile Masson, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Lannion
- monsieur Jean-Yves Gérard, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Lannion
- madame Françoise Lebossé, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Lannion
- madame Véronique Guillaumin responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Lannion
- monsieur Mickaël Keravis, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Loudéac
- madame Kristen Jézéquel, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Loudéac
- madame Anne-Sophie Lamandé, adjointe au directeur et responsable appui production du pôle emploi de St Brieuc Croix
- madame Nathalie Cupif, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de St Brieuc Croix
- madame Cécilia Le Bolloc'h, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de St Brieuc Croix,
- monsieur Arnaud Fichou, adjoint à la directrice et responsable appui production du pôle emploi de St Brieuc Sud
- monsieur Jean-François Buczkowicz, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Myriam Daniel, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Patricia Miran, adjointe au directeur et responsable appui production du pôle emploi de St Brieuc Ville
- madame Sandrine Tiercelin, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de St Brieuc Ville
- madame Herveline Chapalain, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de St Brieuc Ville
- madame Marie-Sylvie Sgarzi, conseillère de l'agence spécialisée Pôle emploi du département 22
- monsieur Daniel Benoist, responsable équipe professionnelle de l'agence spécialisée Pôle emploi du département 22

- madame Elise Lamauve, responsable équipe professionnelle de l'agence spécialisée Pôle emploi du département 22
  
- madame Patricia Chapelain, adjointe au directeur du pôle emploi de Brest Iroise
- monsieur Fabrice Loquai, responsable appui production du pôle emploi de Brest Iroise
- madame Dominique Corlaix, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Brest Iroise
- monsieur Philippe Guezenc, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Brest Iroise
- madame Nadine Maille, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Brest Iroise
- madame Marina Le Gal, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Brest - Landerneau
- madame Rachel Ansquer, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Brest – Landerneau
- monsieur Olivier Chesneau, référent règlementaire et applicatif du pôle emploi de Brest - Landerneau
- monsieur Xavier Gourlaouen, responsable appui production du pôle emploi de Brest Marine
- madame Emmanuelle Suissa, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Brest Marine
- madame Solenn Malard, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Brest Marine
- monsieur Sébastien Vallet, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Brest Marine
- madame Jacqueline Radenac, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Brest Kergaradec
- madame Monique Madec, responsable appui production du pôle emploi de Brest Kergaradec
- madame Anne-Marie Sainléger, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Brest Kergaradec
- monsieur Yann Le Guellec, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Brest Kergaradec
- monsieur Didier Le Jehan, adjoint à la directrice et responsable appui production du pôle emploi de Carhaix
- monsieur Richard Coindre, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Carhaix
- monsieur Michel Briza, adjoint au directeur et responsable appui production du pôle emploi de Concarneau
- monsieur Patrick Le Brun, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Concarneau
- monsieur Gilles Le Montagner, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Concarneau
- monsieur Yann Guillerm, adjoint au directeur du pôle emploi de Douarnenez
- madame Florence Caresmel, responsable appui production du pôle emploi de Douarnenez
- monsieur Bruno Amirault, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Douarnenez
- madame Anne-Claude Lairon, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Douarnenez
- monsieur David Labrune, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Douarnenez
- monsieur Claude Sauvée, responsable appui production du pôle emploi de Morlaix
- madame Claude Tuilmon, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Morlaix
- monsieur Patrice Trublet, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Morlaix
- monsieur Wilfrid Chartier, adjoint au directeur et responsable appui production du pôle emploi de Pont l'Abbé
- monsieur Yves-Christophe Jego, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Pont l'Abbé
- madame Mylène Buisson, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Pont l'Abbé
- madame Nicole Cadiou, adjointe au directeur et responsable appui production du pôle emploi de Quimper Centre
- madame Martine Chancelet, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Quimper Centre
- monsieur Arnaud Capp, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Quimper Centre
- monsieur Christophe Le Gallic, adjoint à la directrice et responsable appui production du pôle emploi de Quimper Sadate
- monsieur Hervé Le Duc, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Quimper Sadate
- madame Geneviève Le Meur, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Quimper Sadate
- madame Gaëlle Senant, adjointe à la directrice et responsable appui production du pôle emploi de Quimper Ty Douar
- madame Sabine Le Brun, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Quimper Ty Douar
- madame Caroline Hacik, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Quimper Ty Douar
- monsieur Reynal Tanguy, responsable appui production du pôle emploi de Quimperlé
- madame Corinne Perennou, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Quimperlé
- madame Olivia Coat, responsable équipe professionnelle de l'agence spécialisée Pôle emploi du département 29
- madame Florence Queguiner, responsable équipe professionnelle de l'agence spécialisée Pôle emploi du département 29
- madame Gwenola Commeureuc, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Fougères

- madame Sophie Regnard, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Fougères
- madame Anita Bilheude, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Fougères
- madame Odette Le Lièvre, responsable appui production du pôle emploi de Redon
- madame Ghislaine Taforel-Michel, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Redon
- madame Françoise Jezegou, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Redon
- madame Laurence Morgant, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Redon
- madame Florence Chalois, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Atalante
- madame Béatrice Doche, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Atalante
- madame Chantal Colin, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Cadres
- monsieur Guy Sauton, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Sud
- madame Muriel Gantier, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Sud
- monsieur Luc Clochefert, adjoint au directeur et responsable appui production du pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Nadine Debitte, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Ouest
- monsieur Daniel Toxé, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Christelle Houizot, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Cécile Guguen de Nadai, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Ouest
- monsieur Eric Mora, responsable appui production du pôle emploi de Rennes Gayeulles
- madame Chrystelle Thébault, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Gayeulles
- madame Nathalie Rogge-Monneger, responsable équipe professionnelle du pôle emploi Rennes Gayeulles
- madame Véronique Ramé, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Gayeulles
- madame Sandra Lelièvre-Rouxel, adjointe à la directrice et responsable appui production du pôle emploi de Rennes Poterie
- madame Laure Hamon, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Poterie
- madame Chrystel Tacher, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Poterie
- madame Sandrine Paulet, adjointe au directeur et responsable appui production du pôle emploi de Rennes Centre
- madame Brigitte Turgeon, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Centre
- madame Claudine Fricot, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Centre
- monsieur Christophe Boyard, adjoint responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Combourg
- monsieur Mickaël Seeleuthner, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Combourg
- monsieur Pascal Saintpierre, référent règlementaire et applicatif du pôle emploi de Combourg
- monsieur Sylvain Ruellan, référent règlementaire et applicatif du pôle emploi de St Malo
- monsieur Laurent Martineau, référent règlementaire et applicatif du pôle emploi de St Malo
- monsieur Philippe Guennec, responsable appui production du pôle emploi de St Malo
- madame Corinne Delacroix, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de St Malo
- madame Patricia Bourdet, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de St Malo
- madame Emmanuelle Le Saint, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de St Malo
- monsieur Gilles Morvan, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de St Malo
- madame Patricia Pierre, adjointe au directeur et responsable appui production du pôle emploi de Vitré
- madame Marie-Christine Breton, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Vitré
- madame Agnès De Souza Dias, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Vitré
- madame Sandrine Esteva, cadre opérationnelle de l'agence spécialisée Pôle emploi du département 35
- madame Françoise Clémenceau, responsable équipe professionnelle du pôle emploi d'Auray
- madame Gwénola Bignonet, responsable équipe professionnelle du pôle emploi d'Auray
- monsieur Mathieu Illiaquer, responsable équipe professionnelle du pôle emploi d'Auray
- madame Anne Naël Fordos, responsable équipe professionnelle du pôle emploi d'Auray
- monsieur Florent Le Part, adjoint au directeur et responsable appui production du pôle emploi de Lanester Expo
- monsieur Jean-Louis Le Denmat, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Lanester Expo
- monsieur Eric Le Fé, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Lanester Expo
- madame Isabelle Bonis, adjointe à la directrice et responsable appui production du pôle emploi de Lanester Centre

- madame Gwennina Le Borgne, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Lanester Centre
- madame Stéphanie Le Gal, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Lanester Centre
- madame Christine Jaffre, responsable appui production du pôle emploi de Lorient Dumont
- monsieur François Quatrevaux, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Lorient Dumont
- madame Sophie Perrot, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Lorient Dumont
- madame Françoise Brigardis, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Lorient Dumont
- monsieur Benoît Bellec, adjoint à la directrice et responsable appui production du pôle emploi de Lorient Marine
- madame Delphine Gassion, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Lorient Marine
- madame Nathalie Le Gars, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Sébastien Rio, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Ploërmel
- madame Christine Norgeot, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Ploërmel
- monsieur François Le Méec, adjoint à la directrice du pôle emploi de Pontivy
- monsieur Vincent Georges, responsable appui production du pôle emploi de Pontivy
- madame Sandrine Bernard, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Pontivy
- madame Karine Peixoto, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Pontivy
- monsieur Steven Le Corre, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Pontivy
- madame Nicole Jégousse, responsable appui production du pôle emploi de Vannes Ouest
- monsieur Michel Desport, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Vannes Ouest
- madame Gaëlle Gasmi, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Vannes Ouest
- monsieur David Texier, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Vannes Ouest
- madame Hélène Chevalier-Costard, adjointe à la directrice du pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Thierry Bodin, responsable appui production du pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Ronan Riou, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Vannes Est
- madame Florence Le Voyer, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Vannes Est
- madame Annie Chesnel, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Vannes Est
- madame Géraldine Jaunin, cadre opérationnelle de l'agence spécialisée Pôle emploi du département 56
- madame Lysiane Le Romancer, cadre opérationnelle de l'agence spécialisée Pôle emploi du département 56

A l'article I – 3ème tiret :

- madame Anne Guitton, technicienne supérieure appui gestion du pôle emploi de Dinan
- madame Mireille Tardif, technicienne appui gestion du pôle emploi de Dinan
- madame Joëlle Le Grand, technicienne supérieure appui gestion du pôle emploi de Guingamp
- madame Marie-France Auffret, assistante technique du pôle emploi de Guingamp
- madame Catherine Dugay, technicienne appui gestion du pôle emploi de Lannion
- madame Micheline Chastang, technicienne appui gestion du pôle emploi de Loudéac
- madame Chantal Soufache, technicienne supérieure appui gestion du pôle emploi de Loudéac
- madame Joëlle Castillo, technicienne appui gestion du pôle emploi de St Brieuc Croix
- madame Françoise Lecaoussin, technicienne supérieure appui gestion du pôle emploi de St Brieuc Croix
- monsieur Michaël Beuzit, technicien supérieur appui gestion du pôle emploi de St Brieuc Croix
- monsieur David Merry, cadre adjoint appui gestion du pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Catherine Guyader, technicienne supérieure appui gestion du pôle emploi de St Brieuc Ville
- madame Sophie Gouez-Benard, technicienne supérieure appui gestion du pôle emploi de Brest Iroise
- madame Régine Lossec, technicienne appui gestion du pôle emploi de Brest Iroise
- madame Laëtitia Jehenne, technicienne appui gestion du pôle emploi de Brest Iroise
- madame Monique Gaudu, conseillère du pôle emploi de Brest Marine
- madame Renée Thomaidis, technicienne expérimentée allocataire du pôle emploi de Brest Marine
- madame Anne-Claude Guiziou, conseillère du pôle emploi de Brest - Landerneau
- madame Monique Tromeur, conseillère référente du pôle emploi de Brest Kergaradec
- madame Gwénaëlle Cabon, technicienne appui gestion du pôle emploi de Brest Kergaradec
- madame Martine Héligot, conseillère chargée projet emploi du pôle emploi de Carhaix
- madame Marie-Carmen Diaz, technicienne supérieure appui gestion du pôle emploi de Concarneau
- monsieur Guillaume Bourdic, technicien appui gestion du pôle emploi de Concarneau
- madame Nadine Tournellec, technicienne appui gestion du pôle emploi de Douarnenez

- madame Isabelle Le Bihan, conseillère du pôle emploi de Douarnenez
- madame Catherine Klein, technicienne supérieure appui gestion du pôle emploi de Morlaix
- madame Brigitte Glehen, conseillère du pôle emploi de Pont l'Abbé
- madame Marie-Christine Buannic, technicienne supérieure appui gestion du pôle emploi de Quimper Centre
- madame Gwenola Laurent, technicienne supérieure appui gestion du pôle emploi de Quimper Centre
- madame Marie-Reine Vincendeau, technicienne supérieure appui gestion du pôle emploi de Quimper Sadate
- madame Nadia Sanceau, technicienne supérieure appui gestion du pôle emploi de Quimper Ty Douar
- madame Laurence Vieban, technicienne expérimentée allocataire du pôle emploi de Quimper Ty Douar
- madame Stéphanie Le Guillou de Penanros, conseillère emploi du pôle emploi de Quimper Ty Douar
- monsieur Gérard Prud'homme, conseiller référent du pôle emploi de Quimperlé
- madame Brigitte Lebreton, conseillère référente du pôle emploi de Fougères
- madame Roselyne Rigaud, technicienne supérieure appui gestion du pôle emploi de Redon
- madame Catherine Hallier, cadre adjoint appui gestion du pôle emploi de Rennes Atalante
- madame Brigitte Pirot, conseillère référente du pôle emploi de Rennes Cadres
- madame Véronique Imbert, technicienne supérieure appui gestion du pôle emploi de Rennes Cadres
- madame Chrystel Marchal, conseillère du pôle emploi de Rennes Sud
- madame Marie-Christine Bordais, conseillère du pôle emploi de Rennes Sud
- madame Marie-Pierre Rouault, technicienne appui gestion du pôle emploi de Rennes Sud
- madame Valérie Kermoal, technicienne appui gestion du pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Isabelle Miot, technicienne expérimentée allocataire du pôle emploi de Rennes Poterie
- madame Fabienne Poulin, technicienne appui gestion du pôle emploi de Rennes Poterie
- madame Jacqueline Courtel, technicienne supérieure appui gestion du pôle emploi de Rennes Centre
- madame Aurélias Fras, technicienne supérieure appui gestion du pôle emploi de Combourg
- monsieur Stéphane Champion, conseiller référent du pôle emploi de Combourg
- madame Pascale Roule, technicienne supérieure appui gestion du pôle emploi de St Malo
- monsieur Bruno Habert, conseiller référent du pôle emploi de St Malo
- madame Béatrice Arnaud, technicienne appui gestion du pôle emploi de St Malo
- madame Elisabeth Allot, technicienne appui gestion du pôle emploi de St Malo
- madame Agnès de Coster, technicienne supérieure appui gestion du pôle emploi de Vitré
- madame Athalie Dreux, conseillère référente du pôle emploi de Vitré
- monsieur Guillaume Gallon, conseiller référent du pôle emploi de Vitré
- madame Catherine Macé, technicienne supérieure appui gestion du pôle emploi d'Auray
- madame Josiane Rivalain, technicienne appui gestion du pôle emploi de Lanester Expo
- madame Claudine Le Dillau, technicienne appui gestion du pôle emploi de Lanester Expo
- madame Brigitte Naour, technicienne appui gestion du pôle emploi de Lanester Centre
- madame Nelly Le Moing, technicienne supérieure appui gestion du pôle emploi de Lorient Dumont
- madame Sophie Chapron, technicienne appui gestion du pôle emploi de Lorient Dumont
- madame Brigitte Morin, technicienne supérieure appui gestion du pôle emploi de Lorient Marine
- madame Julie Lavolé, conseillère du pôle emploi de Lorient Marine
- madame Laure Thomas, conseillère référente du pôle emploi de Ploërmel
- madame Laurence Fernandez, technicienne supérieure appui gestion du pôle emploi de Pontivy
- madame Anne Jaouen, technicienne supérieure appui gestion du pôle emploi de Vannes Ouest
- madame Sylvaine Boudinot, technicienne appui gestion du pôle emploi de Vannes Est

#### **Article VI – Abrogation**

La décision Br n°2012-28 DS Agences du 26 mars 2012 est abrogée.

**Article VII – Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Rennes, le 12 avril 2012.

Nadine Crinier,  
directrice régionale  
de Pôle emploi Bretagne

**Décision Br n°2012-34 DS IPR du 12 avril 2012**

**Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Bretagne à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n°12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage et cotisations Ags irrécouvrables**

La directrice régionale de Pôle emploi Bretagne,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-10, L. 5422-20, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le code de commerce, notamment les articles L. 626-6 et D.626-9 à D.626-15, et les décrets n°2007-153 du 5 février 2007 et n°2007-686 du 4 mai 2007,

Vu la convention du 6 mai 2011 relative à l'indemnisation du chômage, le règlement qui y est annexé et les textes pris pour leur application, en particulier l'annexe VII et l'accord d'application n°12,

Vu la loi n°2011-893 du 28 juillet 2011 pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels,

Vu l'accord national interprofessionnel du 31 mai 2011 relatif au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n°2010/50 du 24 septembre 2010 arrêtant le règlement intérieur des instances paritaires régionales (I.P.R.),

Vu la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n°2009/33 du 3 juin 2009 portant acceptation de cette dernière décision,

Vu la décision du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 mai et 26 juin 2009,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n°2009/32 du 3 juin 2009 et n°2009/49 du 10 juillet 2009 portant respectivement acceptation de ces deux dernières décisions,

Décide :

**Article I – Décisions relatives au versement des allocations d'assurance chômage**

**§ 1er** Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Bretagne et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord n°12 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage et l'annexe VII à ce règlement, et par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes :

- 1°) admettre un demandeur d'emploi au bénéfice des allocations en cas de départ volontaire d'un emploi précédemment occupé,
- 2°) prendre en compte, dans le salaire de référence servant à calculer le montant des allocations, des majorations de rémunérations autres que celles visées au § 1er et à l'alinéa 1<sup>er</sup> du § 2 de l'accord n°6 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage,
- 3°) verser des allocations en cas de chômage total sans rupture du contrat de travail,
- 4°) accorder le bénéfice des allocations dans les quatre situations visées au § 4 de l'accord d'application n°12,

- 5°) accorder le maintien du versement des prestations au titre de l'article 11 § 3 du règlement de l'assurance chômage dans les deux cas visés au § 5 de l'accord d'application n°12.

**§ 2** Bénéficiaire de la délégation donnée au §1<sup>er</sup> du présent article :

- monsieur Thierry Bouillon, directeur régional adjoint au sein de Pôle emploi Bretagne
- madame Rozenn Bernard, directrice de la direction service clients au sein de Pôle emploi Bretagne
- monsieur Cédric Ogier, directeur du pôle emploi de Dinan
- madame Valérie Georges, directrice du pôle emploi de Guingamp
- madame Claudine Reboux, directrice du pôle emploi de Lannion
- monsieur Jean-Marc Menier, directeur adjoint du pôle emploi de Lannion
- madame Louissette Requentel, directrice du pôle emploi de Loudéac
- monsieur Patrick Adelaïde, directeur du pôle emploi de St Brieuc Croix
- madame Anne Verdier, directrice du pôle emploi de St Brieuc Sud
- monsieur Hervé Le Pottier, directeur du pôle emploi de St Brieuc Ville
- monsieur Eric Mounier, directeur de l'agence spécialisée Pôle emploi du département 22
  
- monsieur Philippe Blouin, directeur du pôle emploi de Brest Iroise
- madame Anne Bruyaux, directrice du pôle emploi de Brest Marine
- madame Sabine Bodeveix-Walter, directrice du pôle emploi de Brest Jaurès - Landerneau
- monsieur Eric Nicolas, directeur du pôle emploi de Brest Kergaradec
- monsieur Patrick Cras, directeur adjoint du pôle emploi de Brest Kergaradec
- madame Nathalie Ayissi-Jezéquel, directrice du pôle emploi de Carhaix
- madame Haude Pellen, directrice du pôle emploi de Morlaix
- monsieur Jean-Michel Pusey, directeur adjoint du pôle emploi de Morlaix
- monsieur Vincent Rouziès, directeur du pôle emploi de Concarneau
- monsieur Gwenaël Pichon, directeur du pôle emploi de Douarnenez
- monsieur Yannick Campion, directeur du pôle emploi de Pont l'Abbé
- monsieur Pascal Nesnard, directeur du pôle emploi de Quimper Centre
- madame Hélène Lorans, directrice du pôle emploi de Quimper Sadate
- madame Elisabeth Le Barzic, directrice du pôle emploi de Quimper Ty Douar
- madame Christelle Le Loër, directrice du pôle emploi de Quimperlé
- madame Anne Danycan, directrice de l'agence spécialisée Pôle emploi du département 29
  
- monsieur Jean-Marie Tricheux, directeur du pôle emploi de Fougères
- monsieur Francis Sénéchal, directeur du pôle emploi de Redon
- monsieur Daniel Mahé, directeur adjoint du pôle emploi de Redon
- madame Sandra Courrois, directrice du pôle emploi de Rennes Atalante
- monsieur Jean-Christophe Clapson, directeur du pôle emploi de Rennes Cadres
- monsieur Stéphane de Grimaudet, directeur du pôle emploi de Rennes Centre
- monsieur Thierry Huchet, directeur du pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Dominique Bohéas, directrice du pôle emploi de Rennes Gayeulles
- madame Corinne Lacombe, directrice adjointe du pôle emploi de Rennes Gayeulles
- madame Isabelle Garnier, directrice du pôle emploi de Rennes Poterie
- monsieur Luc Codet, directeur du pôle emploi de Rennes Sud
- madame Catherine Ergan, directrice adjointe du pôle emploi de Rennes Sud
- madame Danielle Keraudy, directrice du pôle emploi de Combourg
- madame Martine Lucas, directrice du pôle emploi de St Malo
- monsieur Philippe Pothier, directeur adjoint du pôle emploi de St Malo
- monsieur Anthony Jeuland, directeur du pôle emploi de Vitré
- monsieur Daniel Lefeuvre, directeur adjoint du pôle emploi de Vitré
- madame Chantal Delamaire, directrice de l'agence spécialisée Pôle emploi du département 35
  
- monsieur Stéphane Le Guennec, directeur du pôle emploi d'Auray
- monsieur Lionel Lorcy, directeur du pôle emploi de Lanester Expo
- madame Christine Penhouët, directrice du pôle emploi de Lanester Centre
- madame Isabelle Gendron, directrice du pôle emploi de Lorient Dumont
- monsieur Stéphane Le Gourriec, directeur adjoint du pôle emploi de Lorient Dumont
- madame Mireille Martin, directrice du pôle emploi de Lorient Marine
- madame Frédérique Le Pallec, directrice du pôle emploi de Ploërmel
- madame Gaëlle Evain, directrice du pôle emploi de Pontivy

- monsieur Laurent Raimbault, directeur du pôle emploi de Vannes Ouest
- monsieur Philippe Gallo, directeur adjoint du pôle emploi de Vannes Ouest
- madame Monique Guerre, directrice du pôle emploi de Vannes Est
- madame Catherine Degond, directrice de l'agence spécialisée Pôle emploi du département 56

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire et dans les mêmes conditions et limites :

- madame Laure Macé, adjointe au directeur du pôle emploi de Dinan
- madame Servane Pioger, adjointe à la directrice du pôle emploi de Guingamp
- madame Anne-Sophie Lamandé, adjointe au directeur et responsable appui production du pôle emploi de St Brieuc Croix
- monsieur Arnaud Fichou, adjoint à la directrice et responsable appui production du pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Patricia Miran, adjointe au directeur et responsable appui production du pôle emploi de St Brieuc Ville
- madame Patricia Chapelain, adjointe au directeur du pôle emploi de Brest Iroise
- monsieur Didier Le Jehan, adjoint à la directrice et responsable appui production du pôle emploi de Carhaix
- monsieur Michel Briza, adjoint au directeur et responsable appui production du pôle emploi de Concarneau
- monsieur Yann Guillerm, adjoint au directeur du pôle emploi de Douarnenez
- monsieur Wilfrid Chartier, adjoint au directeur et responsable appui production du pôle emploi de Pont l'Abbé
- madame Nicole Cadiou, adjointe au directeur et responsable appui production du pôle emploi de Quimper Centre
- monsieur Christophe Le Gallic, adjoint à la directrice et responsable appui production du pôle emploi de Quimper Sadate
- madame Gaëlle Senant, adjointe à la directrice et responsable appui production du pôle emploi de Quimper Ty Douar
- monsieur Luc Clochefert, adjoint au directeur et responsable appui production du pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Sandra Lelièvre-Rouxel, adjointe à la directrice et responsable appui production du pôle emploi de Rennes Poterie
- madame Sandrine Paulet, adjointe au directeur et responsable appui production du pôle emploi de Rennes Centre
- madame Patricia Pierre, adjointe au directeur et responsable appui production du pôle emploi de Vitré
- monsieur Florent Le Part, adjoint au directeur et responsable appui production du pôle emploi de Lanester Expo
- madame Isabelle Bonis, adjointe à la directrice et responsable appui production du pôle emploi de Lanester Rohu
- monsieur Benoît Bellec, adjoint à la directrice et responsable appui production du pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur François Le Méec, adjoint à la directrice du pôle emploi de Pontivy
- madame Hélène Chevalier-Costard, adjointe à la directrice du pôle emploi de Vannes Est

## **Article II – Remises des allocations et/ou prestations indûment versées**

§ 1<sup>er</sup> Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Bretagne et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, et par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder la remise des allocations et/ou prestations indûment versées au titre de la convention d'assurance chômage, de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) pour une raison autre que l'existence d'une fraude ou d'une fausse déclaration, établie par le juge ou alléguée par les services de Pôle emploi, pour un montant maximal de 650 euros ;

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1<sup>er</sup> du présent article :

- monsieur Cédric Ogier, directeur du pôle emploi de Dinan
  - madame Valérie Georges, directrice du pôle emploi de Guingamp
  - madame Claudine Reboux, directrice du pôle emploi de Lannion
  - monsieur Jean-Marc Menier, directeur adjoint du pôle emploi de Lannion
  - madame Louissette Requentel, directrice du pôle emploi de Loudéac
  - monsieur Patrick Adelaïde, directeur du pôle emploi de St Brieuc Croix
  - madame Anne Verdier, directrice du pôle emploi de St Brieuc Sud
  - monsieur Hervé Le Pottier, directeur du pôle emploi de St Brieuc Ville
  - monsieur Eric Mounier, directeur de l'agence spécialisée Pôle emploi du département 22
- 
- monsieur Philippe Blouin, directeur du pôle emploi de Brest Iroise
  - madame Anne Bruyaux, directrice du pôle emploi de Brest Marine
  - madame Sabine Bodeveix-Walter, directrice du pôle emploi de Brest Jaurès - Lanerneu
  - monsieur Eric Nicolas, directeur du pôle emploi de Brest Kergaradec
  - monsieur Patrick Cras, directeur adjoint du pôle emploi de Brest Kergaradec
  - madame Nathalie Ayissi-Jezéquel, directrice du pôle emploi de Carhaix
  - madame Haude Pellen, directrice du pôle emploi de Morlaix
  - monsieur Jean-Michel Pusey, directeur adjoint du pôle emploi de Morlaix
  - monsieur Vincent Rouziès, directeur du pôle emploi de Concarneau
  - monsieur Gwenaël Pichon, directeur du pôle emploi de Douarnenez
  - monsieur Yannick Campion, directeur du pôle emploi de Pont l'Abbé
  - monsieur Pascal Nesnard, directeur du pôle emploi de Quimper Centre
  - madame Hélène Lorans, directrice du pôle emploi de Quimper Sadate
  - madame Elisabeth Le Barzic, directrice du pôle emploi de Quimper Ty Douar
  - madame Christelle Le Loër, directrice du pôle emploi de Quimperlé
  - madame Anne Danycan, directrice de l'agence spécialisée Pôle emploi du département 29
- 
- monsieur Jean-Marie Tricheux, directeur du pôle emploi de Fougères
  - monsieur Francis Sénéchal, directeur du pôle emploi de Redon
  - monsieur Daniel Mahé, directeur adjoint du pôle emploi de Redon
  - madame Sandra Courois, directrice du pôle emploi de Rennes Atalante
  - monsieur Jean-Christophe Clapson, directeur du pôle emploi de Rennes Cadres
  - monsieur Stéphane de Grimaudet, directeur du pôle emploi de Rennes Centre
  - monsieur Thierry Huchet, directeur du pôle emploi de Rennes Ouest
  - madame Dominique Bohéas, directrice du pôle emploi de Rennes Gayeulles
  - madame Corinne Lacombe, directrice adjointe du pôle emploi de Rennes Gayeulles
  - madame Isabelle Garnier, directrice du pôle emploi de Rennes Poterie
  - monsieur Luc Codet, directeur du pôle emploi de Rennes Sud
  - madame Catherine Érgan, directrice adjointe du pôle emploi de Rennes Sud
  - madame Danielle Keraudy, directrice du pôle emploi de Combourg
  - madame Martine Lucas, directrice du pôle emploi de St Malo
  - monsieur Philippe Pothier, directeur adjoint du pôle emploi de St Malo
  - monsieur Anthony Jeuland, directeur du pôle emploi de Vitré
  - monsieur Daniel Lefeuvre, directeur adjoint du pôle emploi de Vitré
  - madame Chantal Delamaire, directrice de l'agence spécialisée Pôle emploi du département 35
- 
- monsieur Stéphane Le Guennec, directeur du pôle emploi d'Auray
  - monsieur Lionel Lorcy, directeur du pôle emploi de Lanester Expo
  - madame Christine Penhouët, directrice du pôle emploi de Lanester Centre
  - madame Isabelle Gendron, directrice du pôle emploi de Lorient Dumont
  - monsieur Stéphane Le Gourriec, directeur adjoint du pôle emploi de Lorient Dumont
  - madame Mireille Martin, directrice du pôle emploi de Lorient Marine
  - madame Frédérique Le Pallec, directrice du pôle emploi de Ploërmel
  - madame Gaëlle Evain, directrice du pôle emploi de Pontivy
  - monsieur Laurent Rimbault, directeur du pôle emploi de Vannes Ouest
  - monsieur Philippe Gallo, directeur adjoint du pôle emploi de Vannes Ouest
  - madame Monique Guerre, directrice du pôle emploi de Vannes Est
  - madame Catherine Degond, directrice de l'agence spécialisée Pôle emploi du département 56
- 
- madame Rozenn Bernard, directrice de la direction service clients au sein de Pôle emploi Bretagne

- monsieur Olivier Martin, responsable de la plateforme de traitements administratifs et contentieux au sein de Pôle emploi Bretagne

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire et dans les mêmes conditions et limites :

- madame Laure Macé, adjointe au directeur du pôle emploi de Dinan
- madame Servane Pioger, adjointe à la directrice du pôle emploi de Guingamp
- madame Anne-Sophie Lamandé, adjointe au directeur et responsable appui production du pôle emploi de St Brieuc Croix
- monsieur Arnaud Fichou, adjoint à la directrice et responsable appui production du pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Patricia Miran, adjointe au directeur et responsable appui production du pôle emploi de St Brieuc Ville

- madame Patricia Chapelain, adjointe au directeur du pôle emploi de Brest Iroise
- monsieur Didier Le Jehan, adjoint à la directrice et responsable appui production du pôle emploi de Carhaix
- monsieur Michel Briza, adjoint au directeur et responsable appui production du pôle emploi de Concarneau
- monsieur Yann Guillerm, adjoint au directeur du pôle emploi de Douarnenez
- monsieur Wilfrid Chartier, adjoint au directeur et responsable appui production du pôle emploi de Pont l'Abbé
- madame Nicole Cadiou, adjointe au directeur et responsable appui production du pôle emploi de Quimper Centre
- monsieur Christophe Le Gallic, adjoint à la directrice et responsable appui production du pôle emploi de Quimper Sadate
- madame Gaëlle Senant, adjointe à la directrice et responsable appui production du pôle emploi de Quimper Ty Douar

- monsieur Luc Clochefert, adjoint au directeur et responsable appui production du pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Sandra Lelièvre-Rouxel, adjointe à la directrice et responsable appui production du pôle emploi de Rennes Poterie
- madame Sandrine Paulet, adjointe au directeur et responsable appui production du pôle emploi de Rennes Centre
- madame Patricia Pierre, adjointe au directeur et responsable appui production du pôle emploi de Vitré

- monsieur Florent Le Part, adjoint au directeur et responsable appui production du pôle emploi de Lanester Expo
- madame Isabelle Bonis, adjointe à la directrice et responsable appui production du pôle emploi de Lanester Rohu
- monsieur Benoît Bellec, adjoint à la directrice et responsable appui production du pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur François Le Méec, adjoint à la directrice du pôle emploi de Pontivy
- madame Hélène Chevalier-Costard, adjointe à la directrice du pôle emploi de Vannes Est

### **Article III – Remises de majorations de retard et/ou de pénalités hors CCSF**

§ 1<sup>er</sup> Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Thierry Bouillon, directeur régional adjoint au sein de Pôle emploi Bretagne
- madame Rozenn Bernard, directrice de la direction service clients au sein de Pôle emploi Bretagne
- monsieur Olivier Martin, responsable de la plateforme de traitements administratifs et contentieux au sein de Pôle emploi Bretagne

pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Bretagne et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder ou refuser, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué dans le cadre des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance

chômage (CCSF), la remise de tout ou partie des majorations dues en raison du retard de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des participations financières dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) et/ou des contributions et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs dans la limite, en cas d'acceptation, de 6 000 euros.

**§ 2** Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Rozenn Bernard, directrice de la direction service clients au sein de Pôle emploi Bretagne
- monsieur Olivier Martin, responsable de la plateforme de traitements administratifs et contentieux au sein de Pôle emploi Bretagne

pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Bretagne et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder ou refuser, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF), la remise de tout ou partie des majorations dues en raison du retard de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des contributions et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des participations financières dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) et/ou des pénalités dues par les employeurs dans la limite, en cas d'acceptation, de 4 000 euros.

**§ 3** Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'alinéa 2 du présent paragraphe, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Bretagne et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder ou refuser, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF), la remise de tout ou partie des majorations dues en raison du retard dans le paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des participations financières dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) et/ou des contributions et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs dans la limite, en cas d'acceptation, de 2 000 euros.

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- monsieur Fabrice Collin, conseiller référent au sein de la plateforme de traitements administratifs et contentieux au sein de Pôle emploi Bretagne

#### **Article IV – Délais de paiement de contributions, cotisations et autres ressources hors CCSF**

**§ 1<sup>er</sup>** Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Thierry Bouillon, directeur régional au sein de Pôle emploi Bretagne
- madame Rozenn Bernard, directrice de la direction service clients au sein de Pôle emploi Bretagne
- monsieur Olivier Martin, responsable de la plateforme de traitements administratifs et contentieux au sein de Pôle emploi Bretagne

pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Bretagne et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, et par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et après instruction, statuer sur les demandes de délais de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des participations financières dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) et/ou des contributions et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues

par les employeurs lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 25 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 6 mois.

**§ 2** Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'alinéa 2 du présent paragraphe, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Bretagne et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, et par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF), après instruction, statuer sur les demandes de délais de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des participations financières dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) et/ou des contributions et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 10 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 3 mois.

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- monsieur Olivier Martin, responsable de la plateforme de traitements administratifs et contentieux au sein de Pôle emploi Bretagne

En cas d'absence ou d'empêchement, bénéficiaire de cette même délégation, à titre temporaire et dans les mêmes conditions et limites :

- monsieur Fabrice Collin, conseiller référent au sein de la plateforme de traitements administratifs et contentieux au sein de Pôle emploi Bretagne

#### **Article V – Report de paiement de contributions, cotisations et accessoires**

**§ 1<sup>er</sup>** Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au §2 du présent article pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Bretagne et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, accepter les demandes de report de paiement des contributions, cotisations et accessoires dans la limite de 3 mois ou les refuser.

**§ 2** Bénéficiaire de la délégation visée au § 1<sup>er</sup> du présent article :

- monsieur Thierry Bouillon, directeur régional adjoint au sein de Pôle emploi Bretagne

En cas d'absence ou d'empêchement de cette personne, bénéficiaire de cette même délégation, à titre temporaire et dans les mêmes conditions et limites :

- madame Rozenn Bernard, directrice de la direction service clients au sein de Pôle emploi Bretagne  
- monsieur Olivier Martin, responsable de la plateforme de traitements administratifs et contentieux au sein de Pôle emploi Bretagne

#### **Article VI – Ressources : remises et délais examinés en CCSF**

**§ 1<sup>er</sup>** Délégation permanente de signature est donnée aux personnes visées au § 2 du présent article, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Bretagne et dans les conditions et limites fixées par le code de commerce, les décrets régissant la matière, les accords d'assurance chômage et le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, accorder ou refuser, dans les cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) :

- des délais pour le paiement des créances dues par les employeurs dans la limite maximale, en cas d'acceptation, de 12 mois, ou, lorsque l'ensemble des autres membres de la CCSF est disposé à consentir des délais de paiement excédant 12 mois, de 36 mois,

- une remise de la part patronale des contributions dues à l'assurance chômage, des cotisations dues à l'Ags, des majorations de retard, des frais de poursuite et des sanctions, exigibles à la date de réception de la demande de remise, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de

sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions et limites fixées aux articles D. 626-9 à D. 626-15 du code de commerce. En cas de liquidation judiciaire, aucune des créances restant dues à l'institution par l'employeur ne peut donner lieu à une remise.

**§ 2** Bénéficie de la délégation visée au § 1<sup>er</sup> du présent article :

- monsieur Thierry Bouillon, directeur régional adjoint au sein de Pôle emploi Bretagne

En cas d'absence ou d'empêchement de cette personne, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire et dans les mêmes conditions et limites :

- madame Rozenn Bernard, directrice de la direction service clients au sein de Pôle emploi Bretagne  
- monsieur Olivier Martin, responsable de la plateforme de traitements administratifs et contentieux au sein de Pôle emploi Bretagne

## **Article VII – Admission en non-valeur des créances irrécouvrables**

**§ 1<sup>er</sup>** Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Thierry Bouillon, directeur régional adjoint au sein de Pôle emploi Bretagne  
- madame Rozenn Bernard, directrice de la direction service clients au sein de Pôle emploi Bretagne  
- monsieur Olivier Martin, responsable de la plateforme de traitements administratifs et contentieux au sein de Pôle emploi Bretagne

pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Bretagne et dans les conditions et limites fixées par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 22 500 euros s'il s'agit de cotisations à l'Ags, à 10 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage ou de participations financières dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou de contributions ou autre sommes dues par l'employeur au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et à 1 000 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage, de la CRP ou du CSP.

**§ 2** Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Cédric Ogier, directeur du pôle emploi de Dinan  
- madame Valérie Georges, directrice du pôle emploi de Guingamp  
- madame Claudine Reboux, directrice du pôle emploi de Lannion  
- monsieur Jean-Marc Menier, directeur adjoint du pôle emploi de Lannion  
- madame Louisette Requentel, directrice du pôle emploi de Loudéac  
- monsieur Patrick Adelaïde, directeur du pôle emploi de St Brieuc Croix  
- madame Anne Verdier, directrice du pôle emploi de St Brieuc Sud  
- monsieur Hervé Le Pottier, directeur du pôle emploi de St Brieuc Ville  
- monsieur Eric Mounier, directeur de l'agence spécialisée Pôle emploi du département 22

- monsieur Philippe Blouin, directeur du pôle emploi de Brest Iroise  
- madame Anne Bruyaux, directrice du pôle emploi de Brest Marine  
- madame Sabine Bodeveix-Walter, directrice du pôle emploi de Brest Jaurès - Landerneau  
- monsieur Eric Nicolas, directeur du pôle emploi de Brest Kergaradec  
- monsieur Patrick Cras, directeur adjoint du pôle emploi de Brest Kergaradec  
- madame Nathalie Ayissi-Jezéquel, directrice du pôle emploi de Carhaix  
- madame Haude Pellen, directrice du pôle emploi de Morlaix  
- monsieur Jean-Michel Pusey, directeur adjoint du pôle emploi de Morlaix  
- monsieur Vincent Rouziès, directeur du pôle emploi de Concarneau  
- monsieur Gwenaël Pichon, directeur du pôle emploi de Douarnenez  
- monsieur Yannick Campion, directeur du pôle emploi de Pont l'Abbé  
- monsieur Pascal Nesnard, directeur du pôle emploi de Quimper Centre  
- madame Hélène Lorans, directrice du pôle emploi de Quimper Sadate  
- madame Elisabeth Le Barzic, directrice du pôle emploi de Quimper Ty Douar  
- madame Christelle Le Loër, directrice du pôle emploi de Quimperlé  
- madame Anne Danycan, directrice de l'agence spécialisée Pôle emploi du département 29

- monsieur Jean-Marie Tricheux, directeur du pôle emploi de Fougères
- monsieur Francis Sénéchal, directeur du pôle emploi de Redon
- monsieur Daniel Mahé, directeur adjoint du pôle emploi de Redon
- madame Sandra Courrois, directrice du pôle emploi de Rennes Atalante
- monsieur Jean-Christophe Clapson, directeur du pôle emploi de Rennes Cadres
- monsieur Stéphane de Grimaudet, directeur du pôle emploi de Rennes Centre
- monsieur Thierry Huchet, directeur du pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Dominique Bohéas, directrice du pôle emploi de Rennes Gayeulles
- madame Corinne Lacombe, directrice adjointe du pôle emploi de Rennes Gayeulles
- madame Isabelle Garnier, directrice du pôle emploi de Rennes Poterie
- monsieur Luc Codet, directeur du pôle emploi de Rennes Sud
- madame Catherine Ergan, directrice adjointe du pôle emploi de Rennes Sud
- madame Danielle Keraudy, directrice du pôle emploi de Combourg
- madame Martine Lucas, directrice du pôle emploi de St Malo
- monsieur Philippe Pothier, directeur adjoint du pôle emploi de St Malo
- monsieur Anthony Jeuland, directeur du pôle emploi de Vitré
- monsieur Daniel Lefeuvre, directeur adjoint du pôle emploi de Vitré
- madame Chantal Delamaire, directrice de l'agence spécialisée Pôle emploi du département 35

- monsieur Stéphane Le Guennec, directeur du pôle emploi d'Auray
- monsieur Lionel Lorcy, directeur du pôle emploi de Lanester Expo
- madame Christine Penhouët, directrice du pôle emploi de Lanester Centre
- madame Isabelle Gendron, directrice du pôle emploi de Lorient Dumont
- monsieur Stéphane Le Gourriec, directeur adjoint du pôle emploi de Lorient Dumont
- madame Mireille Martin, directrice du pôle emploi de Lorient Marine
- madame Frédérique Le Pallec, directrice du pôle emploi de Ploërmel
- madame Gaëlle Evain, directrice du pôle emploi de Pontivy
- monsieur Laurent Raimbault, directeur du pôle emploi de Vannes Ouest
- monsieur Philippe Gallo, directeur adjoint du pôle emploi de Vannes Ouest
- madame Monique Guerre, directrice du pôle emploi de Vannes Est
- madame Catherine Degond, directrice de l'agence spécialisée Pôle emploi du département 56

Bénéficiaire de la délégation, visée à l'alinéa qui précède, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Bretagne et dans les conditions et limites fixées par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 5 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, de cotisations à l'Ags ou de participations financières dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou de contributions ou autres sommes dues par l'employeur au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et inférieur à 500 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage, de la CRP ou du CSP.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiaire de la même délégation, à titre temporaire et dans les mêmes conditions et limites :

- madame Laure Macé, adjointe au directeur du pôle emploi de Dinan
- madame Servane Pioger, adjointe à la directrice du pôle emploi de Guingamp
- madame Anne-Sophie Lamandé, adjointe au directeur et responsable appui production du pôle emploi de St Brieuc Croix
- monsieur Arnaud Fichou, adjoint à la directrice et responsable appui production du pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Patricia Miran, adjointe au directeur et responsable appui production du pôle emploi de St Brieuc Ville
  
- madame Patricia Chapelain, adjointe au directeur du pôle emploi de Brest Iroise
- monsieur Didier Le Jehan, adjoint à la directrice et responsable appui production du pôle emploi de Carhaix
- monsieur Michel Briza, adjoint au directeur et responsable appui production du pôle emploi de Concarneau
- monsieur Yann Guillerm, adjoint au directeur du pôle emploi de Douarnenez

- monsieur Wilfrid Chartier, adjoint au directeur et responsable appui production du pôle emploi de Pont l'Abbé
- madame Nicole Cadiou, adjointe au directeur et responsable appui production du pôle emploi de Quimper Centre
- monsieur Christophe Le Gallic, adjoint à la directrice et responsable appui production du pôle emploi de Quimper Sadate
- madame Gaëlle Senant, adjointe à la directrice et responsable appui production du pôle emploi de Quimper Ty Douar
  
- monsieur Luc Clochefert, adjoint au directeur et responsable appui production du pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Sandra Lelièvre-Rouxel, adjointe à la directrice et responsable appui production du pôle emploi de Rennes Poterie
- madame Sandrine Paulet, adjointe au directeur et responsable appui production du pôle emploi de Rennes Centre
- madame Patricia Pierre, adjointe au directeur et responsable appui production du pôle emploi de Vitré
  
- monsieur Florent Le Part, adjoint au directeur et responsable appui production du pôle emploi de Lanester Expo
- madame Isabelle Bonis, adjointe à la directrice et responsable appui production du pôle emploi de Lanester Rohu
- monsieur Benoît Bellec, adjoint à la directrice et responsable appui production du pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur François Le Méec, adjoint à la directrice du pôle emploi de Pontivy
- madame Hélène Chevalier-Costard, adjointe à la directrice du pôle emploi de Vannes Est

**§ 3** Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Fabrice Collin, conseiller référent au sein de la plateforme de traitements administratifs et contentieux au sein de Pôle emploi Bretagne

pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Bretagne et dans les conditions et limites fixées par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi, statuer sur l'admission en non-valeur de contributions à l'assurance chômage, de cotisations à l'Ags ou de participations financières dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) et/ou des contributions et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 1 000 euros.

**Article VIII – Incompatibilités**

Lorsque le bénéficiaire d'une délégation de signature constate qu'il est parent ou allié du demandeur d'emploi ou de l'employeur sur la situation duquel il est appelé à statuer, ou lié à celui-ci, sous quelque forme que ce soit, il ne peut ni prendre de décision, ni donner un avis sur la décision à prendre dans le dossier concerné.

**Article IX – Abrogation**

La décision Br n°2012-30 DS IPR du 26 mars 2012 est abrogée.

**Article X – Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Rennes, le 12 avril 2012.

Nadine Crinier,  
directrice régionale  
de Pôle emploi Bretagne